

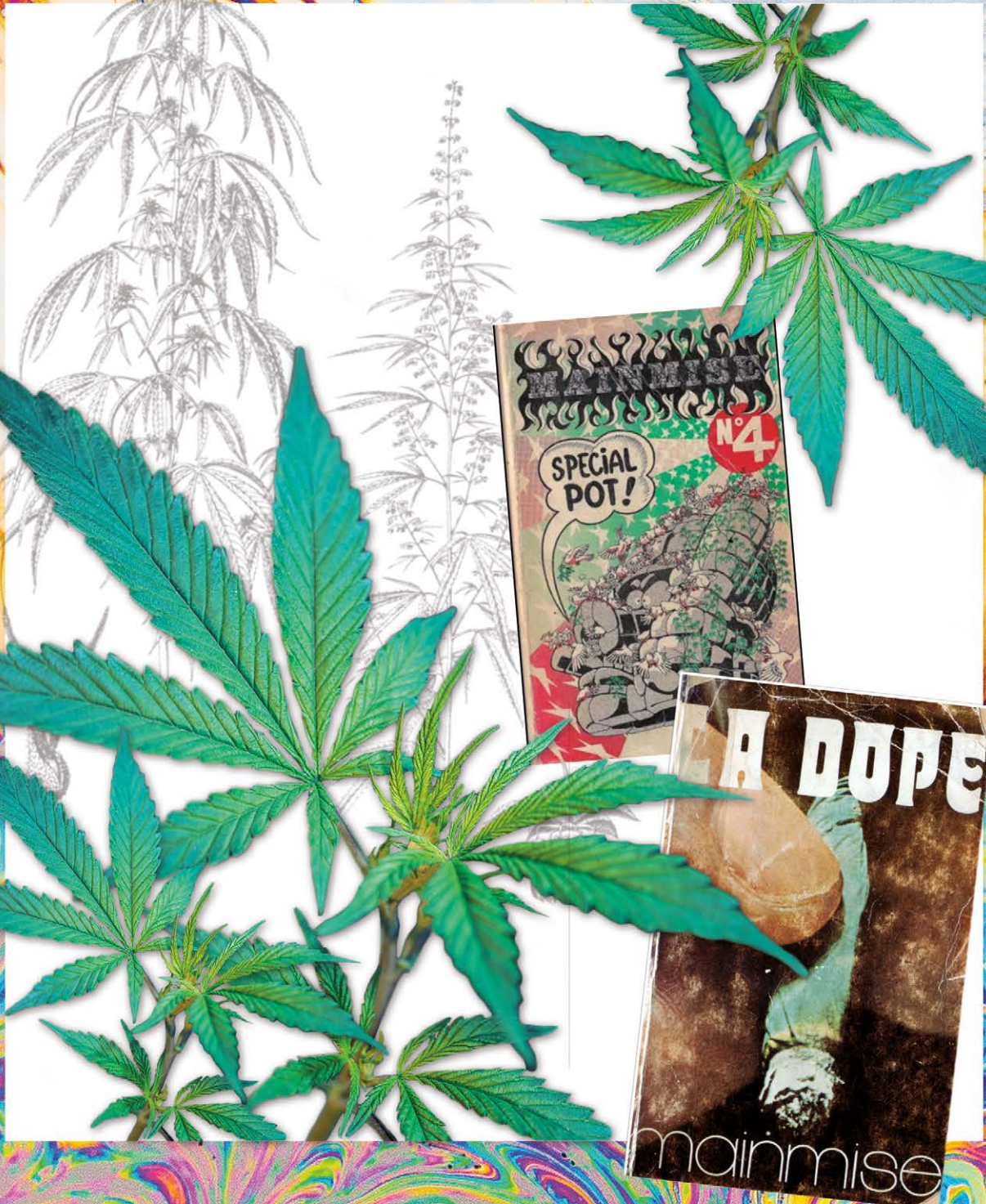
LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP·AUX·DIAMANTS

PARADIS ARTIFICIELS ET
SUBSTANCES « ILLICITES »

N° 137 | PRINTEMPS 2019 9,50 \$

Envoi de publication N° de la convention 4008816. Port de retour garanti. C.P. 26, Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8



LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

HISTOIRES D'UTOPIES



Prospect von der untern Stadt in Quebec
gegen St. Laurentz Fluß.

Vue de la basse Ville à Québec vers
le fleuve St. Laurent.

FRANZ XAVER HABERMANN
Vue de la basse Ville à Québec vers le fleuve St-Laurent, vers 1775-1781

ABONNEZ-VOUS À
CAP-AUX-DIAMANTS
AU
418 656-5040

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org

Suivez-nous
sur Facebook!



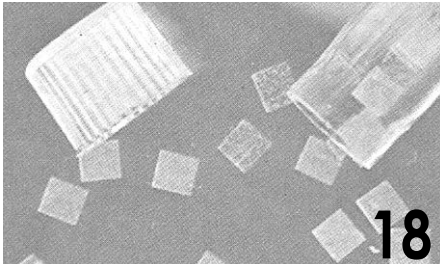
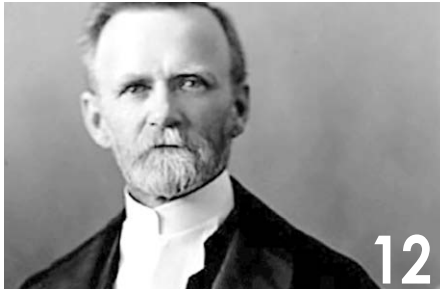
Au cœur de l'histoire History Happens Here



Visitez la Résidence du gouverneur général
Visit the Residence of the Governor General

[/GGCitadelle](https://www.facebook.com/GGCitadelle)
1, côte de la Citadelle
1-866-936-4422

gg.ca/Citadelle



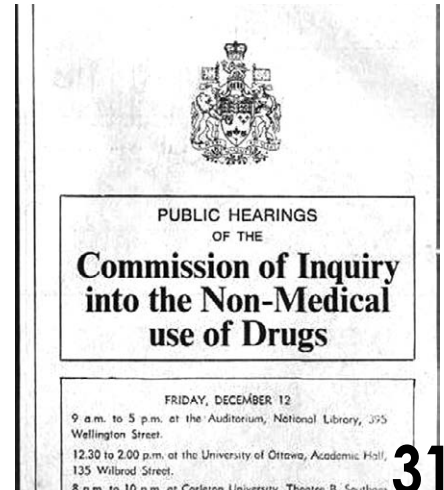
RUBRIQUES	
ANCÊTRES Noël Legault, dit Deslauriers	37
DE PRÈS ET DE LOIN PARCOURS HISTORIQUES L'inspecteur du village	39
PATRIMOINE « De la manière d'élever les jeunes enfants » au Québec au XIX ^e siècle	41
MÉDAILLES La médaille du 375 ^e anniversaire de Québec	43
L'ŒIL AMÉRICAIN Émoi et moi et nous	44
PLACE AUX LIVRES	46
LIVRES REÇUS	54
AU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC Le maître-autel de l'église Saint-Patrice de Rivière-du-Loup	55
MÉDIAS DE L'HISTOIRE	57
NOUVELLES	59
JE ME SOUVIENS Institution de la milice en Nouvelle-France	61
À VOTRE AGENDA	62

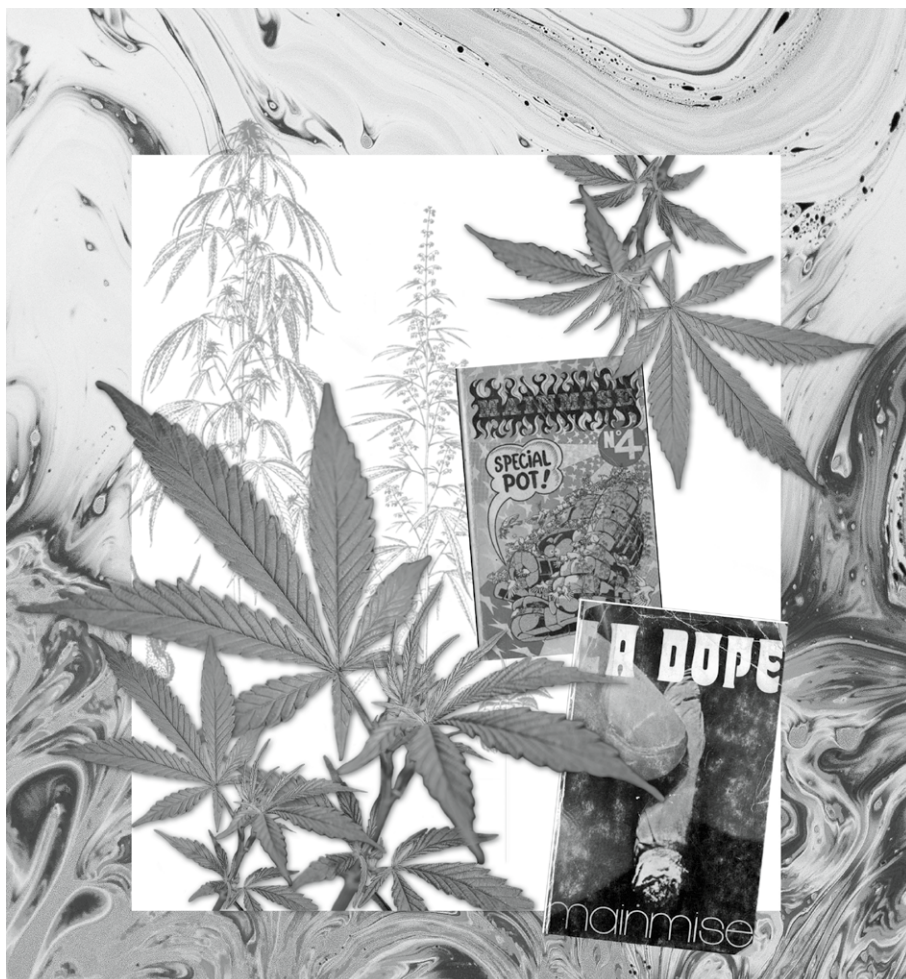
SOMMAIRE

Cap-aux-Diamants | n° 137 | Printemps 2019

PARADIS ARTIFICIELS ET SUBSTANCES « ILLICITES »

MOT DE PRÉSENTATION <i>par Alex Tremblay Lamarche</i>	3
QUELQUES HISTOIRES AUTOUR DU TABAC EN NOUVELLE-FRANCE <i>par Catherine Ferland</i>	4
DES FUMERIES D'AILLEURS : L'OPIUM ET LES SINO-MONTRÉALAIS <i>par Samuel Heine</i>	8
PROHIBITION OU TEMPÉRANCE : LE RÉFÉRENDUM DU 10 AVRIL 1919 <i>par Yannick Cormier</i>	12
LSD : VOYAGE PSYCHÉDÉLIQUE AU QUÉBEC <i>par Guy Morin</i>	18
À L'ORIGINE DE LA LÉGALISATION DE LA MARIJUANA : LA COMMISSION LE DAIN <i>par François Droûin</i>	24
AU CŒUR DE LA CONTRE-CULTURE : LA REVUE MAINMISE ET LE CANNABIS, 1969-1973 <i>par Marc-André Brouillard</i>	31





LES PARADIS ARTIFICIELS

Au cours de nos échanges entre collègues au comité de rédaction portant sur notre numéro du printemps 2019, l'expression « les paradis artificiels » fit son apparition. Certains attribuent même la paternité de cette expression bien connue de la langue française à Charles Baudelaire. Voici donc la vérité. « *Les paradis artificiels* est un essai de Charles Baudelaire paru en 1860, où le poète traite de la relation entre les drogues et la création poétique. Baudelaire

met cependant en question l'intimité du lien qui pourrait exister entre les drogues et le poète, le poète véritable n'ayant pas besoin de drogues pour trouver l'inspiration ».

Charles Baudelaire. *Les paradis artificiels*, opium et haschisch. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, libraires-éditeurs, 1860, 304 p. (Pour les bibliophiles, un exemplaire original vaut aujourd'hui plus de 6 000 \$)

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est une production de « Les Éditions Cap-aux-Diamants inc. » et paraît quatre fois l'an.

Conseil d'administration : Yves Beauregard, François Droûin, Michèle Jean, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre.

Directeur : Yves Beauregard.

Comité de rédaction : Yves Beauregard, François Droûin, Michèle Jean, Jean-Philippe Jobin, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre, Alex Tremblay Lamarche, Brigitte Violette.

Comité consultatif : Marie-Josée des Rivières, Denis Gagnon, Gilles Gallichan, Madeleine Gauthier, Yves Laberge, Jacques Lacoursière, Michel Lessard, Jocelyne Mathieu, Jean-Claude Robert, Marc Vallières.

Révision des textes : Marie Chabot.

Publicité et promotion : (418 656-5040).

Secrétariat et comptabilité : Josée Alain.

Service des abonnements : Josée Alain.

Conseiller juridique : Dave Tremblay.

Collaboratrices et collaborateurs : Yves Beauregard, Mario Bédard, Marc-André Brouillard, Johannie Cantin, Yannick Cormier, François Droûin, Catherine Ferland, Yves Hébert, Samuel Heine, Pascal Huot, Yves Laberge, Pierre-Olivier Maheux, Guy Morin, Serge Pallascio, Denis Racine, Jacques Saint-Pierre, Sylvie Tremblay, Alex Tremblay Lamarche, John Willis.

Graphisme : Michaud design.

Impression : Imprimeries Transcontinental inc.

CAP-AUX-DIAMANTS remercie l'Université Laval, la Ville de Québec, le Séminaire de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour leur soutien financier et matériel. Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 0829-7983/ISBN 978-2-924353-29-5 (PDF) ISBN 978-2-924353-30-1 (IMPRIMÉ). Toute reproduction ou adaptation interdites sans autorisation. Envoi de publication. N° de la convention 1372165. Port payé à Québec.

Date de parution : avril 2019.

Indexé dans *Repère*, *Hiscabec*, *Journal of American History*, *Études canadiennes*, Éruditor.org.

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est membre de la Société de développement des éditeurs de périodiques culturels québécois (SODEP) www.sodep.qc.ca.

Les opinions émises dans les articles publiés dans ce numéro n'engagent que les auteurs et non le comité de rédaction.

Ce dernier est responsable des titres, intertitres, textes de présentation, encadrés, notes, illustrations et légendes.

Correspondance :

CAP-AUX-DIAMANTS

C.P. 26, Haute-Ville,

Québec (Québec) G1R 4M8

Administration : 418 656-5040

Publicité : 418 656-5040

Courriel : revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Site Internet : www.capauxdiamants.org

Distribution : Messageries Dynamiques.

Abonnements : 1 an (35 \$), 2 ans (60 \$), 1 an (45 \$) institution, 2 ans (80 \$) institution, 1 an (60 \$US) États-Unis, 1 an (80 \$CAN) étranger.

Canada

ENTENTE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

VILLE DE
QUÉBEC

Québec

La longue histoire des substances illicites et illégales au Québec

Depuis le 17 octobre 2018, les Canadiens peuvent se rouler un joint en toute légalité. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, l'usage de la marijuana à des fins récréatives est désormais permis au pays. Ce faisant, le gouvernement de Justin Trudeau donne suite à des recommandations qui avaient été faites... il y a 45 ans dans le rapport d'une commission d'enquête instituée en 1969 par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. Ce rapport, fruit de la Commission Le Dain – ainsi nommée en l'honneur de son président, le juriste Gérard Le Dain, – avait en effet recommandé de procéder à une décriminalisation progressive de l'usage des drogues au Canada.

Afin de souligner l'événement, *Cap-aux-Diamants* a décidé de mettre en lumière le rapport des Québécois aux substances psychotropes depuis la Nouvelle-France jusqu'à nos jours et de consacrer ce numéro à cette question. La consommation de drogues, de tabac et d'alcool sur le territoire est en effet de loin antérieure au XX^e siècle. Déjà, au début de la colonie, Autochtones et Français fument la pipe, par plaisir, mais aussi pour les prétendues vertus médicinales du tabac. Les nations amérindiennes accordent aussi à cet usage un sens religieux et symbolique. On consomme des tabacs produits localement ou, de préférence, importés des Antilles ou du Brésil. L'historienne Catherine Ferland nous livre ici un article des plus intéressants sur ce sujet. Samuel Heine nous amène quant à lui dans les fumeries d'opium du début du XX^e siècle. Son article s'intéresse aux représentations entourant la relation entre la consommation de l'opium et la communauté chinoise de Montréal,

First Session, Forty-second Parliament, 64-65-66-67 Elizabeth II, 2015-2016-2017-2018	Première session, quarante-deuxième législature, 64-65-66-67 Elizabeth II, 2015-2016-2017-2018
STATUTES OF CANADA 2018	LOIS DU CANADA (2018)
CHAPTER 16	CHAPITRE 16
An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts	Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois
ASSENTED TO	SANCTIONNÉE
JUNE 21, 2018	LE 21 JUIN 2018
BILL C-45	PROJET DE LOI C-45

Sanctionné le 21 juin 2018, le projet de loi C-45, va permettre aux Canadiens de consommer légalement du cannabis à partir du 17 octobre de la même année.

à partir de reportages publiés dans les journaux de l'époque, où l'on brosse un portrait bien sombre de cet univers enfumé et exotique.

Si les substances psychotropes ont, de tout temps, suscité la curiosité, elles ont également provoqué de vifs débats. C'est notamment le cas au printemps 1919 lorsque la question de la vente d'alcool déchire les Québécois. Ceux-ci se divisent entre prohibitionnistes et partisans d'une consommation modérée comme l'expose Yannick Cormier dans son article. À compter des années 1960, c'est une nouvelle substance qui suscite l'intérêt des personnes avides de sensations psychédéliques, adeptes de valeurs d'amour universel et de nouveaux modes de vie. Le LSD fait alors son apparition au Québec et connaît un vif succès au sein d'une partie de la population comme le montre Guy Morin.

Enfin, puisque la Loi sur le cannabis reprend un grand nombre des recommandations de la Commission Le Dain, l'équipe de *Cap-aux-Diamants* a jugé bon de lui accorder une place de choix dans ce numéro. Elle a donc confié à l'historien François Droüin le soin d'explorer les tenants et aboutissants de cette commission et à l'éditeur Marc-André Brouillard d'analyser le rôle que la revue *Mainmise* a joué parallèlement. Alors que le premier en profite pour montrer le rôle qu'une vedette de la chanson bien connue a tenu dans cette commission et pour souligner la position avant-gardiste de la commissaire Marie-Andrée Bertrand, le second se penche plutôt sur le discours de cette revue phare de la contre-culture sur la légalisation du cannabis.

Bonne lecture!
Alex Tremblay Lamarche, historien

par Catherine Ferland

Une variété indigène, *Nicotiana rustica*, croît librement en de nombreux endroits du continent nord-américain. Plusieurs nations amérindiennes « font grand labourage de Petun, chose très précieuse entre eux, & parmi tous ces peuples universellement », affirme Marc Lescarbot. Entre autres, la « Nation du Tabac », dont les membres sont aussi connus sous le nom de Petuns ou Tionontati, est une branche de la famille iroquoienne qui exploite de vastes champs de tabac depuis déjà plusieurs siècles au moment où quelques explorateurs français les rencontrent, en 1616. Cette variété de tabac « tient du poivre & du gingembre », selon Lescarbot.

Les dirigeants coloniaux tentent de développer la culture du tabac au Canada. La production locale fournit de bonnes quantités de tabac dès le début du XVIII^e siècle, particulièrement dans les seigneuries de Lachenaie, Terrebonne, Sorel, Maskinongé, Yamaska, Dorvilliers, Berthier, Repentigny, l'île Jésus et dans les sept paroisses de l'île de Montréal. Les seigneuries de la région de Trois-Rivières sont également bien représentées, notamment Champlain et Cap-de-la-Madeleine. Dans la région de Québec, ce sont les seigneuries de Saint-Nicolas, de la pointe de Lévis, de la côte de Lauzon et de l'île d'Orléans qui s'avèrent les plus grandes productrices de tabac.

Si la production s'élève à environ 48 000 livres de tabac en 1721, elle a pratiquement quadruplé en 1739. Les récoltes de la fin des années 1740 sont si abondantes que de grands espoirs sont permis; l'intendant Gilles Hocquart soutient que la colonie est sur le point « de devenir encore plus utile à la France par la culture du tabac ». Cette production s'avère cependant fragile : la présence de vers ou de chenilles, un manque ou un excès de pluie, des gelées hâtives anéantissent d'entières récoltes. En outre, pour avoir une valeur marchande, le tabac doit répondre aux critères établis par les fermiers généraux. La culture du tabac canadien

connaît un essor intéressant pendant les dernières décennies du Régime français.

En dépit de cette disponibilité locale, le tabac que préfèrent les habitants du Canada est celui qui vient d'ailleurs... On trouve deux catégories de tabac



Canadien chaussé de raquettes et fumant la pipe. Illustration tirée de Claude-Charles Bacqueville de La Potherie, *Voyage de l'Amérique : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'Amérique septentrionale depuis 1534 jusqu'à présent*, Amsterdam, Henry des Bordes, 1723, tome 1, p. 51.

importé, auxquelles sont associées des formes de tabagisme différentes : le tabac en feuilles et le tabac en poudre.

IMPORTATION DE TABAC À FUMER

La colonie achète d'importantes cargaisons de tabac en feuilles, provenant principalement du Brésil, des Îles, du Mississippi et de la Louisiane. Jusque dans le premier quart du XVIII^e siècle, les tabacs des Îles doivent parfois, commerce triangulaire oblige, effectuer un détour par la France avant d'aboutir dans la colonie. Les stocks, exposés à

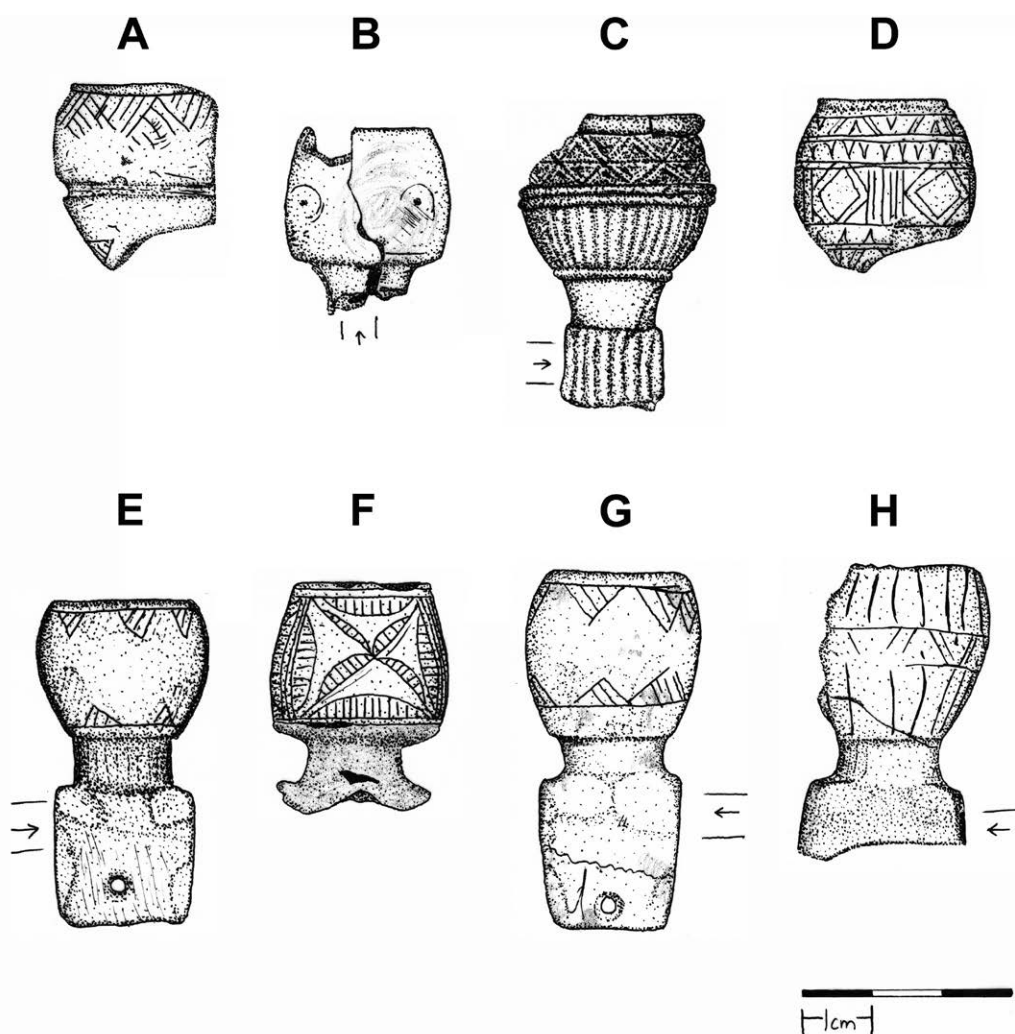
l'humidité des cales, sont fréquemment en mauvais état lorsqu'ils parviennent enfin au port de Québec, après cet aller-retour transatlantique inutile! Le développement des relations maritimes directes entre les Antilles et le Canada, vers 1720, permet enfin aux Canadiens d'obtenir sans intermédiaire des tabacs des îles françaises d'Amérique.

Pour la seule année 1734, les employés du port de Québec enregistrent l'arrivée de 1 804 livres de tabac de Saint-Domingue et de 3 200 livres de tabac de Saint-Vincent sous forme de feuilles séchées et roulées en « carottes », un produit destiné à être fumé. De la variété *Nicotiana tabacum*, ces tabacs s'avèrent forts et très parfumés : ils détrônent le tabac canadien, non seulement auprès des colons d'origine française, mais aussi auprès des Amérindiens eux-mêmes. Ces derniers en sont très friands et ne se privent pas d'en exiger lors des transactions commerciales et diplomatiques, voire des alliances qu'ils scellent avec les Français. Les Amérindiens établis dans des territoires plus septentrionaux semblent particulièrement amateurs de tabac importé, si l'on se rapporte aux observations de Pehr Kalm au milieu du XVIII^e siècle.

« FUME, FUME, FUME, FAIS DE LA FUMÉE »

En Nouvelle-France, tout comme dans la métropole, fumer la pipe constitue une pratique extrêmement répandue. Si la plupart des couches de la société adoptent cette forme de tabagisme, c'est cependant chez les gens du peuple qu'elle devient la manière la plus commune de consommer le tabac. On fume le tabac seul ou mêlé de feuilles séchées de *sagachkomi* (busserole) ou de vinaigrier, ou bien encore d'écorce de hart rouge, afin de l'adoucir un peu.

Plusieurs types de pipes coexistent au Canada. Au XVII^e siècle, on utilise volontiers les petites pipes d'argile –



Quelques exemplaires de pipes de type « Micmac » retrouvées au parc de l'Artillerie à Québec lors de fouilles réalisées de 1995 à 1997. Dessins : Marie-Hélène Daviau. Tiré de Marie-Hélène Daviau, « La pipe de pierre au Canada : une question de contextes? », dans *Tabac & fumées. Regards interdisciplinaires et indisciplinés sur le tabagisme*, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 72.

souvent appelées erronément « pipes de plâtre » – dont la morphologie est directement inspirée de la pipe coudée amérindienne. Peu coûteuses, elles sont fabriquées massivement en Angleterre et en Hollande, d'où on les importe par centaines, voire par milliers... ce qui explique leur forte représentation dans les sites archéologiques. Certains Canadiens préfèrent la pipe amérindienne, plus résistante que la fragile pipe d'argile : plusieurs spécimens ont été trouvés dans des sites coloniaux français du XVII^e siècle, notamment au fort Frontenac. Fait intéressant, les matériaux et la forme des pipes amérindiennes se modifient notablement lors de la

période de contact, surtout après 1650, alors que les Amérindiens délaissent un peu leurs pipes traditionnelles au profit des pipes manufacturées en Europe! Enfin, on trouve des exemplaires de la pipe de pierre dite de type « Micmac », aussi appelée calumet. N'étant ni purement amérindienne, ni proprement française, la pipe de pierre est une innovation qui semble apparaître vers le milieu du XVII^e siècle, dans les zones d'intenses contacts interculturels. Si leur morphologie et leurs décorations s'inspirent des pipes amérindiennes, il semble presque certain que la vaste majorité des calumets retrouvés dans des contextes coloniaux soit l'œuvre de

Canadiens. Les motifs récurrents de certains spécimens constituent même de véritables « signatures » et permettent d'apprécier leur propagation dans la vallée du Saint-Laurent et autour des Grands Lacs.

PRISER COMME LES GENS BIEN « NEZ »

Outre le tabac en feuilles, on trouve aussi dans la colonie du tabac manufacturé, moulu finement et parfumé, destiné à être aspiré par les narines. On note la présence de tabac à priser en Nouvelle-France dès la fin du XVII^e siècle. Il est toujours importé. Les

quantités varient selon les ans. Pour la seule année 1734, 4 720 livres de tabac d'Espagne en poudre sont enregistrées au bureau du Domaine d'Occident à Québec. Son prix s'avère beaucoup plus élevé que celui du tabac à fumer (de dix à quinze fois plus cher), ce qui accentue son caractère élitiste. Car il s'agit bel et bien d'une substance associée au mode de vie aristocratique.

Les élites européennes affichent une préférence pour la prise du tabac. Dès la fin du XVI^e siècle, priser devient une pratique codifiée que tout gentil-

qu'il en existe aussi en osier ou en carton peint. Plusieurs tabatières sont décorées de motifs d'argent, peintes, gravées, vernies ou dorées, certaines affichant même un portrait de leur possesseur ou d'un être chéri. Leur ornementation participe pleinement à la distinction sociale attachée à cette forme de tabagisme, comme si la beauté de l'objet mettait en évidence le bon goût ou, devrions-nous dire, le « flair » de son propriétaire.

Le tabac semble donc occuper une place importante dans le mode de vie

largement produits ici, mais d'importantes quantités sont importées. Enfin, la prise de tabac est une forme de tabagisme qui fraie son chemin jusqu'aux élites du Canada. Un examen plus approfondi des significations associées au tabac et à sa consommation (dont nous ferons ici l'économie, restriction d'espace oblige) confirmerait que le tabagisme colonial, tributaire à la fois de l'héritage tabagique autochtone et d'un bon nombre d'apports culturels français, prend une forme typiquement canadienne dès le milieu du XVIII^e siècle, à l'instar de bien d'autres pratiques culturelles.

Catherine Ferland est historienne professionnelle, spécialiste d'histoire de la consommation. Elle est la présidente des Rendez-vous d'histoire de Québec.



De nombreuses tabatières fabriquées au Canada ont été retrouvées par les archéologues. Celle-ci est ornée d'une représentation festive. Tabatière, 1722. Argent et or, 5,7 x 8,7 x 1,4 cm. Musée national des beaux-arts du Québec, 65.176.

homme (ou dame) se doit de maîtriser. Tout l'art consiste à renifler « proprement » et sans se salir! Cette mode se retrouve chez l'élite canadienne : l'aristocratie coloniale ne fume pas beaucoup, mais apprécie en revanche le tabac à priser. Même les dames prisent assez fréquemment, assure Pehr Kalm au milieu du XVIII^e siècle.

Le tabac à priser se conserve dans des tabatières. Les fouilles archéologiques ont révélé des exemplaires faits de corne, de bois, d'écaille, de fer-blanc, de cuivre jaune ou d'argent. Les inventaires après décès nous apprennent

de l'élite d'origine française. Savoir user correctement du tabac en société est une manière de démontrer sa « politesse » et de se distinguer clairement des classes populaires.

Plusieurs modes de consommation du tabac coexistent dans la vallée du Saint-Laurent aux XVII^e et XVIII^e siècles. La grande quantité de pipes exhumées par les archéologues témoigne de l'importance du tabac fumé à l'époque de la Nouvelle-France, montrant aussi des adaptations liées à cette pratique pendant cette période d'intenses échanges interculturels. Les tabacs fumés sont

Pour en savoir plus :

Marie-Hélène Daviau, « La pipe de pierre au Canada : une question de contextes? », dans *Tabac & fumées. Regards interdisciplinaires et indisciplinés sur le tabagisme*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 51-80.

Catherine Ferland, « Mémoires du tabac. Le tabagisme du XV^e siècle à nos jours », *Drogues, santé et société*, numéro spécial sur le tabac et le tabagisme, vol. 6, n° 1 (printemps 2007), p. 17-48.

Catherine Ferland, « Une pratique «sauvage»? Le tabagisme de l'ancienne à la nouvelle France, XVII^e-XVIII^e siècles », dans *Tabac & fumées. Regards interdisciplinaires et indisciplinés sur le tabagisme*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 81-109.

Mario Savard et Pierre Drouin. *Les pipes à fumer de Place-Royale*. Québec, Les Publications du Québec, (Coll. « Patrimoines ») n° 65, rééd. 2000.

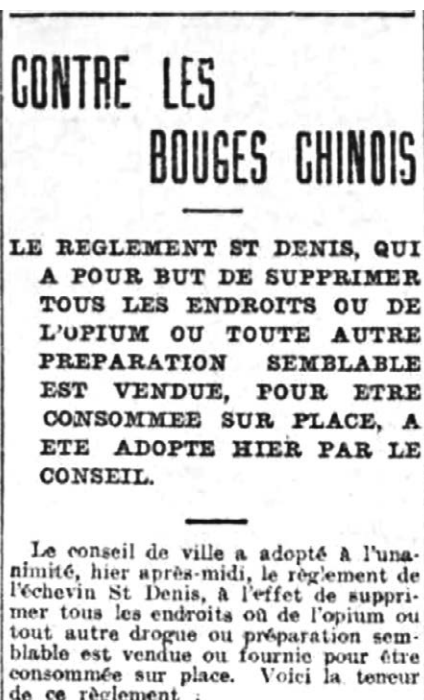
Roland Tremblay, « Se conter des pipes : la pipe dite Micmac, des origines amérindiennes aux mythes modernes », dans *Tabac & fumées. Regards interdisciplinaires et indisciplinés sur le tabagisme*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 21-50.

DES FUMERIES D'AILLEURS

L'OPIUM ET LES SINO-MONTRÉALAIS

par Samuel Heine

Drogue, prostitution, alcool et jeu sont des faits de société indissociables de l'histoire de Montréal durant la première moitié du XX^e siècle. La métropole possède alors son propre quartier de commerces illicites communément appelé le Red Light. Au début du XX^e siècle, cette zone géographique est délimitée par la rue Sherbrooke au nord, la rue Saint-Denis à l'est, la rue Bleury à l'ouest et par le quartier du Vieux-Montréal au sud (Daniel Proulx, *Le Red Light de Montréal*, VLB éditeur, 1997). La prohibition instaurée chez nos voisins du sud en 1919 et qui dure jusqu'en 1933, contribue en partie à l'essor de ses bars, de ses établissements de jeux et de ses maisons closes, donnant lieu à ce qui peut être considéré comme un « tourisme du vice ». À la même époque, un quartier ethnique constitué d'immigrants venus du sud de la Chine émerge à proximité. L'expression « quartier chinois », qui réfère alors à la section de la rue De La Gauchetière comprise entre les rues Chenneville et Saint-Charles-Borromée (Clarke), apparaît dans le journal *La Presse* en 1902. « Là, associations, épiceries et missions chrétiennes chinoises ont pignon sur rue », devenant progressivement un symbole de la présence chinoise à Montréal (Denise Helly, *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*, Québec, IQRC, 1987, p. 213). Certaines activités menées au sein des établissements du quartier chinois, dont les loteries chinoises et le commerce de l'opium, sont de nature criminelle. En



Article du journal *La Presse* qui annonce un règlement visant des points de vente et de consommation de drogue à Montréal. 21 février 1905, p. 11. (BANQ numérique <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3241080>).

vérité, l'opium est un narcotique qui est fréquemment associé aux Chinois au début du XX^e siècle. Une situation des plus ironiques lorsque l'on sait que sa popularisation en Chine fut causée par les échanges avec les Britanniques et que les tentatives du gouvernement chinois pour contrer cette introduction se sont soldées par les deux guerres de l'opium (1839-1842 et 1856-1860). Cette situation favorise tout de même la création d'un « mythe de l'opium », transmis

notamment par les regroupements religieux et l'élite chinoise, augmentant artificiellement l'ampleur de la consommation de cette drogue par l'entremise d'un discours dénonçant l'agression impérialiste et les effets nocifs que l'opium produit sur la moralité (Dan Malleck, *When Good Drugs Go Bad: Opium, Medicine, and the Origins of Canada's Drug Laws*, Toronto, UBC Press, 2015).

Il n'en reste pas moins que l'arrivée d'opium par les canaux d'échanges britanniques, les vertus médicales qui lui sont rattachées et le développement de plantations d'opium chinoises, lors de la deuxième moitié du XIX^e siècle, favorisent une certaine généralisation de sa consommation qui était considérée comme une activité réservée à la haute société sous sa forme récréative.

Malgré ces nuances, les Sino-Montréalais sont perçus comme de grands consommateurs d'opium, pratique fausement décrite comme une tradition chinoise ancestrale. Le *Dictionnaire général du Canada* (1931) va jusqu'à prétendre que la vente de cette substance est un métier propre aux Sino-Canadiens au même titre que la vente de thé ou les blanchisseries.

Cet article explore la relation entre les « Chinois » de Montréal et cette substance déclarée illégale au Canada avec l'adoption de l'*Opium Act* de 1908 et l'*Opium and Drug Act* de 1911. Une exploration d'un phénomène indissociable de sa perception médiatique étant donné son importance dans la transmission des



Un fumeur utilisant une pipe à opium dans le quartier chinois de Montréal. 3 mars 1940. Fonds Conrad Poirier. (BAnQ Vieux-Montréal, P48, S1, P5163).

récits entourant l'opium et les établissements où il est consommé.

UNE REPRÉSENTATION DE L'EXTÉRIEUR

Le rôle de Montréal dans le commerce du vice inclut une position prépondérante en ce qui a trait au trafic d'opium canadien. S'inspirant des descriptions qu'ils lisent dans des publications de la côte ouest canadienne, certains journaux montréalais font état de fumeries d'opium secrètes, lugubres et exotiques disséminées dans les établissements de la « colonie chinoise de Montréal ». Les arrière-boutiques et les souterrains sont décrits comme des lieux de rassemblement d'opiomanes d'origine étrangère et au caractère immoral.

Cette situation est favorisée par la mise en place de lois limitant la vente d'opium sur l'île de Montréal en 1905. Le 21 février 1905, *La Presse* aborde ce règlement sous le titre « Contre les bouges chinois », établissant un lien entre les « Chinois » et les fumeries d'opium et présente la consommation de cette drogue comme un vice amené d'ailleurs. D'autres articles relatent des opérations policières visant des lieux qualifiés d'« affreux cachots, devenus des repaires de bandits et de vicieux » (« L'épuration de la ville se poursuit », *La Presse*, 6 avril 1905). Ils sont dépeints comme des établissements malfamés qui envahissent la ville de Montréal telle une infestation.

Des articles parus ultérieurement vont s'éloigner quelque peu de cette per-

ception. Un journaliste de *La Patrie* exprime sa déception alors qu'il visite non pas une « malpropre, mais pittoresque fumerie telle que les décrivent maints romans », mais plutôt une « petite pièce, propre et assez richement meublée » (« Visitons Chinatown », *La Patrie*, 29 mars 1936). L'auteur estime que l'on assiste à une diminution de la consommation d'opium par les Sino-Montréalais qui découlerait directement des actions policières. D'autres journaux de la métropole en arrivent à la même conclusion, telle *La Presse* qui affirmait un an plutôt que « Ces vils établissements qui existaient autrefois dans "Chinatown" ont complètement disparu. Les Célestes ne peuvent plus tromper la vigilance des constables et ceux d'entre eux qui avaient la funeste habitude de

Buandier chinois arrêté pour possession d'opium

Lum How, buandier, No 2907, rue Dandurand, a comparu, ce matin, devant le recorder en chef J.-A. Thoutin, sous l'accusation d'avoir été trouvé en possession d'opium et il a plaidé non coupable.

L'accusé a été arrêté hier soir par les constables Shanahan, Campbell et Palletier, de l'escouade des narcotiques. Au moment de l'arrestation Lum How fumait de l'opium dans une bouteille de bière au moyen d'un dispositif spécial.

L'accusé a été remis en liberté sous un cautionnement de \$200 en attendant son procès qui aura lieu le 20 mars.

Article de *La Presse* présentant l'arrestation d'un buandier fumant de l'opium. « Buandier chinois arrêté pour possession d'opium ». 13 mars 1934, p. 3. (BAnQ numérique <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2897401>)

fumer l'opium ont dû y renoncer» (« Le trafic de narcotique a quasi disparu », *La Presse*, 13 décembre 1935). La presse de l'époque vante, en quelque sorte, l'approche paternaliste des policiers qui empêcheraient la population sino-montréalaise de s'adonner à la consommation d'opium tels des enfants laissés sans surveillance et incapables de résister à l'attrait de cette substance. La législation anti-drogue adoptée au cours des années 1920 a certes un impact dissuasif sur les consommateurs. Les amendes sont désormais plus sévères et les immigrants reconnus coupables de possession ou de vente de narcotiques peuvent être déportés. Les autorités renvoient d'ailleurs 761 Sino-Canadiens entre 1923 et 1932, et ce, malgré la diminution de la sévérité des mises en accusation à l'égard des Sino-Montréalais. Une situation qui peut être reliée à une certaine sympathie des magistrats et à des standards de preuve réduits pour les offenses moins graves que la possession ou le commerce d'opium (Catherine Carstairs, *Jailed for Possession: Illegal Drug Use, Regulation, and Power in Canada, 1920-1961*, University of Toronto Press, 2006). Une série de conflits dans le quartier

chinois, la popularisation d'autres narcotiques, telle l'héroïne, et un mouvement de dénonciations qui cible plus souvent les loteries illicites sont autant de facteurs qui contribuent à la diminution de la consommation d'opium au cours des années 1930.

Des témoignages recueillis auprès de Sino-Montréalais viennent cependant nuancer cette interprétation. Bien que mentionnant la présence de lieux utilisés pour la consommation et la vente d'opium, ils affirment qu'il y avait peu de fumeries et de consommateurs (Kwok B. Chan, *Smoke and Fire: The Chinese in Montreal, Hong Kong, Brill, 1991*). Ils présentent ainsi l'usage d'opium à des fins récréatives comme une pratique relativement marginale et ne posant pas de problèmes majeurs. Une vision qui s'oppose à une perception où la consommation d'opium serait endémique chez les Sino-Montréalais, au point d'être considérée comme une caractéristique « raciale », et où les fumeries d'opium

et la corruption de personnes en autorité, phénomènes également déplorés envers d'autres secteurs du commerce du vice que sont le jeu et la prostitution.

UNE CONSOMMATION NON EXCLUSIVE

Cette perception d'une consommation uniquement sino-montréalaise de l'opium fait tout de même abstraction d'une autre dimension du phénomène. En effet, non seulement les Sino-Montréalais n'étaient-ils pas tous des consommateurs d'opium, mais une partie des usagers des fumeries d'opium du quartier chinois étaient des Canadiens d'ascendance européenne, comme en témoignent les journaux et les rapports d'arrestations des services policiers. Qualifié en Occident de « drogue des poètes », l'opium était notamment consommé par des écrivains et des artistes qui lui attribuaient des effets bénéfiques. Cette drogue, opinaient-ils, stimulaient leur créativité. Elle était



Photo d'une rue du quartier chinois montrant des commerces sino-montréalais et des voitures garées. 29 février 1940. Fonds Conrad Poirier. (BAnQ Vieux-Montréal, P48, S1, P5163)(BAnQ Vieux-Montréal, P48, S1, P5163).

infesteraient le quartier chinois, ajoutant à la débauche morale de ses habitants. Ils rejoignent tout de même la presse montréalaise sur la question des pots-de-vin versés aux policiers pour se soustraire des descentes. Une certaine presse, notamment *Le Devoir*, et les mouvements de moralité publique dénoncent d'ailleurs cette complaisance

également utilisée à des fins récréatives et vendue pour des raisons médicales en pharmacie.

Certains reportages font d'ailleurs état de la présence de consommateurs n'appartenant pas à la communauté sino-montréalaise dans les fumeries du quartier. On y décrit des « Trous immondes où des blancs peuvent, sans mourir

d'asphyxie, passer des heures» ou «un groupe de Mongols et de blancs aspiraient l'abrutissement dans leurs pipes d'opium» («L'épuration de la ville se poursuit», *La Presse*, 6 avril 1905). Les journaux laissent parfois entendre qu'autant de femmes que d'hommes fréquentent les établissements renfermant ces fumeries clandestines. Ces perceptions sont celles de contemporains posant un regard sur la communauté sino-montréalaise d'un point de vue extérieur. Ils rationalisent leur raisonnement sur ce qu'ils croient être l'attrait «corrupteur» du quartier chinois. Cette peur de l'effet délétère des habitudes de consommation dites «étrangères» revient fréquemment dans les écrits du début du XX^e siècle et vise à montrer l'urgence d'agir. On relie, ironiquement, l'opium à un mal étranger qui est apporté de Chine. Un argument qui est souvent invoqué pour justifier l'entrée en vigueur de l'*Opium Act* de 1908, mais également les limitations mises en place à Montréal en 1905 malgré un commerce de contrebande qui n'est pas exclusif à la communauté chinoise.

UN ÉLOIGNEMENT PROGRESSIF

L'année 1949 sonne le déclin des fumeries d'opium sino-montréalaises. Le gouvernement chinois, en mettant en place des réglementations qui visent à rendre progressivement l'opium et sa production illégales, limite grandement l'approvisionnement par les canaux d'échanges chinois. Les arrestations des consommateurs de narcotics sino-montréalais relatées dans les médias ont trait à d'autres drogues, notamment l'opioïde qu'est l'héroïne. Bien que toujours liée à la consommation d'opium dans la mémoire et les représentations, une distanciation se produit entre la communauté sino-montréalaise et cette drogue. Avec les projets de renouvellement urbains du quartier chinois qui débutent dans les années 1960, l'opium est presque dissout des Sino-Montréalais alors que leur



Cet article mentionne une descente systématique dans le quartier à la recherche d'éléments liés aux narcotics, mais également à d'autres vices. «Chinatown Battle Averted as Police Stage Night Raids», *The Montreal Gazette*, 1934, 22 janvier 1934, p. 10. (Archives de Montréal).

quartier devient une attraction touristique et que la «culture chinoise» est commercialisée pour son exotisme. Le quartier chinois se détache ainsi d'un passé que les médias décrivaient jadis comme une quasi-extension du quartier chaud de Montréal et différentiable uniquement par son aspect ethnique. Somme toute, le commerce de narcotics n'est pas un problème d'ethnicité. La production d'opium en Asie, le contexte économique et social du quartier ainsi que la vente d'opium en Chine favorisaient son passage par les canaux d'échanges chinois, sans que chaque Sino-Montréalais fusse un opiomane pour autant, et ce, nonobstant une perception médiatique laissant généralement croire le contraire. Les mouvements de moralité québécois, le contexte international de lutte contre les narcotics, l'influence des représentations transmises par les médias canadiens et américains ainsi que les missions catholiques québécoises en Chine influençaient et renforçaient la percep-

tion du lien entre les Sino-Montréalais et l'opium. La consommation d'opium n'est en fait qu'une partie d'un phénomène répandu bien au-delà de la ville de Montréal. Il s'agit d'une époque où le vice commercialisé était dénoncé sur plusieurs tribunes canadiennes et américaines et où les immigrants chinois faisaient l'objet d'une multitude de représentations négatives et positives dans les journaux, les films et les romans.

Samuel Heine est un étudiant au doctorat en études cinématographiques à l'Université de Montréal où il poursuit ses recherches sur la représentation ethnique dans les médias. Il a précédemment complété une maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke, sous la direction d'Harold Bérubé, au cours de laquelle il a travaillé sur la représentation du quartier chinois de Montréal dans la presse.

Pour en savoir plus :

Études

Catherine Carstairs. *Jailed for Possession: Illegal Drug Use, Regulation, and Power in Canada, 1920-1961*. University of Toronto Press, 2006.

Dikötter, Frank, Lars Peter Laamann, Zhou Xun. *Narcotic Culture: A History of Drugs in China*, C. Hurst & Co., 2004.

Kwok B. Chan. *Smoke and Fire: The Chinese in Montreal*. Hong Kong, Brill, 1991.

Denise Helly. *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987.

Mathieu Lapointe. *Nettoyer Montréal : les campagnes de moralité publique, 1940-1954*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014.

Dan Malleck. *When Good Drugs Go Bad: Opium, Medicine, and the Origins of Canada's Drug Laws*. Toronto, UBC Press, 2015.

Stephen Schneider. *Iced: The Story of Organized Crime in Canada*. John Wiley & Sons, 2009.

PROHIBITION OU TEMPÉRANCE

LE RÉFÉRENDUM DU 10 AVRIL 1919

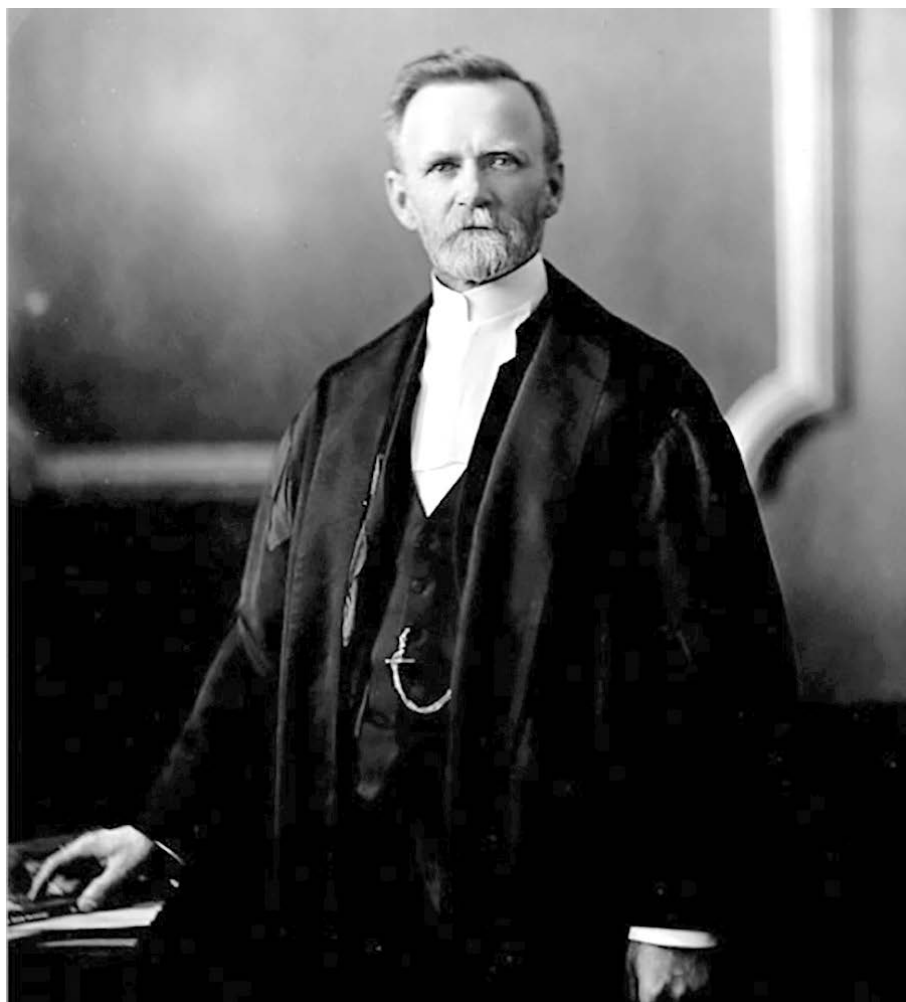
par Yannick Cormier

Il y a 100 ans, le Québec vivait une des consultations populaires les plus marquantes de son histoire : un référendum sur la prohibition de l'alcool. Après une campagne de quelques semaines, le 10 avril 1919, le gouvernement libéral de Lomer Gouin consultait les Québécois sur la question. Nous vous proposons un retour sur le centenaire d'un scrutin, point culminant d'un débat qui a jadis divisé la province pendant des décennies.

PROHIBITION OU TEMPÉRANCE?

La question de l'alcool a longtemps été controversée. On pourrait remonter aussi loin qu'au temps de la Nouvelle-France et à la question de l'eau-de-vie! Le maintien de l'ordre, la morale religieuse, la santé et l'hygiène de vie, les permis d'hôtels et bien sûr l'argent ont toujours eu une incidence majeure dans le débat.

Dès le XIX^e siècle, les gouvernements sont de plus en plus préoccupés par les problèmes de santé publique liés à la surconsommation d'alcool et veulent réglementer. Avec l'industrialisation, l'alcoolisme devient un grave problème social. Des croisades de tempérance, comme celles de l'abbé Charles Chiniquy, apôtre de la croix noire, ont d'abord lieu au cours des années 1830 à 1850. Puis, un mouvement partisan de la prohibition, soit la criminalisation de l'alcool, gagne des adhérents des années 1870 au début du XX^e siècle.



Le juge Eugène Lafontaine, président de la Ligue antialcoolique de Montréal (BAnQ, P1000, S4, D83, PL20).

En 1875, des groupes prohibitionnistes à prédominance anglo-protestante se rassemblent à Montréal pour former une fédération, le Dominion Prohibitory Council, qui prend en 1876 le nouveau nom de Dominion Alliance. Elle devient le principal organisateur des campagnes de prohibition. S'y joignent des groupes

religieux ou laïques de tempérance dont la mission est d'encourager le citoyen à modérer sa consommation. Soulignons que la majorité des catholiques, surtout francophones, voient la prohibition comme une mesure extrémiste. Lorsque le pendant francophone de la Dominion Alliance est constitué, en 1906, sous le



Lomer Gouin, premier ministre du Québec de 1905 à 1920. (BAnQ).

nom de Ligue antialcoolique, on préconise soit la tempérance, soit une réglementation sévère, sinon des prohibitions locales, mais pas toujours la prohibition totale. Difficile de s'y retrouver!

Les gouvernements sont sous pression pour légiférer. En 1864, la « loi Dunkin » est adoptée dans la province du Canada : les municipalités peuvent ainsi interdire la vente d'alcool après la tenue de consultations populaires. En 1878, la Loi de tempérance du Canada, dite loi Scott, y apporte des modifications en facilitant les consultations populaires à l'échelle d'une ville. En 1898, le gouvernement canadien organise un référendum sur la prohibition totale. Alors que les autres provinces votent en faveur, un vote majoritaire (81 %) la rejette au Québec. La tempérance semble plus populaire au Québec, mais la prohibition demeure à l'ordre du jour. Le premier

ministre du Canada Wilfrid Laurier choisit « de ne pas tenir compte des résultats du référendum, évoquant la faible participation de la population au vote, soit 44 % des électeurs ».

Dans les deux premières décennies du XX^e siècle, de multiples représentants de l'Église, curés, évêques, groupes de paroissiens, mouvement d'Action sociale catholique, mènent des campagnes, tiennent des congrès de tempérance et souhaitent l'instauration de prohibitions locales grâce à la loi Scott de 1878. Avec la Première Guerre mondiale, en 1914, les partisans de la prohibition ont le vent en poupe : on associe celle-ci au patriotisme. Sans qu'aucune nouvelle loi ne s'impose, plusieurs villes du Québec, dont la capitale en 1917, optent pour la prohibition locale : 92 % des municipalités sont sobres.

LA PROHIBITION TOTALE DE 1918

C'est dans ce contexte que, cédant aux prohibitionnistes les plus fervents, le premier ministre Lomer Gouin adopte, en 1918, une loi sur la prohibition totale. Le trésorier provincial Walter G. Mitchell propose à Gouin de retarder sa mise en vigueur au 1^{er} mai 1919 : brasseries et distillateurs pourront écouler leurs stocks. Calcul politique? Le gouvernement sait que la prohibition ne passe pas chez les citoyens. Pour les tempérants, la prohibition totale est une atteinte injustifiée aux droits. Nombreux clament que la mesure a été imposée contre la volonté populaire, sans compter qu'elle privera l'État de revenus! À la suite de pressions de brasseurs, de distillateurs et du clergé, qui craint de perdre le vin de messe, le 4 mars, Mitchell présente le projet de loi 47 : le gouvernement soumettra la question de la prohibition à un référendum. On permettra aux citoyens (pas aux femmes!) de se prononcer sur la légalité de la vente du vin, du cidre et de la bière au Québec.

La question aura le mérite d'être claire : « Êtes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise? »

UN RÉFÉRENDUM SUR FOND DE CRISE!

Si l'on veut comprendre la situation, il faut aller au-delà de la question de l'alcool. Le Québec vit des temps troubles : la province sort de la guerre et d'une crise aux enjeux multiples. D'abord, la conscription a divisé et rendu les citoyens méfiants envers le gouvernement fédéral. En 1918, l'entrée en vigueur de la Loi concernant le service militaire a mené à plusieurs manifestations, émeutes et marches contre la loi au Québec. Le 1^{er} avril 1918, quatre hommes sont tués lorsque l'armée ouvre le feu sur une foule à Québec. À la fin de la guerre s'ajoutent d'autres bouleversements. Dans le contexte du retour des soldats, des traités de paix

Referendum		Referendum	
LOI DU REFERENDUM, 1919		THE REFERENDUM ACT, 1919	
RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR CHAQUE DISTRICT.		RESULT OF THE VOTE FOR EACH DISTRICT.	
Districts	Votes affirmatifs Affirmative votes	Votes négatifs Negative Votes	
Montréal-Hochelaga	7,404	404	
Westmount	3,574	2,205	
Montréal-Saint-Georges (St. George)	1,848	876	
Beauharnois	2,436	355	
Ile-d'Orléans (Island of Orleans)	185	183	
Montréal-Saint-Louis	2,073	142	
Dorchester	603	1,110	
Bellechasse	963	652	
Bonaventure no 1	666	750	
Québec-Est (East)	2,632	984	
Stanstead	1,426	1,485	
Totaux pour ces onze districts.....	23,810	8,946	
Totals for the eleven above districts			
Attesté conforme aux rapports reçus. Québec, ce 18 avril 1919. Le greffier de la couronne en chancellerie. 1525 L.-P. GEOFFRION.		Attested to be conform to the returns received. Quebec, this 18th April, 1919. L.-P. GEOFFRION. 1526 Clerk of the Crown in Chancery.	

Les résultats par circonscriptions à Montréal du référendum du 10 avril 1919, DGEQ.

Etes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise ?

Is it your opinion that the sale of light beer, cider and wines, as defined by law, should be allowed ?

Faites votre marque comme ci-haut.

1 OUI YES X

2 NON NO

Bulletin de vote, *Huffington Post*. https://quebec.huffingtonpost.ca/gilles-laporte/referendum-alcool-quebec_b_3413145.html.

“O=U=I”

Parade aux Flambeaux

En Faveur de la

BIERE ET DU VIN

CE SOIR

Ralliement à 8 Heures

Tous sont invités à s'y joindre --- spécialement les ouvriers et les soldats de retour.

EN FOULE

Au Marché St-Jacques, et au coin des St-Denis
coin Amherst et Ontario et Ste-Catherine.

Publicité de la parade des oui, *Huffington Post*.
https://quebec.huffingtonpost.ca/gilles-laporte/referendum-alcool-quebec_b_3413145.html.

et de la révolution russe de 1917, les revendications sociales, les grèves multiples, les désillusions du conflit, même de nombreux attentats alimentent le militantisme et les troubles révolutionnaires dans le monde. On voit monter la crainte d'une révolution mondiale : les Américains parlent de *red scare*, la « peur des rouges », justifiée ou non, des années durant. Le Canada n'est pas non plus exempté de cette peur. En plus des émeutes et des marches contre la conscription, Montréal est secouée par une importante grève des policiers et des services municipaux, en 1918, et même par un attentat à la

bombe raté, en 1917, à la résidence de Hugh Graham, 1^{er} baron Atholstan, propriétaire du *Montreal Star*. De plus, des grèves sont déclenchées dans des usines montréalaises par solidarité avec les grévistes de Winnipeg au printemps 1919. La paix sociale est perturbée et les pouvoirs publics sont préoccupés. Pis encore, au retour des soldats en 1918, une pandémie mondiale de grippe espagnole éclate. Les organismes de santé publique sont pris de court, on compte les malades par milliers. Au Québec, on estime que 400 000 personnes sont touchées en 1918 et 3,5 % en meurent. Le bilan est

lourd : 50 000 victimes canadiennes, dont 14 000 au Québec. C'est dans ce contexte que gouvernants et gouvernés remettent en question le rôle de l'État en matière de contrôle et d'intervention sociale, voire d'application des lois. L'historien Robert Rumilly mentionne que sans la guerre et la conscription, la prohibition, locale ou totale, n'aurait pas pu s'imposer au Québec. Pour plusieurs, elle était un moyen de maintenir l'ordre en temps de guerre et d'empêcher le soldat de porter le verre plutôt que le fusil. Les opposants à la prohibition totale, notamment le clergé, s'inquiètent aussi des désordres : le sort des conscrits, le retour des soldats, la fermeture des usines de guerre et les avantages que la prohibition donnera au crime organisé font partie de l'équation. La fin de la guerre fait craindre délinquance, chômage et désœuvrement; bref, tout ce qui mène à la bouteille! En outre, prohibition ou pas, alambics et alcool de contrebande sont partout depuis des décennies. Comment demander à un peuple qui aime « son verre de fort » de collaborer? Pour plusieurs, mieux vaut

Ce que sera le Referendum du 10 Avril prochain



L'hypocrisie d'un groupe ne saurait vaincre la volonté de tout un Peuple.

Soyez contre la Prohibition totale et lisez "Le Canard"

Caricature du journal *Le Canard*, 30 mars 1919. (BAnQ).

légiférer qu'interdire... et rentabiliser l'affaire pour les coffres de l'État.

LES OUI ET LES NON

Comme dans toute consultation, des camps se mettent en place au cours de la campagne, qui débute en mars 1919 : ceux qui sont contre la prohibition totale, favorisant les prohibitions plus locales, sinon le libre arbitre, représentent le camp des oui. Les non, soit les prohibitionnistes seront représentés par des groupes protestants et anglophones, sinon quelques radicaux bien en vue. Le juge Eugène Lafontaine, célèbre président de la Ligue antialcoolique et du Dominion Prohibition Committee, est une des figures

francophones de la prohibition totale. Le Comité de campagne de prohibition se met en place.

Du côté du oui, Joseph Quintal, président de la Chambre de commerce de Montréal, avec sir Alexandre Lacoste, ex-juge en chef de la Cour d'appel du Québec et John-Thomas Foster, président du Conseil central des métiers et du travail de Montréal, sont à la tête du Comité de modération en faveur du vin et de la bière à Montréal. Pensons aussi à Napoléon « Poléon » Séguin, ministre sans portefeuille du cabinet Gouin, qui prononcera des allocutions flamboyantes en faveur de la tempérance.

L'Église qui a été, avec l'Action catholique, le porte-étendard des cam-

pagnes de tempérance et des prohibitions locales, sera neutre. Bien des prohibitionnistes préféreront le silence ou la modération, comme M^{gr} Louis-Joseph-Napoléon-Paul Bruchési, évêque de Montréal. Les prises de position auront plutôt un caractère individuel : curés et évêques se prononceront pour eux-mêmes, souvent pour la tempérance. Les ligues antialcooliques et les sociétés de tempérances francophones sont aussi divisées sur la prohibition totale : on les verra peu. « La bière et le vin ont été créés par Dieu pour que l'homme s'en serve avec modération »

La campagne référendaire permettra de retenir une chose : la ligne séparant tempérance et prohibition n'a jamais



NAP. SEGUIN,
Quartier Ste-Marie.

Napoléon « Poléon » Séguin, ministre et orateur reconnu de la tempérance. (BANQ).

été tirée. Le militant d'alors, comme le citoyen, oscille entre l'interdiction de la vente d'alcool, la réforme de l'individu et le libre arbitre. Boire ou ne pas boire, telle est la question!

Mars 1919 voit les publicités et les discours sur les usages de l'alcool atteindre leur apogée. Dans les jours précédant le référendum, les journaux publient, selon leurs allégeances, des renseignements pratiques : la liste des *polls*, les lieux et dates d'assemblées sinon leurs comptes rendus, les clauses et contraintes en matière d'alcool, ou même les effets anticipés de la prohibition. Pendant des semaines, les prédictions publiques, les tracts et les journaux sont les moyens de communication.

Les discours de mars et avril ont été bien analysés par l'historienne Mélanie Fournier : la famille et le bon père, le rôle de l'État, la morale et l'hygiène publique sont au centre des idées de tempérance et de prohibition. L'alcool est responsable de tous les maux! La religion et l'identité sont aussi au rendez-vous : on parle de la capacité du Québec à décider par lui-même... en distinguant les habitudes des Canadiens français de celles des autres groupes ethniques.

On craint de part et d'autre les abs-

tentions. Tempérance et prohibition ont semé l'incertitude dans les campagnes : plusieurs appréhendent le vote des districts ruraux.

LA « GRANDE PARADE DES OUI »

La veille du scrutin, le Comité de modération en faveur du vin et de la bière organise une grande manifestation à Montréal en soirée. Une longue procession aux flambeaux surnommée la « grande parade des Oui » a lieu rue Sainte-Catherine à Montréal. Enseignes en faveur de la bière et du vin, feux de Bengale, pétards et flambeaux sont à l'honneur dans ce qui ressemble autant à un carnaval qu'à une marche.

Organisée par le Conseil central des métiers et du travail de Montréal et par des associations de vétérans, on la qualifie de « parade des ouvriers ». Près de 10 000 ouvriers et soldats démobilisés participent : dans le contexte des grèves et des revendications de l'après-guerre, on veut donner un caractère tempérant et ouvrier au rassemblement.

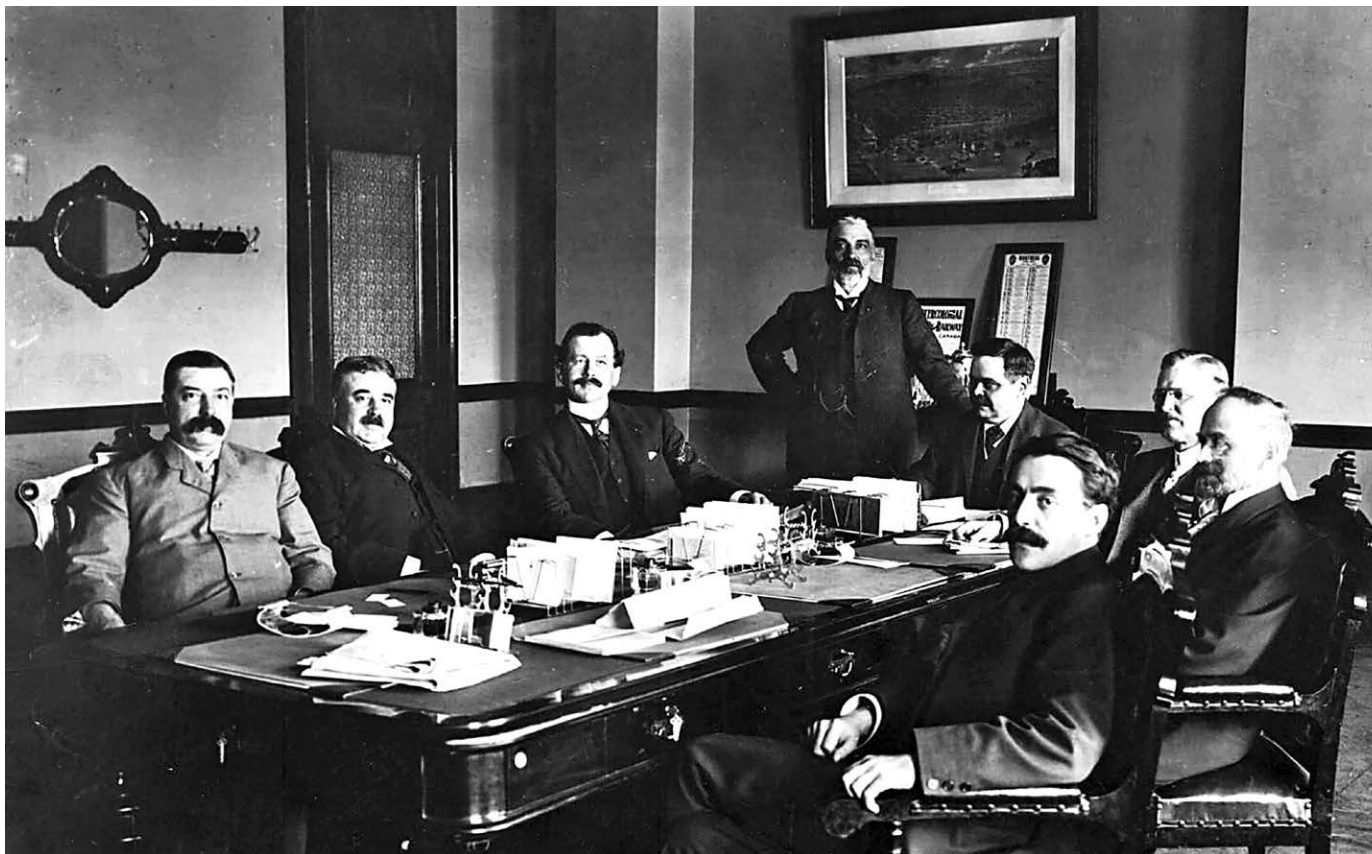


Affiche de la Parade des Oui avril 1919, La Presse. (BANQ).

LE 10 AVRIL 1919

C'est une journée pluvieuse. Fébriles, les deux camps sont dans les rues tôt le matin. Les journaux ne voient pas le déroulement de la même façon : si on dit que la journée se déroule dans le calme, *La Patrie* mentionne que les bureaux de vote sont assiégés de citoyens avant même leur ouverture à dix heures. *Le Devoir*, lui, parle d'un faible achalandage. Qui dit vrai? Dans tous les cas, les deux camps se préoccupent du vote rural où tout ne semble pas encore joué. Des partisans du Non mentionnent que la pluie est de bon augure. Partout au Québec, la rumeur confirme que la majorité veut garder la bière, le vin et le cidre. Ni télé, ni radio! Les résultats seront disponibles en appelant aux bureaux des journaux, qui sont assiégés d'appels toute la soirée. L'écrasante majorité de la victoire des Oui surprend un peu à Montréal, mais les fortes majorités données par Québec, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et les districts ruraux surprennent encore plus. Les résultats sont éloquentes : 178 112 personnes (78,62 %) ont voté Oui alors que 48 433 (21,38 %) ont voté Non. L'option du Oui a ainsi emporté une majorité de 129 679 voix. L'analyse du vote par circonscription révèle que l'écrasante majorité d'entre elles ont voté oui. Sept circonscriptions, à majorité anglophone, font exception : Pontiac, Compton, Dorchester, Huntingdon, Brome, Stanstead et Richmond. Il est intéressant de souligner que plusieurs villes, dont Québec, qui se sont prononcées pour la prohibition locale peu de temps auparavant, appuient maintenant la vente de bière et de vin sur leur territoire.

Georges Pelletier du *Devoir* résume le résultat : « La façon dont la campagne s'est faite, l'abstention presque totale du clergé catholique et des sociétés de tempérance canadiennes-françaises, l'isolement du groupe prohibitionniste de langue anglaise, la presque unanimité des journaux en faveur de l'essai



Gouvernement de Lomer Gouin vers 1905. (BAnQ).

d'un régime de prohibition modérée, l'exemple des autres provinces où la prohibition absolue, malgré toute la sévérité de la surveillance gouvernementale, n'a pu empêcher des excès alcooliques patents, le sentiment de la majorité des électeurs qui tiennent à la liberté pourvu qu'elle ne dégénère pas en licence, tant cela et bien d'autres causes ont influé sur l'issue finale du référendum ».

VERS LA COMMISSION DES LIQUEURS...

La loi qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 1919 ne s'appliquera finalement qu'aux spiritueux. Il y a peu de conséquences sur le commerce légal : 92 % des municipalités québécoises en interdisent déjà la vente. Le gouvernement doit alors revoir tous les règlements, municipalité par municipalité.

L'arrivée de Louis-Alexandre Taschereau comme premier ministre en 1920

entraînera l'abolition du régime en mai 1921 avec une Loi sur les boissons alcooliques. On laissera l'option ouverte aux municipalités. Le Québec devient ainsi le seul endroit en Amérique du Nord où la prohibition n'a pas force de loi.

L'adoption de cette législation entraîne la création de la Commission des liqueurs du Québec et de ses célèbres magasins; elle est l'ancêtre de la Société des alcools du Québec. De nombreux pouvoirs lui sont accordés, dont une innovation unique en Amérique du Nord à cette époque : l'importation, le transport et la vente d'alcool dans la province et l'attribution de permis de vente d'alcool aux hôtels, restaurants, tavernes, clubs, etc. L'ancêtre du monopole d'État que nous connaissons était né; mais c'est une autre histoire...

Yannick Cormier est historien spécialisé en histoire des organisations policières.

Pour en savoir plus :

Collectif. Gouvernement du Québec. *Mémoire. Le problème social de la vente et de la consommation d'alcool des liqueurs alcoolique* – Province de Québec, 1953.

Mélanie Fournier, « L'alcool comme objet de l'histoire culturelle - Représentations et pratiques ». Tiré de Micheline Cambron, Myriam Côté et Alex Gagnon. *Les journaux québécois d'une guerre à l'autre. Deux états de la vie culturelle québécoise au XX^e siècle*. Codicille - CRILICQ, Université Laval, 2018.

Robert Rumilly. *Histoire de la province de Québec, tome XXIV, Succession de Laurier*. Chanteclerc, 1952.

Journaux : voir *La Patrie*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Tribune* et *La Presse*, multiples éditions de mars et avril 1919. On recommandera, entre autre, les 9, 10 et 11 avril 1919.

LSD

VOYAGE PSYCHÉDÉLIQUE AU QUÉBEC

par Guy Morin

Un tsunami LSD frappe les États-Unis au début des années 1960. En 1967, le Québec en connaît la vague déferlante, apportant avec elle des idées de renouveaux, des comportements inusités, des pratiques de consommation de LSD et une créativité artistique éclatée.

Au Québec, l'histoire du diéthylamide de l'acide lysergique, le LSD, se lit en filigrane dans celle de la contre-culture. Ses péripéties suivent sensiblement la même voie que l'histoire du cannabis puisque ce dernier se présente aussi sous l'étiquette psychédélique.

Or, c'est l'expérience psychique LSD qui consacre le mot « psychédélique ». En 1957, le psychiatre Humphry Osmond adopte ce concept pour désigner l'effet des expériences LSD. Popularisé par les adeptes de cette nouvelle drogue, le mot psychédélique passe dans le langage populaire et est utilisé comme qualificatif pour désigner tout ce qui se rapporte au monde des hippies.

Mais bien avant l'apparition des hippies, le LSD était utilisé en psychothérapie. Peu de temps après la découverte de cette drogue en 1943, par Albert Hofmann, la compagnie pharmaceutique Sandoz, qui la produit, en prescrit l'usage aux médecins en leur offrant un protocole d'utilisation pour leurs patients. Par ailleurs, son potentiel séduit la CIA et des recherches plus ou moins scientifiques sont réalisées. L'une d'elles se déroule au Québec. Entre 1957 et 1963, le psychiatre

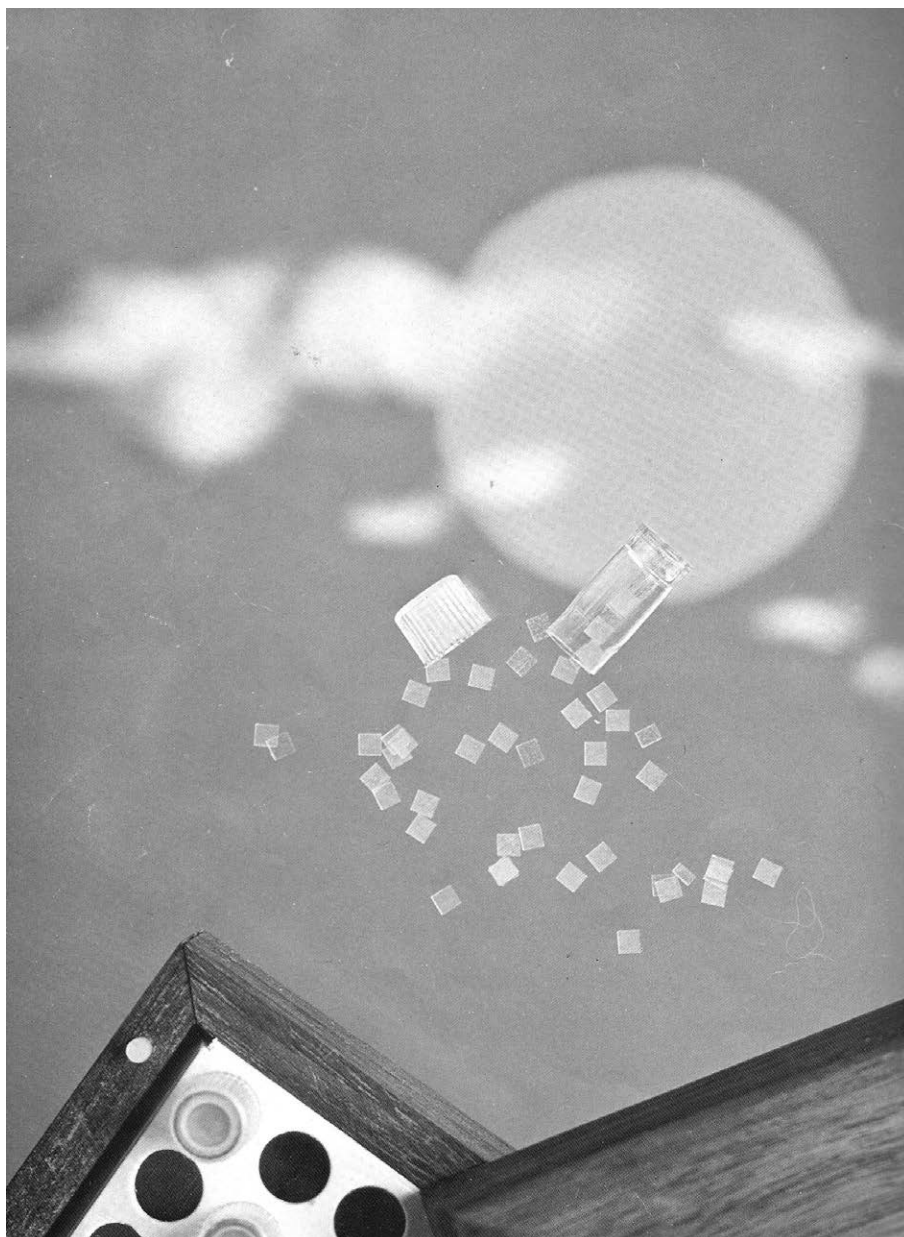
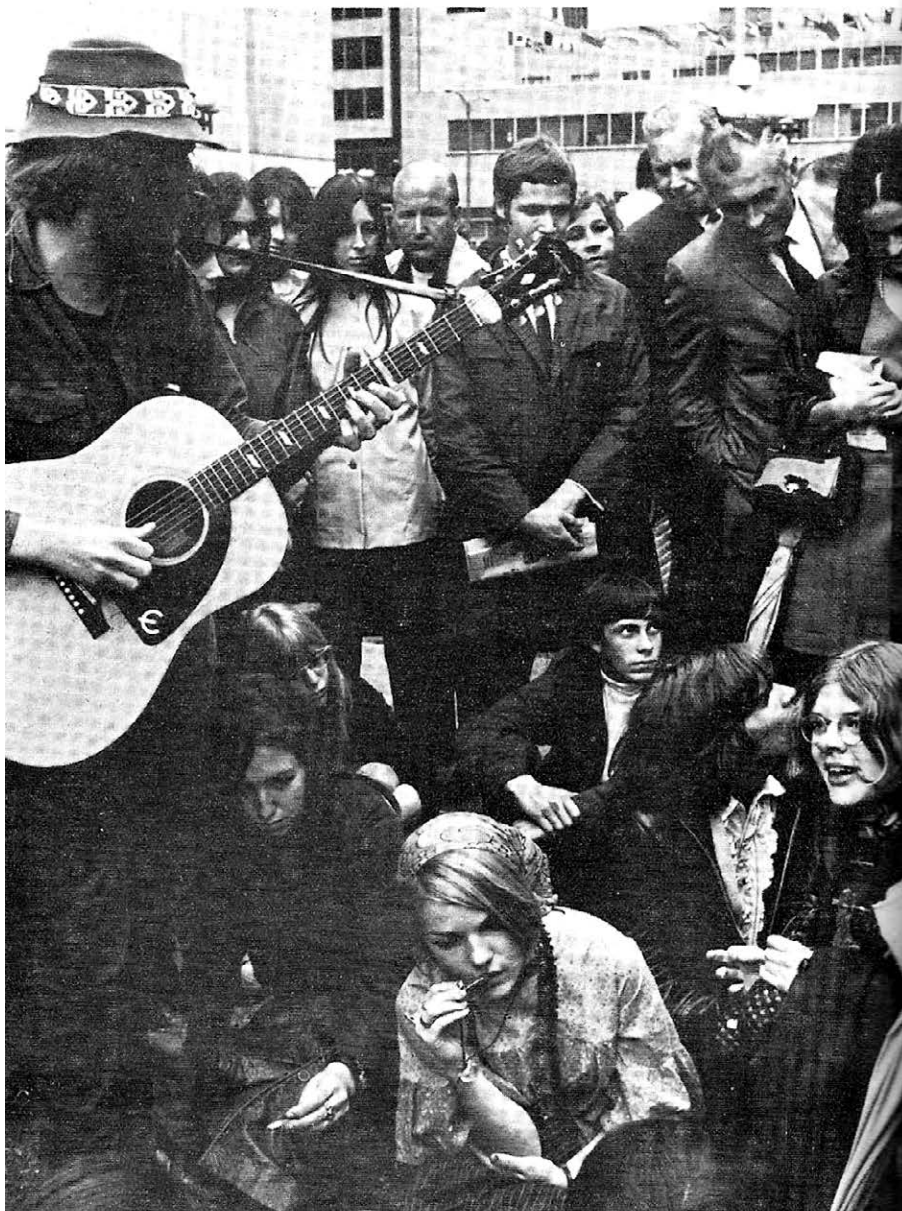


Image tirée du magazine *Hight Time*. (L'image montre des cristaux de LSD). (Archives de l'auteur).

Le grand meeting hippie de MONTREAL n'a pas obtenu le succès que les hippies avaient prévu. Les "blousons tendres" s'étaient groupés Place Ville-Marie pour répondre aux questions des Montréalais. Les paisibles citoyens n'avaient pas le goût de dialoguer.



Joe David Brown. *Les hippies*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1968, 275 p.

Ewen Cameron, chercheur à l'Institut Allan Memorial de l'Université McGill à Montréal, s'associe au projet secret MK-Ultra entrepris par la CIA. Celui-ci consiste à utiliser la consommation de LSD, entrecoupée de séances d'électrochocs, afin de reprogrammer le cerveau de patients, sans leur consentement. Les résultats sont désastreux

et dramatiques, laissant des séquelles permanentes aux 53 personnes utilisées comme cobayes. Ce projet prend fin en 1963.

En 1965, la Food and Drug Administration, aux États-Unis, déclare le LSD comme une drogue illégale et en interdit la vente; en 1968, elle en interdit la production et la possession. Pour sa

part, le Canada emboîte le pas après la Commission Le Dain, en 1969 : le LSD est interdit et déclaré illégal.

L'usage du LSD ne s'arrête pas là aux États-Unis. Il fait la une des journaux lorsque le psychologue Timothy Leary est congédié de l'Université Harvard pour avoir conduit des expériences de LSD avec ses étudiants dans un cadre non académique. Leary et ses associés, Richard Alpert et Ralph Metzner, lancent une campagne pro-LSD et fondent la IFIF (International Federation for International Freedom). Fortement médiatisée, cette organisation rassemble près de 3 000 individus en quelques semaines seulement. Bien que connues au Québec, ces initiatives ne suscitent que peu d'intérêt.

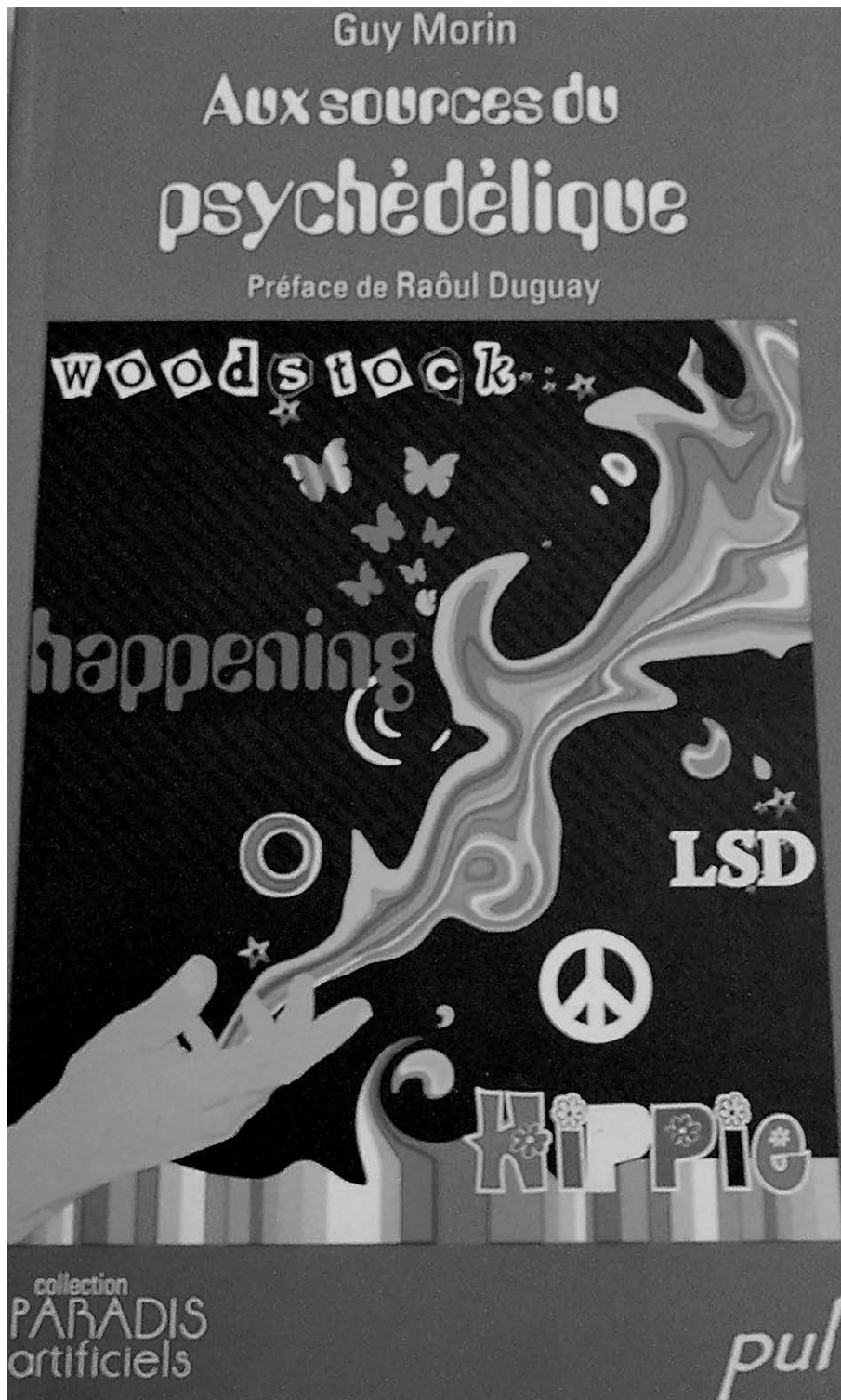
Afin de bien suivre l'histoire du LSD au Québec, une compréhension des effets du voyage psychédélique est essentielle.

LES HIPPIES AMÉRICAINS ET LE LSD

Nous sommes en 1963. Leary profite d'une large diffusion de ses idées sur le LSD dans les médias américains. Il attire une jeunesse curieuse de découvrir cette expérience psychédélique telle qu'il la présente. Selon lui, cette dernière rend accessible l'extase mystique sans une ascèse préalable.

Le voyage LSD se résume en trois règles : *Turn on*, branche-toi avec le LSD, *Tune in*, mets-toi en phase avec ce que tu vis intérieurement pendant ton voyage afin de vivre un retour à la réalité dans un état bienheureux, un *must* pour s'inscrire dans la mouvance psychédélique. Enfin la troisième règle, *Drop out*, relève du retour à la réalité; l'individu doit décrocher, maintenant qu'il connaît l'extase. C'est ainsi que Leary suggère aux adeptes de former des tribus dont le LSD constitue le sacrement religieux.

Ces tribus donnent lieu à la fondation des premières communes aux États-Unis, autant en ville qu'à la campagne.



Guy Morin. *Aux sources du psychédélique*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 132 p. (Coll. « Paradis artificiels »).

En 1963, les adeptes du LSD ne se nomment pas hippies, ils ne se reconnaissent pas encore ainsi. Ils porteront ce nom lorsqu'en 1967, des médias l'utilisent pour les désigner comme groupe,

comme mouvement social : les hippies. Ce terme vient de l'acronyme HIP qui signifie *Haight Independent Proprietor*, une association de commerçants du carrefour de Haight et Ashbury, un

lieu où des centaines de jeunes et des artistes se retrouvent pour s'adonner à diverses activités dont la consommation de LSD. La revue *Time Life* affiche en page couverture du numéro de juin un hippie, le consacrant « Homme de l'année ». La même année, un livre, *The Hippies*, est publié par les mêmes éditeurs et traduit en français en 1968 aux Éditions de l'Homme. À cette époque, on estime le nombre de hippies s'adonnant au LSD aux États-Unis à environ quatre millions et à plus de quatre mille au Québec.

Cependant, une distinction entre les hippies des premiers moments et ceux qui suivent la mode hippie apparaît lorsque ces derniers s'adonnent aux drogues dans un but exclusivement récréatif : ceux que l'on nomme « hippies du dimanche ». Comme le rapporte *Time Life*, en 1967 : « Il n'y a qu'un moyen de reconnaître les vrais hippies des sympathisants : les hippies donnent dans l'acide, c'est-à-dire qu'ils prennent en général du LSD avec plus ou moins de régularité. »

Quoi qu'il en soit, entre 1963 et 1967, le mouvement hippie apparaît sur la côte ouest et la côte est des États-Unis. Dans l'État de New York, Timothy Leary et son groupe fondent une des premières communes, la Castalia Foundation, à Millbrook. Ils publient la *Psychedelic Review* pour diffuser leurs expériences LSD. Considéré, par eux, comme un sacrement, un rituel pour sa consommation est élaboré et publié dans le livre : *The Psychedelic Experience*. Pendant ce temps, sur la côte ouest américaine, Ken Kesey, auteur du roman *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, entreprend un voyage sur les routes avec une bande d'amis, les Merry Pranksters, pour promouvoir l'usage du LSD avec le *Kool Aid Acid Test*. Il s'agit de prendre du LSD dans une ambiance psychédélique. Non pas pour vivre l'extase, mais pour faire la fête. Ainsi apparaissent deux versions du voyage LSD.

LE VOYAGE PSYCHÉDELIQUE AU QUÉBEC

Au Québec, en 1967, le LSD entre sur le marché et fait des adeptes, au moment où le voyage des hippies américains prend fin. La Castalia Foundation à Millbrook est forcée de fermer ses portes, ainsi que les communes en Californie. À cause de leurs comportements excentriques et de leur consommation de drogues, les hippies sont pourchassés et les communes démantelées.

C'est durant cette période que beaucoup de jeunes hippies américains viennent s'établir à Montréal dans le quartier de l'Université McGill. Pour la plupart, il s'agit de fuir l'enrôlement obligatoire dans l'armée américaine. Avec eux, les us et coutumes des hippies se propagent au Québec, dont l'usage du LSD.

Produit essentiellement aux États-Unis, le LSD est vendu à bas prix. Il se présente sous diverses formes : sur un petit carré de papier buvard, estampillé de diverses figures (par exemple, une grenouille), ou en micropilules, avec des noms tels que *Orange Sunshine*, *Tangerine*. Le LSD vendu par les premiers éditeurs de la revue psychédélique montréalaise *Logos* suscite beaucoup d'intérêt parmi les jeunes du carré Saint-Louis qui s'y initient.

Dans les premiers jours de l'Expo 67, les hippies québécois prennent racine avec leur musique et leurs voyages d'acide. La mode hippie se propage rapidement au Québec, devançant l'usage du LSD. Néanmoins, sa consommation se répand en quelques années dans tout le Québec. En raison d'un manque d'information, un vent de panique ébranle la population. Afin de mettre les pendules à l'heure, le magazine *Macleans* titre en page couverture de septembre 1973, *La drogue, au-delà de la peur*. Un article est publié sur les drogues pour informer le public, tout en le mettant en garde contre les conséquences négatives de leur consommation.

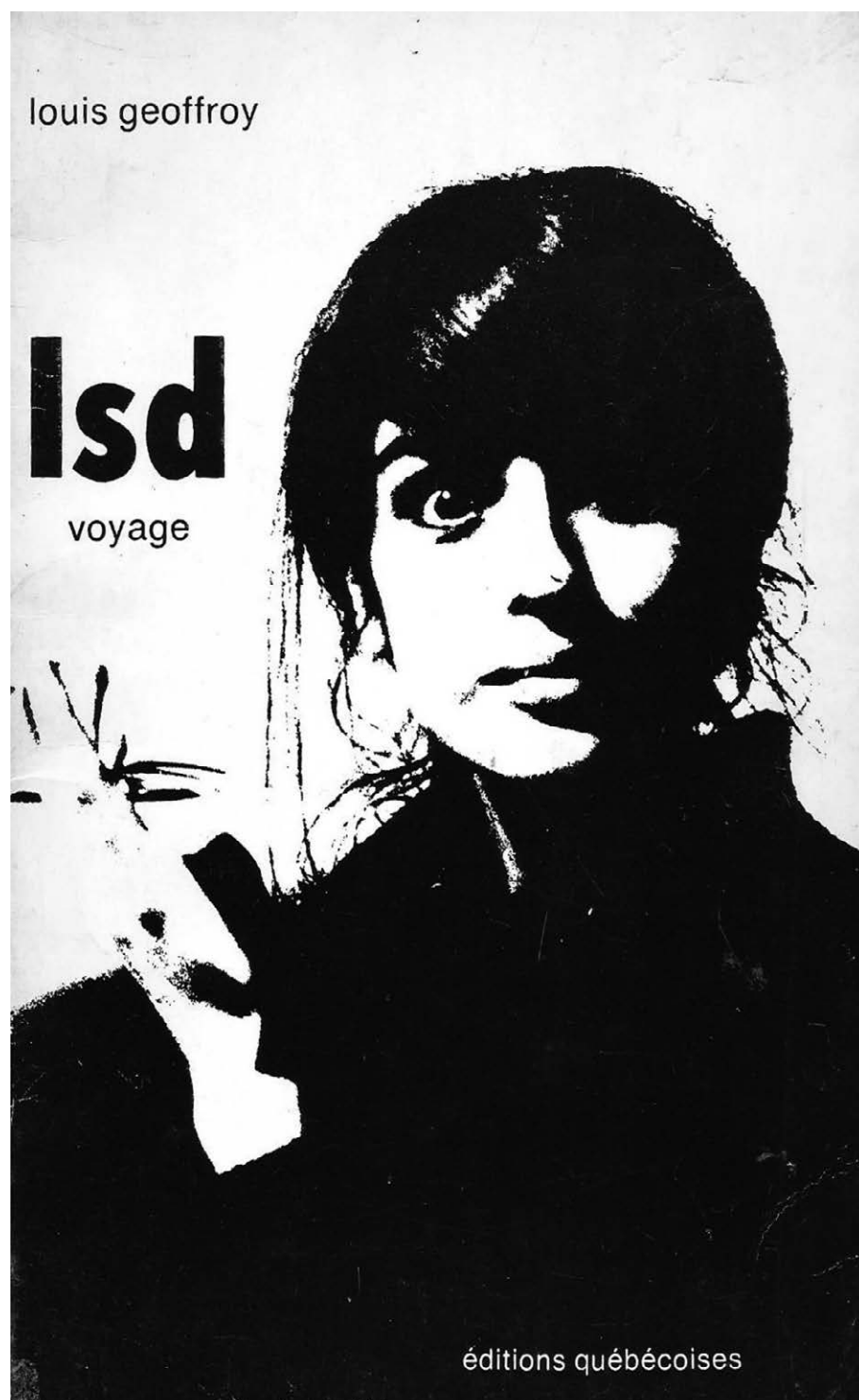
L'intensification de la consommation

du LSD au Québec amène avec elle les mêmes effets que ceux qu'ont connus les États-Unis, à quelques différences près.

Au Québec, on adopte la mode hippie avant le voyage psychédélique, alors

qu'aux États-Unis, le hippie se définit par la consommation de LSD.

Cette différence est caractéristique du Québec, car bien que le LSD doive amener un changement radical chez son utilisateur, dans le contexte social



Page couverture du livre de Louis Geoffroy. *LSD voyage*. Éditions québécoises, 1974, 58 p.



Psychedelic Review. (Archives de l'auteur).

régnant à ce moment au Québec, une turbulence sociale s'empare de la jeunesse qui s'identifie plutôt au mouvement hippie sans faire usage de LSD. Le voyage psychédélique perd sa notoriété quant à son pouvoir de transformer l'individu. La mutation espérée par le LSD s'avère utopique.

Néanmoins, le LSD laisse des marques lisibles dans ses effets. Rappelons-nous que Leary prône une expérience individuelle accompagnée d'un guide alors que Kesey valorise les expériences collectives sans guide. Or, ce sont celles-ci qui gagnent en popularité parmi les Québécois.

MAINMISE ET L'UTOPIE ALTERNATIVE

Dans une ambiance agréable, accompagnée d'une musique psychédélique, le LSD projette la conscience des individus dans un univers totalement inconnu. À travers les hallucinations suivies d'introspection, entrecoupées de visions kaléidoscopiques, la conscience est prise dans un tourbillon d'images,

de sons et d'idées, voyageant vers des lieux nouveaux. Ce voyage se termine par un fort sentiment d'amour universel. Une fois les portes de la perception ouvertes, l'individu ne veut plus qu'elles se referment et tient à partager son voyage avec les autres. Sa volonté de maintenir ce sentiment d'amour universel donne naissance à la vie en groupe. L'origine des communes s'inscrit dans cette mouvance. Ainsi le *Drop Out* se transforme au Québec en *Drop In* : embarque dans l'Utopie et fonde ta commune. En 1973, près de 900 communes sont recensées au Québec. Le voyage psychédélique se poursuit, comme en témoignent les récits de la Commune Cadet Roussel dans le numéro 46 de la revue *Mainmise*.

Par ailleurs, parmi les retombées des voyages LSD, apparaissent nos chantres du voyage psychédélique. Des personnages tels que Raoul Duguay, Claude Gauvreau, Patrick Straram, Robert Roussel, Armand Vaillancourt, Claude Péloquin, Gilles Valiquette, Plume Latraverse, Robert Charlebois et Louis Geoffroy, pour ne nommer qu'eux,

donnent la tonalité au courant psychédélique québécois. Même le directeur de la revue *Parti pris* (1963-1968), Pierre Maheux, et d'autres de ses collaborateurs rejoignent les hippies avec l'arrivée de la revue *underground Mainmise*; ils y insufflent un vent de changement radical en confirmant des effets positifs du LSD.

Cette revue québécoise encourage ouvertement la consommation du LSD qui ouvre les portes de la perception. Les animateurs de cette revue, Georges Khal, Jean Basile, Rolland Vallée, Michel Bélair, lancent leur premier numéro en pleine crise politique, en octobre 1970. Alors que l'armée canadienne débarque sur le territoire québécois à la suite d'un décret du gouvernement fédéral, les éditeurs de *Mainmise* distribuent leur premier numéro lors d'un concert du groupe britannique The Who : *Tommy*. Ce numéro de la revue est le livret du spectacle.

L'expansion de la conscience, leitmotiv des hippies québécois, amène une vision qui relativise les événements du quotidien. Pour eux, le voyage LSD et la musique l'emportent sur l'actualité politique.

Durant cette période, au Québec, plusieurs hippies prennent la route de la campagne pour y fonder une nouvelle société basée sur des valeurs d'amour universel et de protection de l'environnement. Il ne s'agit pas de se battre contre un système, mais de créer un nouveau mode de vie axé sur la solidarité et l'amour. Ce que les gens de *Mainmise* nommeront l'Utopie alternative. Les premiers hippies québécois n'entendent pas donner dans la révolte telle que le suggèrent certains hérauts américains. Le LSD a fait son œuvre. Aux individus, maintenant, de la poursuivre selon ce qu'ils en ont retiré.

Alimentés intellectuellement par *Mainmise*, des adeptes explorent de nouvelles manières de voyager intérieurement par la méditation, le voyage astral, le yoga, etc. Les hippies s'orientent vers l'ésotérisme. Une panoplie de livres, de

LES MONTREALAIS les trouvent généralement charmants, sympathiques, poétiques. On les observe avec méfiance en se demandant s'il ne s'agit pas dans le fond d'un fléau social.



Joe David Brown. *Les hippies*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1968, 275 p.

l'horoscope aux mystiques, en passant par la magie et la science-fiction, compose les lectures suggérées. En plus de la fiction, l'exotisme de l'Orient et de l'Amérique du Sud attire des Québécois curieux de connaître d'autres cultures, en quête d'aventures ou d'un voyage initiatique. Certains en reviennent plein d'espoir et d'autres, plutôt abasourdis. *Mainmise* est le média de diffusion de ces péripéties québécoises.

Enfin, les expériences collectives, telles que le *Human-Be-In* de 1966 et les manifs fleuries, où il est de rigueur de prendre de l'acide, sont supplantées par les grands spectacles, dont le plus connu : le festival de Woodstock, en 1969.

C'est ainsi que la vague déferlante LSD traversa le Québec dans les années 1960. Elle souleva des passions et des controverses dans la population. Néan-

moins, le voyage psychédélique suscita des changements sociaux importants que l'on ne peut sous-estimer. Les communes apportèrent de nouveaux modes de vie qui, bien qu'ils n'aient pas perduré, ont donné naissance à des préoccupations que nous partageons encore aujourd'hui, par exemple, celles concernant les questions environnementales.

Depuis, au Québec, il y a l'été des centaines de grands rassemblements où la musique est à l'honneur. L'esprit de fête se perpétue même si la plupart des hippies de 1967 sont entrés dans les rangs et se sont casés. Ils ont entrepris des carrières professionnelles et abandonné le LSD depuis. Par ailleurs, le LSD a perdu sa notoriété comme substance récréative, tout comme il a perdu son statut médical en 1965. Sa production est sous un contrôle strict. Il demeure une drogue illégale et comme telle, sa production illicite soulève des inquiétudes sur sa qualité et ses effets réels. Enfin, aujourd'hui, le voyage psychédélique a cédé sa place à la « réalité augmentée » dans la recherche d'une vie virtuelle. Se pourrait-il que cette quête de virtualité soit en fait un écho des expériences LSD?

Guy Morin est professeur de philosophie, retraité.

Pour en savoir plus :

Guy Morin. *Aux sources du psychédélique*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 115 p.

Marc-André Brouillard et l'équipe de *Mainmise*, *Nos racines psychédélique*. Laval, Guy Saint-Jean Éditeur, 2018, 259 p.

Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin. *Pratiques et discours de la contreculture au Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2015, 270 p.

La revue *Mainmise*, numéro 1 à 72. Montréal, Mainmise. 1970-1978.

À L'ORIGINE DE LA LÉGALISATION DE LA MARIJUANA LA COMMISSION LE DAIN

par François Droüin

Plusieurs élus québécois prétendent que les effets physiques et psychologiques de la consommation de la marijuana par les humains sont méconnus. C'est une erreur. Il existe des centaines de recherches publiées sur le sujet, les plus anciennes remontant au début du XX^e siècle. Plusieurs organismes gouvernementaux de pays occidentaux ont aussi mené des enquêtes officielles sur la question. Dès 1893, le Parlement de Londres institue l'Indian Hemp Drugs Commission pour examiner les effets de l'usage du cannabis en Inde. Cette commission de sept membres, quatre Britanniques et trois Indiens, reçoit le témoignage de 1 193 personnes. Elle publie en 1894 un volumineux rapport de 3 281 pages en huit volumes où elle décrit les effets physiques, mentaux et moraux de la consommation de la marijuana.

Les préoccupations des autorités gouvernementales en regard de cette drogue vont continuer de se manifester durant le siècle qui suit. Par exemple, l'ouverture du canal de Panama en 1914 va amener le gouvernement américain à enquêter sur le cannabis. Cette plante pousse à profusion sur les terrains avoisinant

MARIJUANA

Report of
the Indian Hemp
Drugs Commission
1893-1894

INTRODUCTION AND
GLOSSARY BY

John Kaplan

« La Indian Hemp Drugs Commission a publié un rapport en huit volumes. Les conclusions du rapport ont été rééditées en 1969 par le professeur John Kaplan de l'École de droit de l'Université Stanford, en Californie ». Photo : Amazon.com (2018). Source : John Kaplan, éd. Marijuana. Report of the Indian Hemp Drugs Commission 1893 1894, première réédition. Silver Springs, MD : Thos. Jefferson Publishing Co., 1969. (Illustration disponible à l'URL : <https://www.amazon.com/Marijuana-Report-Indian-Commission-1893-1894/dp/B00E4PTHPQ>)

le canal. À partir de 1916, plusieurs recherches sont menées par l'armée américaine sur la consommation de

marijuana par le personnel militaire en poste dans la zone du canal de Panama. Elles entraînent en 1923 une première enquête officielle sur la consommation de cannabis dans cette zone; puis, en 1929, une seconde enquête à grande échelle est menée par une commission de six militaires américains hauts gradés. Enfin, en 1931 et 1932, l'armée américaine approfondit ses investigations par de l'expérimentation clinique sur des militaires consommateurs de cannabis panaméen. Tous ces travaux aboutissent en 1933 avec le rapport *Marijuana Smoking in Panama* que le colonel Joseph Franklin Siler présente au commandement général du département du canal de Panama de l'armée américaine. La même année, le colonel Siler publie les conclusions de ce rapport dans le magazine *The Military Surgeon: Journal of the Military Surgeon of the United States*.

L'usage de la marijuana en milieu urbain soulève aussi des interrogations de la part des gouvernements. Ainsi, en 1939, le maire de New York, Fiorello LaGuardia,

demande à l'Académie de médecine de New York de se pencher sur la question. Cette société savante va

mettre sur pied un comité composé de huit médecins, un psychologue et quatre fonctionnaires municipaux du Département de la santé de New York pour enquêter sur la consommation de cannabis. Après cinq ans de travaux, le comité formé par le maire LaGuardia publie *The Marihuana Problem in the City of New York. Sociological, Medical, Psychological and Pharmacological Studies*. Le rapport est controversé, car il contredit systématiquement la position du département du Trésor américain qui affirmait alors que la consommation du cannabis provoquait la folie, détériorait la santé physique, favorisait les comportements

criminels et la délinquance juvénile. Cet argumentaire avait justifié en 1937 l'imposition d'une très forte taxe prohibitive sur la culture et la vente de marijuana aux États-Unis. Le Trésor américain affirmait de plus que la marijuana était la porte d'entrée par excellence vers l'usage des drogues plus dangereuses et la toxicomanie. Le comité du maire LaGuardia démontre que cet argument est fallacieux, la marijuana ne provoquant pas de dépendance et n'incitant pas à l'usage d'autres substances. Malgré ses conclusions très documentées, le rapport du comité LaGuardia est décrié par Henry Anslinger, premier commissaire du bureau

fédéral des narcotiques, qui le qualifie de non scientifique. Anslinger va d'ailleurs user de toute son influence durant les 32 ans de son mandat pour accentuer la prohibition de l'usage du cannabis.

De plus, durant les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, la théorie associant la marijuana à la toxicomanie et stigmatisant son usage comme la porte d'entrée vers la criminalité et la consommation de drogues dites dures devient l'idéologie dominante dans les pays industrialisés. Tant et si bien qu'au milieu des années 1960, l'usage du cannabis est criminalisé pratiquement partout dans l'hémisphère



« Gerald Le Dain, troisième depuis la gauche, préside une séance de la Commission d'enquête sur l'usage non médical des drogues ». Photo anonyme (vers 1970).
Source : Famille Le Dain et CBC/Radio-Canada. (Illustration disponible à l'URL : <https://www.cbc.ca/radio/thesundayedition/the-sunday-edition-january-14-2018-1.4471379/he-didn-t-have-a-choice-how-depression-cost-gerald-le-dain-his-supreme-court-post-1.4471385>)

nord. Mais les temps changent. Ainsi, en août 1964, le chanteur Bob Dylan initie les Beatles à la marijuana. Avec la Beatlemania qui déferle à ce moment et l'appui que le groupe donne à son usage récréatif, celui-ci augmente rapidement auprès de la jeunesse anglaise. L'ampleur du phénomène force le bureau de l'Intérieur du gouvernement anglais à se pencher sur le sujet. En avril 1967, le comité consultatif sur la toxicomanie de ce bureau mandate la baronne Barbara Wootton d'Abinger pour former un sous-comité chargé d'enquêter sur l'utilisation du cannabis, du haschisch, du LSD et des hallucinogènes au Royaume-Uni. La baronne s'adjoit un groupe de onze scientifiques impliqués dans le domaine de la recherche sur l'utilisation des drogues. Ce sous-comité restreint finalement son enquête à la marijuana et publie son rapport en janvier 1969. Comme dans le cas des précédents rapports publiés par la commission indienne en 1894, par le colonel Siler en 1933 et par le comité LaGuardia en 1944, le rapport Wootton conclut que le cannabis n'entraîne pas de dépendance, qu'il ne doit pas être associé à la délinquance et que criminaliser son usage apporte plus de problèmes que de solutions. Le secrétaire d'État à la tête du bureau de l'Intérieur, James Callaghan, rejette le rapport qu'il juge impartial.

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LE DAIN

Ce contexte international et, surtout, la consommation de plus en plus répandue au Canada de tabac, d'alcool et d'autres substances psychotropes incitent le gouvernement fédéral, dans les années 1960, à s'intéresser à l'usage des drogues à des fins non médicales. Peu après son accès au Cabinet et sa nomination comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, John C. Munro informe la Chambre des communes le 1^{er} mai 1969 de son

intention de former une commission d'enquête sur l'utilisation des drogues dans un but non médical. Le mandat de cette commission est d'amasser le plus d'informations possibles afin de constituer la somme des connaissances sur l'usage, à des fins non médicales, des sédatifs, des stimulants, des hallucinogènes et des autres drogues et substances de même nature. La commission doit aussi faire rapport de l'état du savoir médical sur l'effet des drogues et sur les mobiles de l'usage non médical de ces substances, incluant les facteurs sociaux, économiques, éducatifs et philosophiques qui ont provoqué cette consommation à des fins non médicales. Enfin, la commission doit enquêter sur les moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut intervenir, seul ou en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, pour réduire les problèmes reliés à cet usage.

La constitution d'une commission est le moyen pris par le gouvernement du Canada pour encadrer le débat sur la drogue. Cependant, la Gendarmerie royale du Canada et plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de la Justice du Canada et du bureau du procureur général s'inquiètent des conséquences de ce débat public en arguant que l'enquête est inutile puisque qu'il est connu que toutes les drogues sont dangereuses. Malgré ces réticences, John Munro va de l'avant; il a l'appui du premier ministre Pierre Elliott Trudeau. Le 29 mai 1969, le gouvernement du Canada utilise la Loi sur les enquêtes pour créer la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales; c'est l'arrêté en conseil C.P. 1969-1112.

Un mois plus tard, les membres de la Commission sont nommés. Gérald Le Dain en accepte la présidence. Ce natif de Montréal est un juriste réputé : il a une longue expérience en pratique privée et il a enseigné le droit à l'Université McGill. Au moment de sa nomination, il est le doyen de la prestigieuse

Osgoode Hall Law School à Toronto. En 1984, il sera nommé juge de la Cour suprême du Canada. Son nom est rapidement associé au travail des commissaires qui devient connu du public comme étant la Commission Le Dain. Les autres commissaires sont : Ian L. Campbell, professeur de sciences politiques et doyen de la Faculté des arts à l'Université Sir George Williams à Montréal, J. Peter Stein, travailleur social, Heinz E. Lehmann, psychiatre spécialisé dans le traitement de la schizophrénie, et Marie-Andrée Bertrand, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

La Commission Le Dain va accomplir un boulot colossal. Dès le 19 juin 1970, elle publie un imposant *Rapport provisoire* de 320 pages. L'appel de la Commission à décriminaliser l'usage de toutes les drogues marque un point tournant en Amérique du Nord dans le discours officiel sur les psychotropes en général et sur la marijuana en particulier. Ce *Rapport provisoire* divise le cabinet Trudeau. Des journalistes de Radio-Canada le qualifient comme un des documents les plus explosifs politiquement jamais présentés au gouvernement. John Munro déclare publiquement qu'il appuie l'idée de faire passer l'usage de la marijuana du Code criminel vers la Loi sur les aliments et drogues. Au contraire, son collègue John Turner soutient que son rôle de ministre de la Justice est de faire appliquer les lois en vigueur et non de soutenir les recommandations intérimaires d'une commission d'enquête.

Dans l'année qui suit cette publication, la Commission Le Dain procède à des études sur les campagnes d'éducation reliées à l'usage des drogues, sur le traitement de la toxicomanie et sur les coûts économiques et sociaux de l'application des lois criminalisant l'usage des drogues. Elle publie, en janvier 1972, un deuxième rapport de 127 pages intitulé *Le traitement*. Celui-ci examine la réadaptation des toxico-



« Durant leur campagne mondiale pour la paix, en décembre 1969, John Lennon et Yoko Ono rencontrent le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau ». Photo : Peter Bregg/The Canadian Press File Photo (1969). Source : Toronto Star Newspaper Ltd. (Illustration disponible à l'URL : https://www.thestar.com/news/canada/2013/12/01/why_canada_banned_pot_science_had_nothing_to_do_with_it.html)

manes et les effets physiologiques des médicaments. Il inclut un manuel de premiers soins pour le traitement des utilisateurs de drogues, manuel expédié à tous les médecins du Canada, mais contesté par plusieurs comme une atteinte à la profession médicale. Il faut ainsi comprendre que, pour produire pareilles études, la Commission Le Dain se composait de beaucoup plus que de cinq commissaires. Dès le début des travaux, James J. Moore agit comme secrétaire permanent de la Commission. Il est en poste jusqu'à l'automne 1972 alors que Frederick Brown le remplace. De plus, la Commission est dotée d'un personnel à temps plein et de chercheurs sous contrat afin de réaliser 120 projets de recherche. Les sujets

abordés embrassent de multiples domaines : données chimiques et botaniques; sources de distribution licites et illicites; effets physiologiques et psychologiques et répercussions sur le comportement; contrôle judiciaire; police et système correctionnel, etc. La Commission a aussi un bibliothécaire, Ed Hanna, qui monte un centre de documentation comprenant 14 600 articles, livres, mémoires et autres documents.

Plus précisément, la Commission a développé une grande expertise sur les effets de l'usage des drogues; le but étant d'avoir toute l'information nécessaire pour que des programmes efficaces d'éducation et de lutte au trafic puissent être élaborés. Mentionnons que la Commission a également

consulté plusieurs organismes spécialisés, au Canada comme à l'étranger, notamment pour des travaux d'analyse chimique, pour des informations sur les méthodes de lutte contre le trafic illicite et pour des renseignements sur les impacts des drogues sur la santé mentale. Bref, le travail de la Commission fait école. En octobre 2018, au moment de la légalisation du cannabis, André Sirois, ancien chargé de programme de recherche pour la Commission et directeur du programme d'information sur l'usage non médical des drogues du ministère de la Santé, écrivait une lettre au journal *Le Devoir* pour déplorer l'oubli dans lequel toutes ces informations étaient tombées et pour rappeler que les travaux de la Commission Le Dain sur

l'usage non médical des drogues sont encore de nos jours considérés comme les meilleurs jamais réalisés et qu'ils sont fréquemment cités ailleurs dans le monde.

LES AUDIENCES PUBLIQUES ET LES TÉMOIGNAGES : LE CAS DE JOHN LENNON

Un autre aspect important du travail de la Commission est la tenue d'audiences publiques et privées. Une série d'audiences a lieu avant la publication du *Rapport provisoire* en 1970 et une autre série après. La Commission va solliciter la participation d'organismes publics et privés, d'associations et d'individus. Plus de 750 invitations sont expédiées à des groupes et à des particuliers dont la Commission souhaite connaître l'opinion. Des avis sont publiés dans les journaux pour inviter la population à participer aux audiences et pour qu'elle présente des mémoires. L'approche de la Commission pour ces audiences est celle dite de l'oreille tendue. Les commissaires expliquent leur choix : « Le but des audiences n'était pas d'établir un relevé précis de l'opinion publique, mais de situer le débat, d'apprécier l'éventail des opinions et de permettre qu'elles s'expriment ». Les audiences publiques vont se tenir dans 27 villes au Canada, incluant toutes les capitales. Quelques grandes villes accueilleront deux fois la Commission. Vingt-trois universités et quelques autres établissements d'enseignement sont également le lieu d'audiences. Des audiences privées, parfois sous le couvert de l'anonymat, sont aussi tenues.

Au final, la Commission consacre 46 jours aux audiences publiques et parcourt 80 000 kilomètres à travers le Canada. Elle reçoit 639 témoignages de groupes ou de particuliers : 295 organismes lui soumettent un mémoire écrit et 43 le font de vive voix tandis que 212 personnes soumettent un mémoire écrit et 89 témoignent oralement. Plusieurs des témoignages oraux

sont enregistrés sur bande sonore et retranscrits. Le nombre exact de lettres reçues par la Commission et le nombre de gens qui ont pris la parole lors des audiences publiques n'ont pas été compilés. L'ensemble de ces témoignages n'a jamais été analysé systématiquement, mais certains méritent une attention particulière. C'est le cas de celui de John Lennon fait le 22 décembre 1969 à Montréal. Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il est resté secret jusqu'en 2003 puisqu'il avait été recueilli par les commissaires Campbell et Lehmann à titre d'audience privée confidentielle. C'est grâce à la loi d'accès à l'information que John Whelan, chercheur en chef du *Ottawa Beatles Web Site*, a réussi à obtenir ce témoignage et le droit de le publier sur Internet. Notons que Lennon était accompagné de Yoko Ono et que les réponses publiées de cette dernière restent caviardées puisqu'elle est toujours vivante.

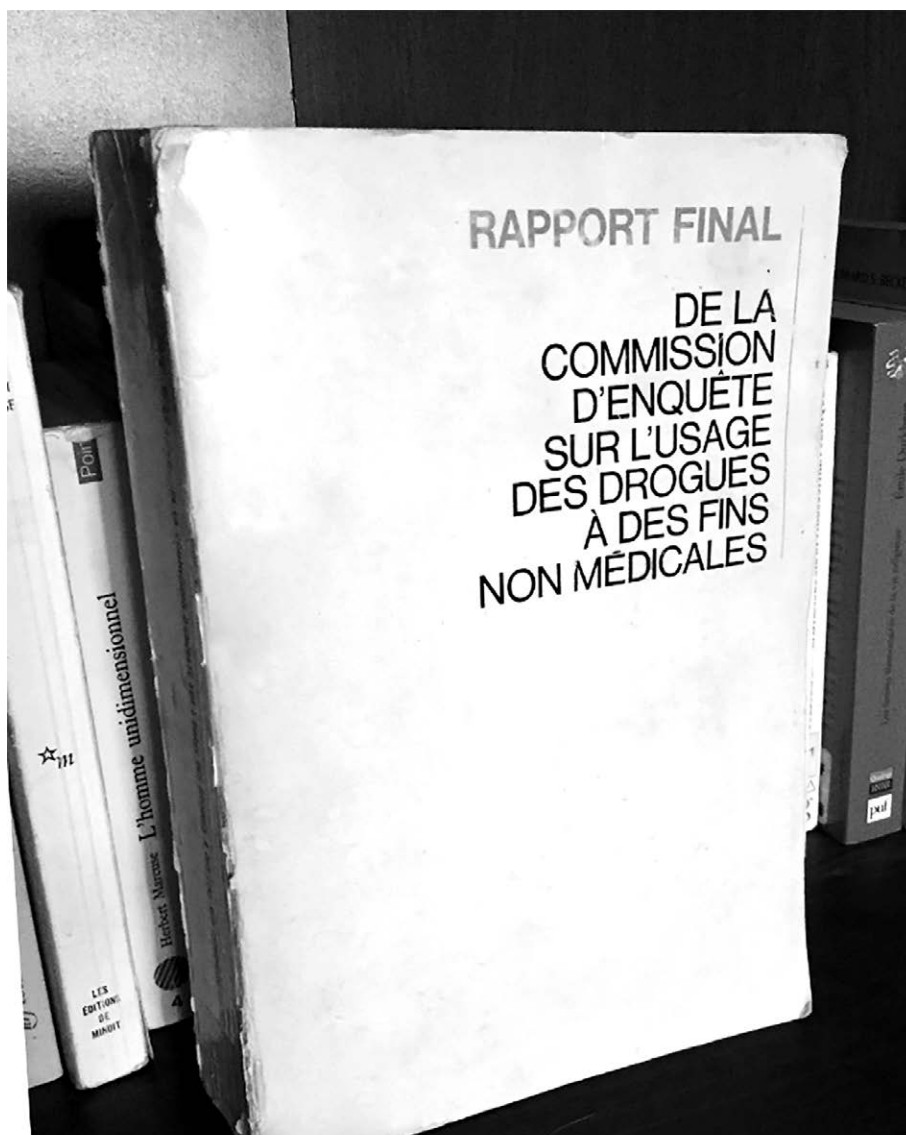
Interrogé sur les audiences privées, le commissaire Campbell rappelle qu'au cours des quatre ans d'existence de la Commission, il a fréquemment passé deux ou trois soirées par semaine à rencontrer des individus désireux de parler de leur usage des drogues; même des vendeurs de drogues l'ont rencontré pour raconter leur *modus operandi*. Le doyen Campbell souligne qu'il a interviewé plusieurs vedettes comme les membres de Grateful Dead ou de Led Zeppelin, mais que ces rencontres n'ont pas toutes été enregistrées. Heureusement, celle avec John Lennon, réalisée à la gare de train du Canadien National à Montréal, à bord d'un wagon de la ligne Rapido, a été captée sur bande sonore. À ce moment, John est sur le point de quitter les Beatles. Déjà, en juin 1969, il a enregistré sa première chanson en solo, *Give Peace a Chance*, lors de son second *Bed-in for Peace*. Cette improvisation a lieu dans sa suite de l'hôtel Le Reine Elizabeth à Montréal, en présence d'une quarantaine de participants célèbres

et inconnus, du Québec et d'ailleurs. Durant le reste de l'année 1969, avec la contestation croissante de la guerre du Viêt Nam et l'impact médiatique du festival de Woodstock, John et Yoko voyagent à travers le monde dans ce que d'aucuns ont surnommé la croisade pour la paix. Interdit de séjour aux États-Unis en raison de sa condamnation pour possession de cannabis en 1968, Lennon est de retour à Montréal, en route pour une rencontre à Ottawa avec le premier ministre Trudeau.

C'est dans ce contexte que les commissaires rencontrent John Lennon et Yoko Ono. La discussion est franche et ouverte. Les aspects spectaculaires de la vie de la vedette ne sont pas abordés. Lennon traite de l'usage des drogues comme un témoin crédible et son raisonnement est articulé. Pour la première fois, il explique pourquoi il a cessé de prendre du LSD. Mais surtout, il affirme que la consommation de cannabis rend non violent et que son usage doit être permis au bénéfice de la communauté. Lennon soutient que le discours officiel des gouvernements et des médias diabolise sans preuve la marijuana. Le chanteur poursuit son témoignage en associant l'usage du cannabis au mouvement pacifiste. Il déplore cependant que la légalisation du cannabis effraie les gouvernements, même si c'était une opération sécuritaire et rentable. Il espère que le Canada assumera un leadership mondial en faisant la promotion de la marijuana comme drogue de la paix! De plus, Lennon se prononce dans cette entrevue sur l'urgence d'agir pour diminuer les conflits entre les individus, pour favoriser des environnements sécuritaires et pour fournir à toute la population mondiale la nourriture nécessaire.

CANNABIS ET DISSIDENCES

À mesure que ses travaux progressent, la Commission constate que la prohibition du cannabis avec la crois-



Rapport final de la commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales. Photo : BlocPot (s.d.)
Source : « Extraits du rapport Le Dain (Canada, 1973) » dans BlocPot, <https://blocpot.qc.ca/fr/extraits-du-rapport-le-dain-canada-1973>. (Page consultée le 7 janvier 2019).

sance rapide du nombre de ses usagers et l'augmentation exponentielle des condamnations pour sa possession constitue un sujet de préoccupation majeur pour la société canadienne. Les commissaires reconnaissent que la marijuana doit être traitée différemment des autres drogues illégales et ils préparent un rapport spécifique sur son usage. Au printemps 1972, ils publient un troisième rapport de 426 pages intitulé *Cannabis : un rapport de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales*. Ce rapport conclut que la prohibition du

cannabis par des dispositions pénales est onéreuse et inefficace. Il démontre aussi que la criminalisation du cannabis ne repose sur aucun fondement scientifique.

La Commission y formule également des recommandations au Parlement du Canada. Les commissaires Le Dain, Lehmann et Stein présentent une position majoritaire. Ils recommandent de mettre fin à la prohibition de la culture et de la possession du cannabis et du haschisch à des fins personnelles. Ils recommandent aussi de poursuivre la prohibition de la distribution, mais

en faisant passer ce trafic illégal sous le pouvoir de la Loi sur les aliments et drogues. Le commissaire Campbell exprime sa dissidence sur ces recommandations et demande de maintenir la prohibition, mais avec une simple amende de 25 \$ pour la première offense de possession et de 100 \$ pour une récidive.

Mais c'est Marie-Andrée Bertrand qui exprime la dissidence la plus remarquable. La commissaire est alors à l'avant-garde de la criminologie. Première Québécoise et première femme à détenir un doctorat en criminologie de l'Université de Californie, à Berkeley, elle va enseigner cette discipline de 1967 à 1997. Professeur émérite, ses recherches vont porter sur le rapport entre les femmes et le droit pénal, sur la politique des drogues et, plus largement, sur les théories critiques liées au sexe, à la conscience de classe et à l'appartenance ethnique. En 2012, le gouvernement du Québec reconnaît sa contribution intellectuelle exceptionnelle en créant le prix Marie-Andrée-Bertrand dans les Prix du Québec pour récompenser annuellement une carrière en sciences humaines ou sociales qui a permis la mise en œuvre et le développement d'innovations sociales d'importance, conduisant au mieux-être des personnes et des collectivités. Bien qu'elle soit d'accord avec les autres commissaires sur la nécessité de réduire les méfaits liés aux drogues, elle diffère d'opinion sur les moyens pour y parvenir. Sa position est radicale, mais pragmatique en ce qui concerne le contrôle de l'usage des drogues. Elle recommande l'instauration d'une politique de légalisation de toutes les drogues. Elle demande aussi la mise en place d'un système gouvernemental de distribution légale de ces substances. Pour le cannabis, elle préconise de développer un système de vente similaire à celui de l'alcool. Son idée est simple : la prohibition a un effet pervers et le droit pénal n'est pas le bon moyen pour lutter contre la toxicomanie et la criminalité associée aux drogues. Dans



« La criminologue Marie-Andrée Bertrand, membre de la Commission Le Dain, est interviewée sur la problématique de la drogue par la journaliste Minou Petrowski à la télévision de Radio-Canada ». Image extraite de *Femmes d'aujourd'hui* (17 février 1970) Source : Radio-Canada. Archives. (Illustration disponible à l'URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1130024/cannabis-legalisation-consommation-substance-droque-archives>)

Le *Rapport final* de la Commission, elle écrit : « Il semble particulièrement illogique, inefficace et inhumain d'avoir recours au droit pénal contre les toxicomanes [...] Ce dont les toxicomanes ont besoin, c'est de compassion, de soins médicaux et psychiatriques ». Par ces recommandations courageuses, Marie-Andrée Bertrand se positionne alors comme une pionnière dans le domaine scientifique en demandant le remplacement des mesures répressives contre l'usage de la drogue par des méthodes relevant plutôt des autorités sanitaires et de la santé publique

LE RAPPORT FINAL

C'est le 14 décembre 1973 que la Commission Le Dain dépose son *Rapport final*. Le document est présenté à Marc Lalonde, qui a succédé à John Munro comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en novembre 1972. Cette synthèse de 56 pages marque le point final du travail de la Commission. L'étude contient quatre parties. La première résume les travaux de la Commission et la deuxième élabore la problématique de l'usage des psychotropes à des fins non médicales. La troisième partie aborde les causes de la toxicomanie. Le rapport se termine par une quatrième et dernière partie

sur l'ampleur du problème à l'époque en concluant que « [...] en dépit de la stabilisation, voire de la régression dans certains secteurs, l'usage de la drogue continue d'augmenter ».

Le *Rapport final* est accompagné de plusieurs appendices qui en font au total un document de 1 158 pages. Ce rapport contient donc une très vaste documentation scientifique. Il recommande que des mesures soient prises pour décourager la population de faire un usage non médical des drogues. Mais, il recommande aussi que l'usage des drogues soit progressivement retiré du droit pénal et que les gouvernements adoptent des sanctions proportionnelles à la gravité des gestes et des méfaits commis en ce domaine. Majoritairement, les commissaires demandent la décriminalisation immédiate de la possession du cannabis. Ils recommandent également de mettre l'accent sur le traitement médical de la dépendance aux opioïdes plutôt que sur les sanctions criminelles. Ils suggèrent aussi de restreindre la publicité sur l'alcool et le tabac et préconisent un programme d'éducation axé sur de saines habitudes de vie plutôt que sur une stratégie de peur.

Aucune recommandation de la Commission Le Dain ne retient l'attention du législateur. La Loi sur les stupéfiants

demeure inchangée de 1961 à 1997, date où de légers allègements sont introduits. On peut ainsi se demander si le gouvernement Trudeau s'est servi de cette commission pour stimuler sa popularité auprès de certaines tranches de l'électorat, notamment ceux ayant moins de 35 ans. La tactique semble porter fruit en 1974 avec l'élection du premier gouvernement majoritaire depuis 1968. Mais cela n'explique pas pourquoi les rapports de la Commission Le Dain ont été relégués aux oubliettes. À mesure que les archives deviendront accessibles, voilà une problématique qui devrait attirer le regard des historiens, notamment pour déterminer quels étaient les motifs véritables pour garder le cannabis sur la liste des stupéfiants illégaux durant près de 100 ans.

François Droüin est historien.

Pour en savoir plus :

Edward M. Brecher et les éditeurs du *Consumer Reports Magazine*, 1972. « 60. The Le Dain Commission Interim Report (1970) » dans *Licit and Illicit Drugs*, <https://www.ukcia.org/research/cunion/cu60.htm>. (Page consultée le 29 janvier 2019).

Commission d'enquête sur l'usage non médical des drogues. « Rapport final (1973) » dans *Publications du gouvernement du Canada*, http://publications.gc.ca/site/archivée-archived.html?url=http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/sc-hc/H21-5370-2-1-fra.pdf. (Page consultée le 29 janvier 2019).

Radio-Canada. « La légalisation du cannabis, un débat qui ne date pas d'hier (2018) » dans *Archives*, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1130024/cannabis-legalisation-consommation-substance-droque-archives>. (Page consultée le 29 janvier 2019).

John Whelan, éd. « John Lennon's Drug Testimony (1969) » dans *Ottawa Official Beatles Site*, http://beatles.ncf.ca/lennon_inquiry.html. (Page consultée le 29 janvier 2019).

AU CŒUR DE LA CONTRE-CULTURE LA REVUE MAINMISE ET LE CANNABIS, 1969-1973

par Marc-André Brouillard

Prohibé au Canada de 1923 à 2018, le cannabis, plutôt ignoré dans la première moitié du XX^e siècle, verdoie de plus belle dans les années 60 alors que la génération d'après-guerre découvre les effets de la plante psychotrope. Beaucoup moins puissant que le LSD, autre drogue prisée par la jeunesse en fleur, le cannabis procure tout de même une acuité de conscience et une euphorie qui alimentent une révolution naissante et tissent la toile d'un lent changement de paradigme.

LA PRESSE UNDERGROUND

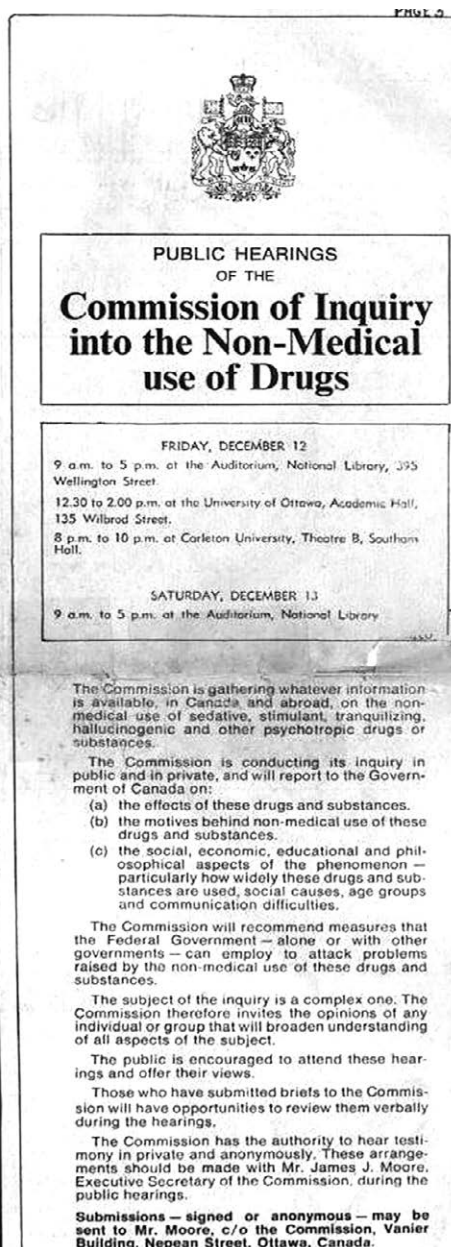
À la fin des années 60, l'usage récréatif du cannabis est au cœur d'une culture relayée par de nombreuses publications indépendantes telles que le magazine britannique *OZ*, le *Los Angeles Free Press* aux États-Unis, ou encore *Actuel*, en France. En 1970, on dénombre plus de 180 journaux au sein de l'Underground Press Syndicate, et ce, en Amérique du Nord seulement.

Au Canada, les premiers journaux *underground* voient le jour à la fin des années 60. Le *Georgia Straight*, en 1967, à Vancouver, *Harbinger*, en 1968, à Toronto, *Octopus*, en 1969, à Ottawa et bien sûr *Logos*, en 1967, à Montréal. Le rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse (le rapport Davey), publié en 1970, décrit ainsi cette presse parallèle :

« Point n'est besoin d'expliquer en détail ce que la presse parallèle défend.



Page tirée du journal *underground* d'Ottawa, *Octopus*, le 11 décembre 1969, annonçant les audiences publiques de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales.



Le 22 décembre 1969, les commissaires profitent du passage de John Lennon et Yoko Ono à Montréal, à l'occasion de la campagne pour la paix *War is Over (if you want it)*, pour les interroger sur les drogues et notamment sur le cannabis. Lors de cet entretien, mené par les commissaires Ian Campbell et Heinz E. Lehmann, le chanteur des Beatles décrit la marijuana comme une drogue non violente : « Un gouvernement qui utiliserait cette drogue en vue de calmer les gens aurait là l'arme ultime ». Et il ajoute : « c'est un phénomène de groupe et rien ne pourra jamais l'arrêter, rien sur terre ne l'arrêtera. La seule chose à faire, c'est de trouver comment l'utiliser de façon positive ».

Les effets calmants et paisibles du cannabis semblent d'ailleurs prouver leur efficacité au mois d'août de la même année au festival de musique de Woodstock où 90 % des 500 000 spectateurs fumaient de la marijuana sans qu'aucun débordement violent ne soit déploré.

Le 19 juin 1970, les commissaires déposent un premier rapport de plusieurs centaines de pages dans lequel ils affirment, hors de tout doute, que la marijuana n'est pas un stupéfiant. « Dans tous les cas, sauf à de très rares exceptions, les dommages causés par un usage habituel modéré sont quasi insensibles. On peut bien admettre que l'usage excessif soit très dommageable, mais il faut avouer que chez plusieurs grands consommateurs, les dommages ne sont pas très évidents. Et même s'ils sont décelables, ces

dommages sont presque uniquement limités à l'individu lui-même; la société est rarement touchée. Le point saillant de cette enquête a sans doute été la

punissable que d'un emprisonnement de dix-huit mois et que donner, sans contrepartie à un autre usager, une quantité de cannabis qui pourrait raison-

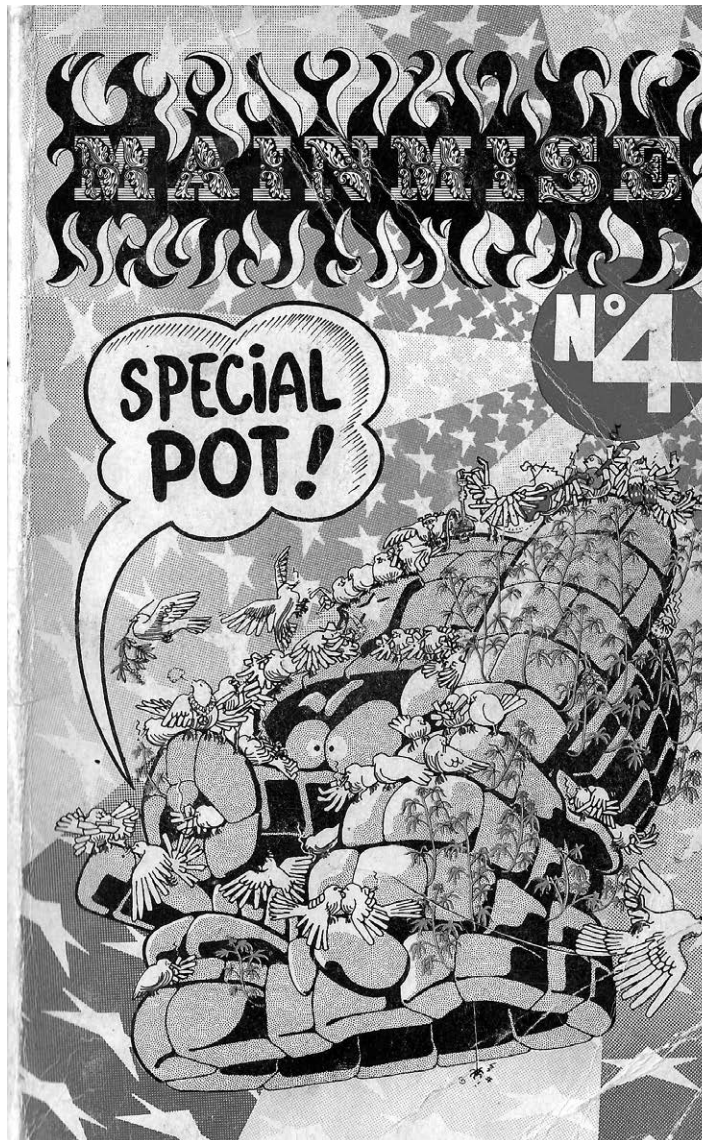
nablement être consommée en une seule fois ne soit pas considéré comme du trafic.

La commissaire et professeure de criminologie à l'Université de Montréal, Marie-Andrée Bertrand va encore plus loin : « Je suis en désaccord avec mes collègues de la Commission au sujet du délit de simple possession de cannabis. À mon avis, l'interdiction qui frappe cette possession devrait être abolie complètement. » (*Le Devoir*, 20 juin 1970). À noter que la simple possession de cannabis ou de haschisch était alors passible d'une peine maximale de sept ans de détention ou de 2 000 \$ d'amende.

MAINMISE

« La pensée stone. Les fumeurs savent de quoi il s'agit. Une certaine façon de voir... qu'aucun manuel médical ou étude scientifique n'arrive à définir, préciser ou comprendre. » (*Mainmise*, 40, octobre 1974). En 1970, Jean Basile est journaliste et directeur du cahier Arts et lettres du

journal *Le Devoir*. Le journaliste s'intéresse notamment au phénomène de la contre-culture et, sous le pseudonyme de Pénélope, il signe des critiques de disques rock. Dans ses temps libres, il travaille avec son ami et *pusher* érudit Georges Khal à l'élaboration d'un ouvrage sur le cannabis. Se rendant toutefois à l'évidence que le cannabis est un sujet beaucoup trop vaste pour être circonscrit dans un seul livre, il décide



Mainmise 4, « Spécial Pot! », avril 1971.

constatation que les effets des drogues cannabinoïdes sont bien peu évidents à l'observation. Comme le cannabis n'est de toute évidence pas un stupéfiant, nous recommandons que le contrôle de cette drogue soit soustrait de la loi sur les stupéfiants et qu'il passe sous le régime de la loi des aliments et des drogues ». (*Le Devoir*, 20 juin 1970). La Commission recommande par ailleurs que le trafic du cannabis ne soit

Chartrand assailli Une bagarre force l'ajournement du Conseil de la CSN

par Claude Lemelin

QUÉBEC — Les tensions qu'on pouvait attendre en vue de la tenue à Québec de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN ont été déjouées d'un côté, mais ont été renforcées de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN. Chartrand, président du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Trudeau annoncerait aujourd'hui ou demain la date des élections

par Claude Lemelin

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

la météo

Éclaircies et chutes de neige en maximum au cours de la semaine.

Saint-Jean, 10°C.

Vol. LXIII, No 114

Montréal, jeudi 18 mai 1972

15 CENTS

Fais ce que dois

Montréal, jeudi 18 mai 1972

Les trois leaders sortiraient d'Orsainville

Le Front met fin à sa querelle

par Michel Roy

QUÉBEC — En réponse aux pressions exercées par le Front, le Conseil canadien de la CSN a été ajourné à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Bâtiment: la réaction antigreve s'intensifie

par Pierre Richer

C'est dans une proportion de 95,6 % que les travailleurs de la construction, qui ont voté au vote organisé au Collège Jean-Béliveau à Longueuil, ont voté en faveur d'un refus de travail.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.



Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Dussault, annonce à Québec que le front commun syndical est prêt à reprendre les négociations, et qu'en conséquence il invite tous ses membres en grève à reprendre le travail. Au second plan, le secrétaire général de la CSN, M. Raymond G. Dufour.

Loubier prie Bourassa de réviser ses offres

QUÉBEC (PC) — Le chef de la CSN, M. Gabriel Loubier, a proposé au gouverneur Bourassa d'accepter de réviser ses offres salariales au employé de la province, et qu'il accepte ses positions initiales en matière de conditions de travail.

En vue de faire disparaître le climat de méfiance et d'incertitude qui règne sur le Québec, M. Loubier a proposé plusieurs autres mesures au gouvernement et aux syndicats.

Le rapport LeDain propose de légaliser mari et haschisch

OTTAWA — La législation de la simple possession de marijuana et de haschisch, telle est la plus importante des recommandations que contient le rapport du juge LeDain sur la légalisation de mari et haschisch.

Le rapport LeDain propose de légaliser mari et haschisch, et qu'il accepte ses positions initiales en matière de conditions de travail.

Qui consomme le cannabis?

OTTAWA (Le Devoir) — Le dernier rapport du juge LeDain sur la légalisation de mari et haschisch, tel est le plus important des recommandations que contient le rapport.

Le rapport LeDain propose de légaliser mari et haschisch, et qu'il accepte ses positions initiales en matière de conditions de travail.

Sept-Îles se remet péniblement de sa peur collective

par Paul Langlois, de la PC

Sept-Îles se remet péniblement de la peur collective qu'a possédée la ville au cours de l'été 1971.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

Il est des aspects, lui, de la tenue de la prochaine Assemblée du Conseil canadien de la CSN, qui ont été déjoués d'un côté, mais ont été renforcés de l'autre. L'Assemblée a été ajournée à quelques semaines, mais pas à la fin de la semaine de la CSN.

Paul-Émile Dufour, président de l'Assemblée du Conseil canadien de la CSN, a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée. Dufour a été assailli par les médias et les opposants à la tenue de l'Assemblée.

remplacé les lys par des feuilles de pot chapeauté de la mention « cannabis libre ». Apparaîtront dans les numéros subséquents de nombreux articles sur les drogues, la culture du cannabis et sa consommation ainsi qu'un « spécial pot » publié en avril 1971 dans lequel, Jean Basile, qui utilise désormais le pseudonyme de Pénélope pour signer les éditoriaux de *Mainmise* écrit :

« Le gros problème n'est plus de savoir si le pot sera légal un jour ou ne le sera pas. Le problème est de savoir comment une société du type de la nôtre va intégrer, puis exploiter, le pot. [...] Il y en a pour dire que l'usage généralisé du pot transformera le Québec en une sorte de pays du Moyen-Orient à la population "sans ambition, paresseuse, indifférente..." C'est, non seulement mal analyser le problème, mais c'est surtout faire peur délibérément aux gens. En réalité, il nous appartient de faire du pot un élément positif de notre société. Nous avons d'ailleurs commencé.

La légalisation, de fait, n'est plus qu'un problème politique. Comment faire avaler à l'électeur moyen l'idée même de cette légalisation inévitable, compte tenu de la contre-publicité générale qui encombre tous nos médias. Voici, selon nous, comment se pose le dilemme de nos "dirigeants" :

1. On ne légalise pas le pot et tout le monde fume du pot.
2. On légalise le pot et tout le monde fume du pot. » (*Mainmise*, 4, avril 1971).

1972, LE PRINTEMPS DU POT

Le 17 mai 1972, la Commission Le Dain dépose un troisième rapport de plus de 400 pages consacré uniquement au cannabis. Dans ce rapport, la majorité des commissaires recommande au gouvernement fédéral de décriminaliser la simple possession de cannabis et suggèrent également une amende pour les personnes reconnues coupables de trafic, ou de possession en vue du trafic, plutôt que l'emprisonnement.

En annexe, Marie-Andrée Bertrand publie une position dissidente dans lequel elle affirme que les conséquences probables de la légalisation « me semblent moins à craindre que les méfaits de la prohibition ». (*L'Action Québec*, 18 mai 1972). La criminologue estime que la prohibition coûte cher économiquement, socialement et moralement et sape la valeur éducative de la loi.

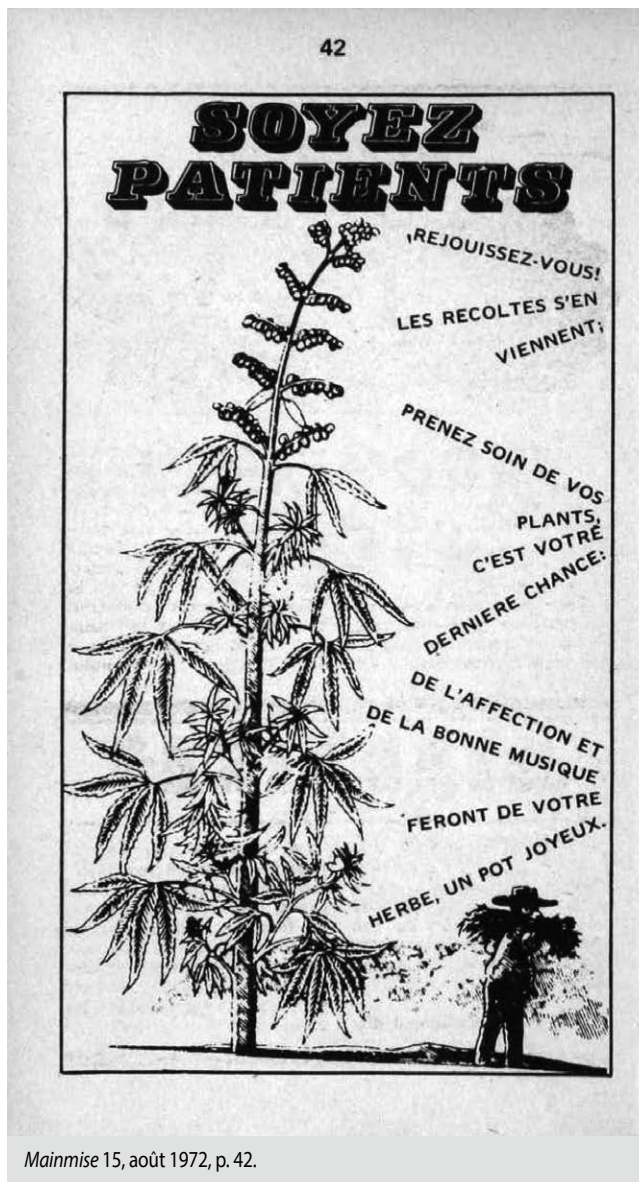
Pour elle, lever l'interdiction contre la simple possession oblige les usagers à alimenter le marché clandestin et à verser dans la criminalité. C'est pourquoi, elle suggère au gouvernement fédéral et à ceux des provinces d'entreprendre immédiatement des discussions pour placer la vente et la consommation du cannabis sous des contrôles similaires à ceux qui s'appliquent à l'alcool.

Elle propose au gouvernement de lancer par la suite un programme pour mettre au point des méthodes de production et de mise en marché du cannabis naturel dans un premier temps, puis d'étudier la possibilité de produire du haschisch et des préparations synthétiques dans un deuxième temps. Toutes ces étapes de production et de mise en marché du cannabis devraient, enfin, être déterminées par le gouvernement fédéral ou ceux des provinces, ou encore de concert entre eux. Marie-Andrée Bertrand appuie ses conclusions de statistiques qui démontrent qu'au début des années 70, un Canadien sur vingt, au minimum, fait un usage occasionnel du cannabis. Dans la très grande majorité des cas, l'usage n'entraîne ni difficultés psychologiques graves, ni crimes, ni maladies. Les cas d'usage habituel et excessif sont exceptionnels.

Plusieurs des recommandations de ce

rapport sur le cannabis sont reproduites dans le numéro du mois de mai 1972 de *Mainmise*. On y retrouve également des statistiques du rapport Le Dain reliées à la consommation du cannabis. Les lecteurs y apprennent notamment qu'il y a, au Canada, 1 500 000 usagers et que le nombre de personnes reconnues cou-

s'abuse et celui qui s'amuse. La principale source de confusion face au phénomène cannabis réside dans l'absence de distinction entre un usage abusif et un USAGE INTEGRÉ. La propagande fallacieuse des manipulateurs d'épouvantails et les rose-nananneries des prophètes psychédéliques ont contribué à une polarisation ridicule du phénomène. » (*Mainmise*, 13, mai 1972).



Mainmise 15, août 1972, p. 42.

pables de possession simple au pays est en hausse depuis 1970 (5 399 en 1970 et 8 389 en 1971).

Dans ce même numéro, un regroupement nommé Mutation, plaide pour un moratoire. « C'est l'abus qui détruit. Il faut bien distinguer entre celui qui

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Le 31 juillet 1972, au lendemain d'une fin de semaine d'émeute à Sainte-Thérèse, déclenché par la mort d'un jeune *pusher* de 16 ans, André Vassard, tombé sous les balles d'un policier de 21 ans, le gouvernement Trudeau annonce qu'il ne légalisera pas la possession ni la culture du cannabis.

Le ministre de la Santé John Munro évoque les effets possibles du cannabis sur le développement des adolescents, la possibilité qu'un usage prolongé et intense entraîne des troubles mentaux importants, les conséquences de l'usage du cannabis sur la conduite automobile ainsi que la relation entre le cannabis et l'augmentation de la polytoxicomanie.

Le gouvernement annonce néanmoins son intention de réduire les peines imposées aux personnes déclarées coupables de possession et, d'autre part, de soustraire le

cannabis à la Loi sur les stupéfiants et de le reporter à la Loi sur les aliments et drogues.

Dans son éditorial du mois d'août 1972, Jean Basile dénonce l'attitude paternaliste du gouvernement Trudeau et l'irresponsabilité de ceux qui confient

un revolver à un policier de 21 ans. « Dans la société que nous souhaitons, s'il a le droit d'être informé, le citoyen a le droit non moins grand d'assumer complètement ses propres responsabilités, dont celle de fumer ou de ne pas fumer de la marijuana. Le fait que la jeunesse soit plus particulièrement en cause dans ce domaine (ce qui n'est pas prouvé d'ailleurs) ne change rien.

La jeunesse est sans doute moins jeune qu'il n'y paraît et c'est vouloir la posséder que de tenter de décider pour elle. » (*Mainmise*, 15, août 1972).

Jean Basile quitte la direction de *Mainmise*, un an plus tard, au mois d'août 1973, soulignant le fait qu'un journal périodique comme le sien n'a aucune chance de survie s'il n'est pas appuyé par une grosse organisation politique

ou financière et ajoute qu'un journal, pour faire ce qu'il a à faire, ne doit pas avoir de propriétaire. « J'ai toujours cru à l'immoralité profonde et impardonnable d'un journal qui «appartient» à quelqu'un ou à quelque chose ». (*Mainmise*, 26, août 1973). Les lecteurs de *Mainmise* soutiendront tout de même le magazine pour les quatre autres années à venir. Depuis sa disparition, en 1978, il est devenu une source inestimable pour l'étude du mouvement de la contre-culture au Québec dans les années 70.

Dans son éditorial de départ, Jean Basile soulignera d'ailleurs la dixième année de ce mouvement : « Dix ans, au fond, c'est si peu. Bientôt apparaîtront les œuvres, les commentaires, les analyses. Elles commencent à poindre. Lorsque le Conseil des arts nous a refusé une petite subvention, la seule chose que nous n'avons pas pu lui pardonner, c'est de n'avoir pas compris que le "psychédélisme" portait une œuvre à venir et que nous en faisons partie à notre mesure. » (*Mainmise*, 26, août 1973).

Quant au rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, il sera déposé le 14 décembre 1973, et accumulera la poussière jusqu'au 17 octobre 2018. Les recommandations de cette commission, particulièrement le rapport dissident de Marie-Andrée Bertrand, qui n'aura pas vu la légalisation du cannabis de son vivant, seront presque toutes suivies à la lettre par le premier ministre Justin Trudeau, fils du premier ministre dont le gouvernement avait mis sur pied la Commission Le Dain en 1969...

Marc-André Brouillard est l'auteur du livre *Nos racines psychédéliques, l'héritage électrisant de la génération Mainmise*, publié en 2018 chez Guy Saint-Jean Éditeur.



La dope est le premier hors série publié par *Mainmise* au mois de juillet 1972. Il s'agit d'un best of d'articles de *Mainmise* consacrés à la drogue. Il propose par ailleurs le contenu intégral du *Mainmise* 4, Spécial pot. En janvier 1973, ce hors série s'était déjà écoulé à 7 000 exemplaires, faisant de ce numéro l'un des grands succès des Éditions Mainmise avec les numéros des *Comix* consacrés à la BD *underground*.

NOËL LEGAULT, DIT DESLAURIERS

Si aujourd'hui les descendants de Noël Legault écrivent leur nom d'une seule façon, cela n'a pas toujours été le cas. Dans les registres d'Irvillac, lieu d'origine de l'ancêtre, on découvre l'orthographe Legoff. En Nouvelle-France et au Québec, on trouve dans les registres paroissiaux et autres documents, de multiples variantes, par exemple Lego, Legot, Legeau et Legau avec différentes terminaisons. De plus, l'ancêtre est surnommé Deslauriers, ce qui implique qu'une large part des Deslauriers actuels sont au départ des Legault.

Noël Legault voit le jour vers 1674 dans la commune d'Irvillac, canton de Daoulas, située dans la rade de Brest, en Bretagne. Ses parents ont pour nom Roch Legoff et Marie Gallion. Son frère Yvon est baptisé le 21 juin 1683; son père est inhumé le 2 janvier 1684, à l'âge de 50 ans, et sa mère le 9 novembre 1706. À l'aube de la vingtaine, il choisit la carrière militaire et s'engage dans les troupes de la Marine. Entre 1693 et 1696, le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, demande l'envoi de troupes pour contrer la menace iroquoise. C'est ainsi que Noël Legault fait la traversée de l'Atlantique comme soldat dans la compagnie de François Le Verrier, sieur de Roussin. On retrouve une première mention de sa présence en Nouvelle-France en 1695. Il semble que Legault ait participé, au mois de septembre 1697, à la construction d'un fort de pieux au pied du Long-Sault, à Lachine.

Le 18 novembre 1698, à Montréal, Noël épouse Marie Bénard Lajeunesse, veuve de François Gloria qu'elle avait épousé en 1695; elle est âgée de vingt ans. Les



Le père Émile Legault, 1906-1983 (<http://theatre.ameriquefrancaise.org/parcours3-2/>).

témoins de Noël sont des confrères d'armes de la même compagnie, François Jérôme, dit Latour et François Kéret Lavallée. Cette union qui va durer 43 ans est ponctuée par la naissance de qua-

torze enfants entre 1699 et 1721. Noël et Marie ont la douleur de perdre trois enfants en bas âge, mais leur foyer sera peuplé de nombreux petits-enfants. Huit fils vont perpétuer le nom de

Legault et de Deslauriers alors que leurs trois filles vont épouser des hommes portant le nom de Dubois et Lalande. C'est dans l'ouest de l'île de Montréal, plus précisément à Pointe-Claire, que le couple Bénard-Legault s'installe. Au fil des ans, Noël fait de nombreuses transactions foncières et devient propriétaire de plusieurs terres. Comme bien des habitants de Montréal, Noël et ses fils ont pratiqué le commerce des fourrures en tant que voyageurs durant de nombreuses années. En 1740, lorsqu'il fait donation de ses biens au plus jeune de ses fils, François-Marie, qui doit héberger et nourrir ses parents, Noël est très à l'aise financièrement. En plus de bâtiments imposants et d'un cheptel bien garni alloués à François-Marie, Noël donne une somme de 1 200 livres à chacun de ses autres enfants. Noël meurt le 11 avril 1747, à l'âge de 73 ans; Marie Bénard lui survit jusqu'au 3 juin 1760. Elle est alors âgée de 81 ans.

Plusieurs descendants de Noël Legault se sont démarqués dans divers domaines. Dans les arts dramatiques, mentionnons les comédiens contemporains Claude, Marc, Raymond et sa sœur Sylvie Legault. Mais avant, il y eut Émile Legault (1906-1983), fils d'Omer Wilfrid Legault et de Virginie Léonard. Membre de la Congrégation de Sainte-

Croix, il est ordonné prêtre en 1930. Il est professeur au Collège de Saint-Laurent de Montréal à compter de 1937 où il fonde la troupe de théâtre les Compagnons de Saint-Laurent. Précurseur du théâtre dramatique au Québec, il est fait officier de l'Ordre du Canada, en 1980.

Dans le domaine des affaires, on associe Normand Legault au Grand Prix de Montréal de course automobile. Finalement, en ce qui a trait au monde politique en 2019, le nom de François Legault, premier ministre du Québec depuis le 1^{er} octobre 2018, est bien en vue. Mais avant lui, d'autres membres de la famille Legault ont été députés, dont Augustin-Armand Legault (1884-1934), fils d'Augustin Legault et d'Edwidge Drouin, enseignant, avocat et maire de Maniwaki, député libéral de Gatineau de 1931 à 1934, et Diane Legault, dentiste, député de Chambly de 2003 à 2006 et actuellement présidente de l'Office des professions du Québec.

Il existe une association des descendants de Noël Legault, dit Deslauriers (<http://www.legault-deslauriers.ca/>). Elle a été fondée en 1998 pour souligner le 300^e anniversaire de mariage de l'ancêtre.

Ascendance de François Legault

Noël Legault et Marie Bénard, 18 novembre 1698, Montréal

Charles Legault et Marie-Josephte Dubois, 14 janvier 1732, Pointe-Claire

Charles Legault et Marie-Louise Pilon, 12 février 1759, Pointe-Claire

Dominique Legault et Marguerite Lalouette, 21 juillet 1788, Saint-Laurent, Montréal

Pierre Legault et Apolline Monet, 10 octobre 1819, Lachine

Placide Legault et Lucie Guay, 8 avril 1856, Sainte-Martine, Châteauguay

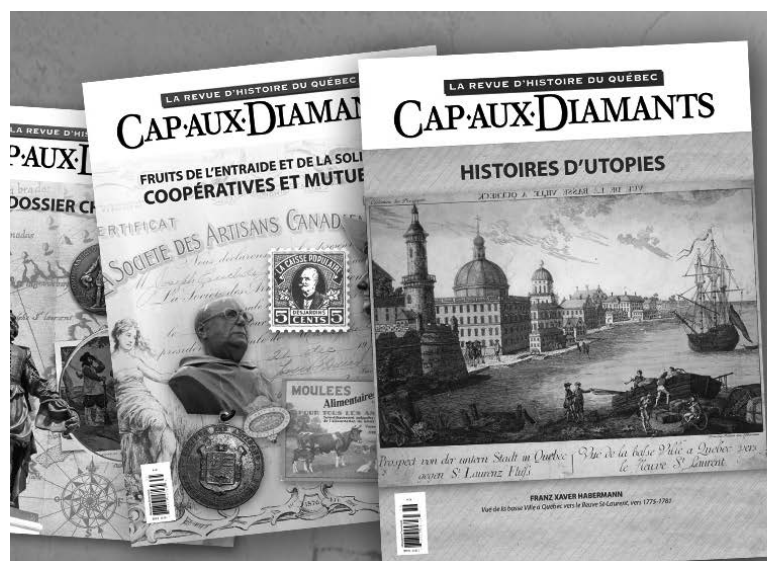
Placide-Alfred Legault et Albina Poudrette, dit Lavigne, 14 août 1888, Sainte-Anne-de-Bellevue

Hector Legault et Marie-Jeanne Bourbonnais, 2 mai 1916, Saint-Zotique de Soulanges

Lucien Legault et Pauline Schetagne, 11 août 1956, Pointe-Claire

François Legault et Isabelle Brais, 7 mars 1992, Mont-Saint-Hilaire

Sylvie Tremblay, maître généalogiste agréé



GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE : DEUX SŒURS

Abonnez-vous à
CAP-AUX-DIAMANTS
en commandant au
418 656-5040

Visitez le site Web : www.capauxdiamants.org
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

L'INSPECTEUR DU VILLAGE

Rock Island s'étend à l'ouest de l'autoroute 55, le long de la frontière. Avec Stanstead et Beebe Plain, il fait partie d'un ensemble de trois villages québécois situés tout près des États-Unis. De l'autre côté de la frontière, c'est la municipalité de Derby Line, au Vermont. Jadis, disons durant les années 1890-1900, Rock Island et Derby Line ne formaient qu'une seule et même agglomération. La promiscuité transfrontalière tient au développement industriel qui procure du travail aux résidents des deux côtés de la frontière. Les deux villages sont alignés de part et d'autre d'un même complexe hydraulique. Vers 1897, le canal de dérivation qui prend son eau de la rivière Tomofobia alimente une fabrique de boîtes en bois, un atelier de fouets, un moulin à farine, des fabriques de chemises, de salopettes et de meubles.

La fabrique de meubles appartient à Désiré Neveu. En 1901, Neveu habite au village avec sa femme Almaida et leurs huit enfants. Le plus vieux, âgé de 24 ans, s'appelle aussi Désiré. Désiré fils exerce un métier se rapportant au téléphone. Huit ans plus tard, en 1909, il obtient



Désiré Neveu fils (1877-1934), dans son uniforme d'officier de l'Immigration, au début du XX^e siècle.
Photo : gracieuseté de la Société historique de Stanstead.

un emploi au sein du gouvernement fédéral, devenant inspecteur à l'immigration pour Standstead Junction. Il demeure en poste jusqu'à son décès, en 1934. Désiré (fils) fait bien son travail, recevant l'appui de ses superviseurs et des augmentations de salaire. Il est doué pour la chose publique. Vers 1919, il est l'un des souscripteurs les plus efficaces de la région dans la campagne de vente des bons de la victoire lancés lors de la Première Guerre mondiale. Plus tard, dans les années 1920, il devient secrétaire-trésorier de la municipalité, puis maire de Rock Island. Le recensement en 1911 indique qu'il est marié à une Américaine, Gertrude, qui est arrivée au Canada, en 1905. La langue maternelle de son épouse est l'anglais. Il est donc fort probable que Désiré maîtrisait les deux langues.

Neveu travaille durant l'été. C'est à ce moment que la plupart des gens traversent la frontière, soit en train ou en automobile. Il a dû apprendre son métier sur le tas. Au début de sa carrière, il n'existe pas encore de manuel de base qui résume les lois et règlements de l'immigration. Ses responsabilités sont appelées à évoluer. À la suite de l'adoption de la nouvelle loi de l'immigration, en 1910, le Canada devient plus strict à l'égard des immigrants qui arrivent au pays via les grands ports ou par la frontière avec les États-Unis. Il faut vérifier les arrivants. Il y a des protocoles à suivre. On n'accepte pas les gens souffrant de maladies contagieuses, ni les prostituées, les infirmes et les déficients mentaux. On interdit pratiquement l'entrée aux Asiatiques. Si vous êtes immigrant, vous arrivez d'Europe et vos papiers ne sont pas en règle – par exemple votre carte d'arrivée ne comporte pas le tampon d'un employé du ministère en poste à Ellis Island, près

de New York –, on peut vous déporter. Il faut être vigilant, selon les autorités, car il existe un important trafic d'immigrants qui traversent illégalement la frontière au sud de Montréal. On dit aux inspecteurs de veiller à ce que les Chinois ne puissent pas rentrer au Canada : ils avaient l'habitude de débarquer du train non loin de la frontière pour ensuite traverser à pied. Les pauvres doivent aussi être exclus. Durant l'hiver de 1911, un jeune couple arrive depuis le Connecticut. Il est Américain, elle est Canadienne française. Ils sont pauvres et accompagnés de leurs enfants. En plus, le père souffre de la tuberculose. Les gens au Connecticut ont eu pitié d'eux, ils leur ont acheté des billets de train pour le Québec, là où la mère avait de la famille. L'inspecteur d'immigration en poste à Beebe Junction n'avait pas d'autre choix que de les remettre sur le train, en direction des États-Unis. Aux dires du journaliste du *Sherbrooke Record*, qui a relaté ces événements dans son quotidien le 6 mars 1911, le Canada aurait auparavant manqué de rigueur à la frontière, mais dorénavant, avec des agents efficaces en poste, ce n'était plus le cas.

Il arrive aux autorités de lâcher prise. Durant les étés de 1910 et 1911, on ouvre grand les vannes aux immigrants qui s'engagent sur un chantier de construction ferroviaire au Canada. Il fallait toutefois montrer aux officiers la preuve qu'on se dirigeait vers un chantier en particulier. L'appétit pour cette main-d'œuvre est à son comble. Avant la guerre, la construction de chemins de fer bat son plein dans l'Ouest avec le Grand Trunk Pacific et le Canadian Northern, et dans l'est avec le National Transcontinental. Dans les faits, il ne s'agit que de mesures temporaires, la politique de contrôle reprend le dessus. Depuis Ottawa, les

autorités du ministère demandent aux inspecteurs de ne pas négliger leur apparence – ils devaient porter l'uniforme et s'abstenir de consommer de l'alcool et du tabac au travail. Il fallait en tout temps demeurer courtois avec les touristes américains qui pouvaient visiter le Canada sans passeport. En dépit des instructions et des agents placés le long de la frontière à Rock Island comme ailleurs, le gouvernement d'Ottawa ne contrôlait pas tout ce qui s'y passait. Les agents disposaient d'une certaine marge de manœuvre et ils s'en servaient. En 1932, le ministère reçoit la lettre d'un résident de Stanstead qui prétend que l'inspecteur des lieux (Neveu) laissait passer des femmes américaines à la frontière. Celles-ci allaient travailler dans des usines à Rock Island : elles auraient ainsi « volé » des jobs aux Canadiennes. Étant donné le contexte de crise économique et de chômage, l'accusation devait être prise au sérieux. Neveu répond qu'il ne laisse pas passer de nouvelles personnes en provenance des États-Unis : « *The only commuters are persons that have been working and commuting for several years.* » Il tolère seulement la pratique du travail transfrontalier chez ceux qui le font depuis longtemps. Je le vois presque sourire, en relisant sa réponse, neuf décennies plus tard. Il y a fort à parier que plusieurs traversaient la frontière, dans les deux sens, pour travailler de l'autre bord, et cela depuis longtemps. Neveu, homme lié à sa communauté, devait tolérer certaines pratiques et laisser passer certaines personnes. C'est comme cela qu'on faisait il y a 100 ans. Les choses ont bien changé depuis!

**John Willis, historien conservateur,
Musée canadien de l'histoire**

« DE LA MANIÈRE D'ÉLEVER LES JEUNES ENFANTS » AU QUÉBEC AU XIX^E SIÈCLE

Au cours du XIX^e siècle, la perception qu'on se fait de l'enfance change considérablement. Avec l'essor des nationalismes et l'avènement de l'idéal du foyer bourgeois, l'enfant devient le centre de la famille. Aux dires de l'historienne Michelle Perrot, il incarne désormais « le futur de la nation et de la race ». Dans les milieux les plus aisés, il prend une dimension encore plus importante : c'est l'héritier, celui appelé à poursuivre la lignée familiale et à en assurer la postérité sur le temps long. L'éducation des enfants est donc un enjeu de taille auquel les élites prêtent une attention cruciale. Il l'est d'autant plus que, avec les progrès que la science connaît à cette époque, il y a une vive volonté de la part des familles les plus instruites d'être à la page et de faire profiter leur progéniture des plus récentes connaissances sur l'enfance.

La naissance d'un bébé – et en particulier d'un premier fils – dans les familles bourgeoises représente un grand bonheur même si chaque nouveau-né vient avec le risque d'éprouver « le chagrin de le perdre » avant qu'il n'atteigne l'âge adulte. La mortalité infantile est alors courante et elle n'épargne pas les ménages les plus aisés. À moins que

l'enfant ne soit mort-né ou ne trépasse dans les premières heures de sa vie, il reçoit fréquemment un prénom qui rappellera un ancêtre notoire, un proche qu'on veut honorer ou une célébrité dans la lignée de laquelle la famille souhaite s'inscrire. C'est notamment le cas de l'auteur de *L'influence d'un livre* (1837), l'écrivain Philippe Aubert de Gaspé, fils



Dans *De la manière d'élever les jeunes enfants du Canada, ou entretiens de madame Genest à ses enfants* (1876), le docteur Hubert LaRue enjoint les mères à faire usage d'une « invention moderne » : l'épingle à couche. Cette innovation américaine qui voit le jour au milieu du XIX^e siècle connaît rapidement un vif succès au Québec puisqu'elle permet d'éviter que bébé soit exposé aux piqures. (« Le D^r Hubert LaRue », *L'Opinion publique*, vol. 12, n^o 41 (13 octobre 1881), p. 481).

(1814-1841), qui porte le même prénom que son père et que son arrière-grand-père. C'est également celui de la troisième fille de l'homme politique George-Étienne Cartier, Reine-Victoria (1853-1854), dont le prénom ne saurait exprimer plus clairement les allégeances monarchiques de son père!

Si les ménages les plus riches comptent presque systématiquement des domestiques pour seconder les parents dans la tenue de la maison et l'éducation des enfants au Québec, au XIX^e siècle, il est beaucoup moins fréquent de voir des nourrices dans ces familles. Alors qu'elles abondent en Europe (particulièrement en France), elles se font rares ici. Les mères préfèrent plutôt s'occuper de leurs enfants, quitte à les traîner un peu partout avec elles ou à ralentir le rythme des visites aux

parents et amis. Toute une littérature se développe d'ailleurs à cette époque à l'attention des femmes pour leur permettre d'être au fait des derniers développements de la science et d'en faire profiter leurs rejetons. Dans un ouvrage publié en 1876, le docteur Hubert LaRue recommande ainsi de ne plus « plonger dans un bain froid les jeunes enfants



Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, on voit de plus en plus de jouets manufacturés dans les familles aisées du Québec. Celles-ci s'approvisionnent notamment en Allemagne où de nombreuses usines fabriquent poupées et services à thé miniatures pour les fillettes et petits véhicules de métal (train, omnibus, voitures à cheval, etc.), chevaux de bois et billes pour les garçons. (« Costumes d'enfants », *Le Monde illustré*, vol. 13, n° 668 (20 février 1897), p. 683).

aussitôt après leur naissance » et de ne plus recourir à « l'usage barbare » de les emmailloter dans des langes serrés qui empêchaient tout mouvement, mais plutôt de les laver à l'eau tiède et de laisser leurs membres libres de toute entrave.

Au cours de la petite enfance, les bambins n'acquièrent que bien lentement leur autonomie. Il est notamment recommandé qu'ils soient « tenus enfermés dans les maisons » d'octobre à la fin avril (voire jusqu'au début de mai) tant et aussi longtemps qu'ils sont âgés de moins de dix-huit mois à deux ans afin qu'ils ne prennent pas froid. Garçons et filles portent la robe à cet âge. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, il n'est pas rare de voir des petits hommes affublés

de cheveux longs et bouclés. Cela ne dure cependant qu'un temps puisque, vers l'âge de quatre ans, les garçons commencent à porter des vêtements masculins qui les distingueront de leurs sœurs pour le reste de leur vie. À compter de cet âge, les enfants peuvent disposer de davantage de liberté et il est conseillé de ne pas les vêtir d'habillements dispendieux pour ne pas que « la crainte de les salir soit un obstacle à leurs ébats ».

À mesure que le siècle avance, les jouets se font de plus en plus nombreux dans les ménages bourgeois. Les jeux visent à l'époque (comme aujourd'hui d'ailleurs) à préparer les enfants aux rôles qu'ils occuperont plus tard. Les petites filles sont ainsi initiées à la maternité, aux

arts et à la musique tandis que leurs frères le sont aux diverses activités professionnelles qu'ils seront amenés à remplir, aux mathématiques et à la sphère publique. L'éducation des enfants aux bonnes manières et aux valeurs de leur classe sociale débute également à cet âge et ce n'est que lorsqu'ils commencent à les maîtriser qu'ils peuvent aspirer à s'extraire peu à peu de l'enfance. Les petits ne mangent ainsi pas à la même table que leurs parents tant et aussi longtemps qu'ils ne possèdent pas les codes de bienséance et l'étiquette qui se rattachent aux repas. Les enfants sont à cette époque soumis à une discipline stricte et il n'est pas rare que parents et tuteurs exercent des châtiments corporels sur leur progéniture ou leurs pupilles. Aux dires de Louis Fréchette, « élever un enfant [au milieu du XIX^e siècle], c'était le rosser à outrance; le corriger, c'était lui rompre les os ». Selon l'écrivain, la valeur d'un maître d'école est alors « jaugée d'après les proportions de son martinet et la vigueur des muscles appelés à faire fonctionner l'instrument de supplice ». On dit même dans pareilles circonstances que « c'est un bon maître, il est strict ». Plusieurs personnes remettent cependant l'emploi d'une telle force en question au cours de la seconde moitié du siècle. Si tout le monde est d'avis qu'une discipline rigoureuse est nécessaire pour que les enfants se conforment aux lois et ne deviennent pas de vils « garnements qui mourront sur l'échafaud », quelques beaux esprits paraissent croire qu'il ne faut battre un enfant « qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de réprimande ». On est alors encore bien loin des préceptes qu'on applique aujourd'hui, mais on sent déjà les timides prémises d'une autre façon de concevoir l'enfance qui s'affirmera avec plus de vigueur dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Alex Tremblay Lamarche, historien

LA MÉDAILLE DU 375^E ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC

Le 3 juillet 1983, la Ville de Québec célèbre le 375^e anniversaire de sa fondation par Samuel de Champlain. Déjà, en 1908, des festivités grandioses avaient été organisées pour son tricentenaire et une médaille en rappelle l'importance (*Cap-aux-Diamants*, n° 118). En 1958, on avait aussi marqué le 350^e dont on se souvient grâce à un timbre à l'effigie de Champlain émis par le gouvernement fédéral.

Soucieux de préparer l'évènement, le maire Jean Pelletier forme un comité organisateur en 1981, présidé par le conseiller et vice-président du Comité exécutif, Jean-Paul Morency. La Ville consacrera la somme de 730 680 \$ à ces fêtes.

Les célébrations débutent le 1^{er} mai 1983 par une réception pour marquer les 150 ans de la corporation municipale, suivi d'un spectacle au Colisée. Officiellement, elles dureront jusqu'au 5 septembre, mais plusieurs activités se dérouleront jusqu'à la fin de l'année.

On inaugure la bibliothèque Gabrielle-Roy et la porte Prescott reconstruite. Fêtes de quartier, compétitions sportives, concerts, expositions et opérations de type « porte ouverte » se succèdent. Un colloque sous le thème « Vivre dans une capitale » se tient du 31 mai au 3 juin. Au total, 109 activités qui rejoindront 480 000 participants.

L'apogée des fêtes sera atteint les 2 et 3 juillet. L'arrivée de Champlain à l'anse Brown sera suivie en soirée d'un grand spectacle sur les plaines d'Abraham mettant en vedette Jean Lapointe qui attire plus de 60 000 personnes. Le lendemain, il y a une cérémonie au monument Champlain, une réception

officielle au Château Frontenac, une autre cérémonie à Place-Royale, lieu de l'Abitation de Champlain, le tout se terminant par une grande fête champêtre au parc Victoria.

On se souviendra également de la remise du Droit de cité au 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada le 9 juillet et d'une rencontre Canadiens-Nordiques, le 28 août, au Colisée. Il y eut aussi deux grands concerts, l'un réunissant l'Orchestre symphonique de Québec et la troupe V'là le Bon Vent au Colisée, le 29 octobre, et l'Orchestre avec le grand violoncelliste Mstislav Rostropovitch au Grand Théâtre, le 7 décembre.

Pour l'occasion, la Ville fait graver une médaille commémorative en bronze tirée à 200 exemplaires, dont 127 sont remises à des dignitaires et aux artisans et artisanes des fêtes.

Elle est l'œuvre de Bill Verge, de chez Verge, Lebel et associés, et est frappée par Publicité plus. Elle est de format



Avers et revers de la médaille du 375^e anniversaire de la Ville de Québec. (Coll. de l'auteur).



rectangulaire, mesurant 58 millimètres de largeur sur 68 de hauteur.

À l'avvers, elle reprend le logo des fêtes. Dans la partie supérieure, sous les mots « 375 ans », on aperçoit le bateau de Champlain, le *Don de Dieu*, voguant vers l'ouest entouré des dates « 1608 » et « 1983 ». Dans la partie inférieure, il est inscrit « Québec une ville d'histoire » sur deux lignes.

Au revers, il y a la devise des fêtes « Une belle histoire qui se continue » et le nom du lauréat.

Denis Racine, AIG



Jacques Leblond de Latour, François-Noël Levasseur, Jean-Baptiste Antoine Levasseur, Thomas Baillargé, Ancien maître-autel (tabernacle et tombeau d'autel) de l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré, 1692, 1759, 1827-1828. Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré. Photo : MNBAQ, Idra Labrie.

ÉMOI ET MOI ET NOUS

Tel le fantôme de l'Opéra, inséparable de son lieu, le passeur de culture a fait, le temps d'une saison, son quartier général au Musée national des beaux-arts du Québec. Son « œil américain » est attiré par l'intelligente mise en scène qui caractérise la disposition en salle de quelque 700 œuvres de toutes catégories, du XVII^e siècle à aujourd'hui, regroupées sous le thème 350 ans de pratiques artistiques au Québec. Lui revient alors à l'esprit cette réflexion d'André Malraux : « L'œuvre surgit dans son temps et de son temps, mais elle devient œuvre d'art par ce qui lui échappe ». Au MNBAQ, la quête artistique et identitaire québécoise s'exprime en cinq mots. Croire. Devenir. Imaginer. Ressentir. Revendiquer. Approchons-nous.

Croire. Le premier volet de l'exposition

est consacré à l'art religieux des XVII^e et XVIII^e siècles. Le créateur aspirerait-il à s'élever jusqu'à Dieu par l'intermédiaire des œuvres? Daniel Drouin, conservateur de l'art ancien, ne manque pas de préciser que les commandes du clergé étaient le seul marché économique stable pour l'artiste dont le statut social était négligeable. Le rapport au divin était alors bien différent. Dieu était au centre des préoccupations.

Maîtres-autels, chaire de prédication, ostensoirs, encensoir et statues sont disposés dans une mise en espace qui rappelle une nef d'église grâce à l'utilisation de panneaux vitrés qui ouvrent sur l'infini. Mais ce sont les tableaux qui retiennent l'attention du passeur. Leur dimension imposante et leur verticalité nous rappellent qu'ils furent créés pour

décorer les églises et favoriser l'élévation de l'âme du fidèle vers Dieu. La verticalité ne permet-elle pas de mettre en scène le ciel, la terre et l'enfer? Les personnages vivent dans l'espace clos de l'œuvre sans regard vers l'extérieur, c'est-à-dire vers nous. Le tableau se donne à voir. Cela crée le sentiment d'être un voyeur de parcelles d'éternité.

Devenir. Le marché des œuvres d'art religieux finit par atteindre une certaine saturation. L'artiste se tourne alors vers un nouveau micromilieu subventionnaire : les gens de pouvoir et la bourgeoisie pour qui le portrait peint est un art plus noble que la photographie. En témoigne cette fascinante galerie d'une trentaine de portraits réalisés au XIX^e siècle, du riche marchand Louis Moreau à madame Charles-Auguste

D'Eschailion de Saint-Ours. Le cadre de l'œuvre évolue. Sa rectangularité verticale demeure, mais le rapport au sujet se modifie. Celui-ci nous regarde fixement comme s'il voulait quitter l'univers du tableau pour rejoindre le nôtre. En même temps, influencée par les peintres topographes anglais, la peinture de paysage fait son apparition dans le corpus pictural québécois.

Imaginer. Mis au point en 1787 par le Britannique Robert Barker, le cyclo-rama est l'une des attractions les plus populaires de son temps qui culmine chez nous avec l'installation de celui de Sainte-Anne-de-Beaupré, en 1895. C'est également l'apogée de la peinture historique et commémorative. Si l'art religieux s'articulait autour d'immenses tableaux verticaux, la peinture historique privilégie de vastes fresques horizontales qui rappellent des événements fondateurs de notre peuple. *L'assemblée des six comtés à Saint-Charles-sur-Richelieu en 1837* de Charles Alexander, *Le débat sur les langues* de Charles Huot, mais c'est surtout *L'apothéose de Christophe Colomb* qui retient l'attention du

passer. L'œuvre de Napoléon Bourassa, débutée en 1905, ne sera jamais terminée. Tableau inachevé pour un pays inachevé. « En étrange pays dans mon pays lui-même », a écrit le poète français Louis Aragon.

Ressentir. Alors qu'en ce début de XX^e siècle Cornelius Krieghoff et Horatio Walker font l'apologie d'une société traditionnelle et campagnarde, d'autres créateurs cherchent leur identité en parcourant le monde. Clarence Gagnon et Eugène Hamel succombent au charme de Venise. Charles Huot explore l'Afrique du Nord. Cette liberté du créateur entraîne une remise en question des conventions esthétiques d'antan. La modernité pointe à l'horizon. Modernité des thèmes, mais aussi de la mise en toile : le cadrage des éléments dans l'œuvre, l'interaction du champ et du hors champ, redéfinition de la perspective.

Revendiquer. Dans *La voix que j'ai*, Gilbert Langevin écrit « ce vent qui passe dans nos espaces / c'est le grand vent d'un long désir / qui ne veut vraiment pas mourir / avant d'avoir vu l'avenir ».

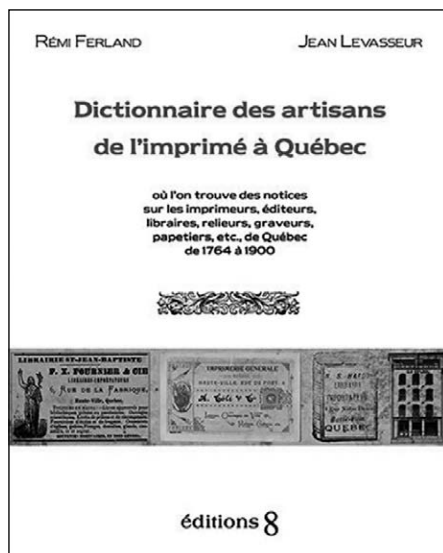
Les semeurs de vent se nomment Paul-Émile Borduas et son *Refus global*, Alfred Pellan et son *Prisme d'yeux*, Fernand Toupin et son *Manifeste des Plasticiens*. « Il y a un autre monde mais il est dans celui-ci », proclamait le poète Paul Éluard. Cet autre monde est accessible par tous les chemins de traverse, et la sensibilité personnelle du créateur est la lumière dans la nuit collective tant décriée par le poète Claude Péloquin et le muraliste Jordi Bonnet : « Vous êtes pas écœurés de mourir bande de caves ».

Pour la commissaire Anne-Marie Bouchard, 350 ans de pratiques artistiques au Québec est une exposition novatrice qui nous propose d'explorer les œuvres avec sensibilité plutôt qu'avec intellectua-lisme. C'est aussi prendre conscience du difficile chemin emprunté par une société dans sa quête d'identité spécifique et d'affirmation de soi dans le monde. « Parce que tous nous venons de loin, de loin en marge et en laisse de l'Histoire, et parce que le vécu de chacun recoupe l'histoire de tous ». (Gaston Miron)

Serge Pallascio



Napoléon Bourassa, *L'apothéose de Christophe Colomb*, entre 1905 et 1912. Photo : MNBAQ, Idra Labrie.



Rémi Ferland et Jean Levasseur. *Dictionnaire des artisans de l'imprimé à Québec où l'on trouve des notices sur les imprimeurs, éditeurs, libraires, relieurs, graveurs, papetiers, etc., de Québec de 1764 à 1900*. Québec, Éditions Huit, 2017, CCLXXXIV+759 p.

Les livres avec un long titre ont l'avantage de fournir beaucoup d'indications quant à leur contenu, mais celui-ci n'épuise pas la richesse de tout ce que l'on peut y trouver et apprendre en le lisant. Si ce *Dictionnaire des artisans de l'imprimé à Québec...* répertorie 612 noms de personnes et d'institutions comme la Librairie Garneau de la rue De Buade (p. 288-295), on y trouve en filigrane une multitude de données et de références bibliographiques sur la vie culturelle et juridique de Québec et de tout le Canada d'alors.

L'ouvrage de Rémi Ferland et Jean Levasseur se subdivise en deux parties inégales : la première couvre près de 300 pages numérotées en chiffres romains fournissant des chronologies thématiques (sur l'édition musicale et les partitions) suivies de repères biographiques (parfois anecdotiques) sur certains artisans du livre ayant vécu à Québec, en plus d'une centaine d'images anciennes sur ces commerces et la vie littéraire québécoise, à un moment où la lecture (journaux, livres et manuels scolaires, cartes géographiques, partitions,

actes de législation et ordonnances, botins, ouvrages de dévotion et de piété, faire-part) occupait une place significative (p. CXLI-CCLXXIV). Tous les types imaginables d'imprimés s'y retrouvent décrits : images anciennes, couvertures de livres, publicités, cartes de visite. La chronologie nous apprend par exemple que l'imprimeur John Neilson a publié en 1803 le « premier poème de langue française de l'histoire de l'imprimerie québécoise, *L'aréopage*, de Ross Cuthbert » (p. CI). À cette première portion substantielle qui pourrait à elle seule constituer la matière d'un livre entier s'ajoute, encore plus considérable, le dictionnaire proprement dit, ordonné alphabétiquement.

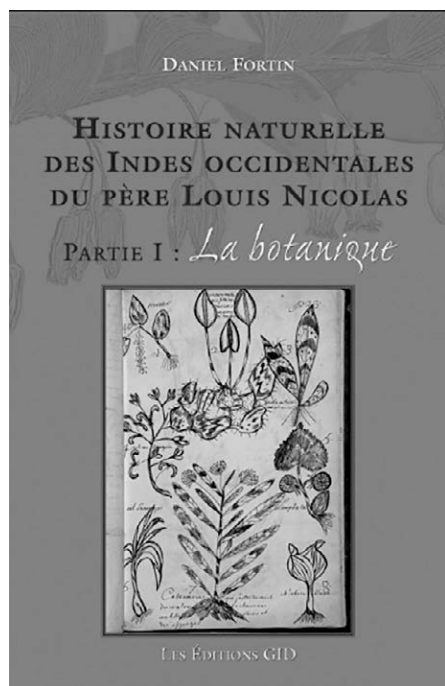
L'intérêt principal de cet ouvrage monumental est de répertorier et de porter à notre connaissance une infinité d'œuvres et opuscules d'ici qui, autrement, auraient échappé à notre attention. Parfois, le total des publications d'un seul éditeur ou imprimeur pouvait quelquefois avoisiner une centaine de titres, probablement tous répertoriés ici (voir les 194 titres pour Thomas Cary, fils, p. 73 et sq.). Les sujets sont infiniment variés. À titre d'exemple, la liste des premières publications supervisées par Louis-Joseph Demers regroupe différents titres qui attireront l'intérêt de l'historien d'aujourd'hui; pensons à ce *Guide de Québec, contenant l'histoire des principaux monuments et édifices, des anciens champs de bataille les plus célèbres* [première édition parue en 1880], d'Eugène Gingras (p. 154). Dans certains cas, les commentaires des coresponsables mettent en évidence la qualité exceptionnelle de certaines éditions anciennes, comme cette luxueuse monographie du père Édouard Hamon, *Les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre* [1891] (p. 323 et 327). Pour le chercheur, ce genre de découverte bibliographique pourra inspirer une nouvelle lecture, une prochaine recherche, ou même une note en bas de page à ajouter à un article en chantier. Parmi une multitude de faits et

de dates, on apprend par exemple que Thomas Cary a ouvert une bibliothèque de prêt, dite « *circulating library* », rue Saint-Louis, en 1797; celle-ci passa par la suite aux mains d'autres propriétaires, tous énumérés (p. 72).

Ce vaste corpus en français et en anglais servira de ressource pour alimenter une histoire des idées au Canada, principalement aux XVIII^e et XIX^e siècles. Pour les bibliophiles, ce *Dictionnaire des artisans de l'imprimé à Québec* sera comme une invitation à la lecture et constituera une formidable bibliographie sur le Québec et le Canada d'avant 1900. De plus, ce livre aux innombrables références contredit éloquentement l'impression parfois persistante d'une absence de vie littéraire au Québec avant le XX^e siècle. En ce sens, cet ouvrage de référence est essentiel pour les bibliothèques publiques d'ici et même pour les bibliothèques savantes de Grande-Bretagne et de tout notre continent, en raison de la forte proportion de publications en anglais datant de la période coloniale. Seulement quelques reproches pourraient modérer le plaisir de ces découvertes souvent inespérées. Les faits relatés ne sont pas tous complétés par une référence ou la source des renseignements fournis (par exemple p. C-CII). De plus, l'absence d'un index et la brièveté de la table des matières en seulement cinq points (p. 761) font obstacle à notre appréciation et nuiront sans doute au repérage du lecteur plus exigeant; mais il faut en revanche convenir que de tels outils référentiels seraient à la fois lourds et pratiquement irréalisables – mais combien utiles pour les historiens et les archivistes. Une version en ligne permettrait peut-être un dispositif de repérage par mots, mais non par thèmes. Mais mon principal reproche s'adressait aux deux coresponsables : l'absence du nom du libraire Jean Gagnon sur la couverture de ce livre me semble impardonnable; présenté dans l'avant-propos comme étant « l'initiateur de ce projet » (p. vii) et premier auteur de cette entreprise de toute une vie,

il méritait de figurer en bonne place, même posthumement, aux côtés des deux coresponsables.

Yves Laberge



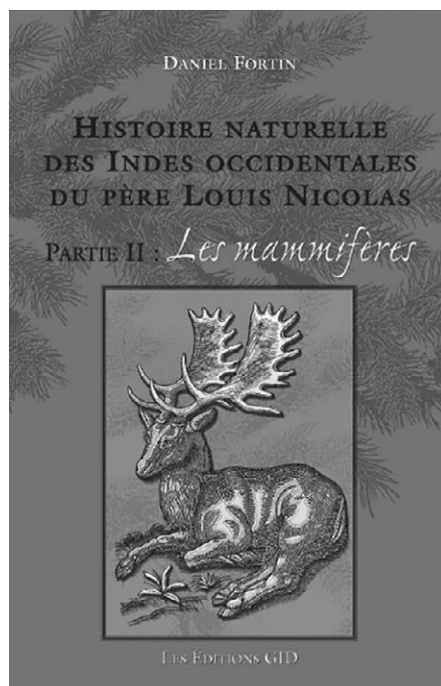
Daniel Fortin. *Histoire naturelle des Indes occidentales du père Louis Nicolas. Partie I : la botanique. Partie II : les mammifères. Partie III : les oiseaux et les poissons.* Québec, Les Éditions GID, 2014-2017, 3 volumes.

Bien connu dans le milieu de l'horticulture et de l'ethnobotanique et pour sa conception du potager de la Maison Saint-Gabriel à la Pointe-Saint-Charles, Daniel Fortin nous fait découvrir en trois tomes un manuscrit étonnant réalisé vers la fin du XVII^e siècle par le père Louis Nicolas. L'auteur nous offre une transcription moderne de ce manuscrit longtemps ignoré et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France.

Après avoir résidé une dizaine d'années en Nouvelle-France, notamment à Québec, Batiscan et à Laprairie, Louis Nicolas entreprend la rédaction d'un manuscrit de 196 pages sur les plantes, les ani-

maux, les poissons et les oiseaux du Canada qu'il aurait accompagné d'une riche iconographie, connue sous le nom de *Raretés des Indes / Codex canadiensis*. C'est d'ailleurs l'hypothèse que suggère Daniel Fortin.

L'historien de l'art François-Marc Gagnon



qui préface l'ensemble du travail de Daniel Fortin a consacré un livre remarquable sur le corpus d'illustrations du *Codex canadiensis*. Compte tenu du fait que ces deux documents étaient séparés, il était difficile jusqu'à récemment d'établir une corrélation entre les deux. Pour mieux comprendre l'œuvre du père Louis Nicolas, Daniel Fortin s'est donné le défi de réaliser sa propre transcription du manuscrit. Mais il a choisi d'utiliser en grande partie la transcription actualisée et moderne effectuée par Réal Ouellet pour l'ouvrage de F.-M. Gagnon.

Le premier tome du travail accompli par l'ethnobotaniste s'intéresse à la botanique, le deuxième, aux mammifères et le dernier aux oiseaux et aux poissons. Daniel Fortin invite le lecteur à découvrir l'histoire naturelle de la Nouvelle-France en comparant les données du père Nicolas avec celles qui ont été rassemblées entre autres par Pierre Boucher, Nicolas

Denys et Pehr Kalm.

Dans le premier tome de son ouvrage, Daniel Fortin se consacre entièrement à la partie botanique du manuscrit de Louis Nicolas qui couvre environ 200 plantes. Il montre que ces descriptions se sont inspirées des œuvres de Pline l'Ancien (23-79) où l'on remarque un certain mélange d'informations et d'anecdotes. Quant à la classification adoptée, elle se rapproche de celle proposée par le naturaliste français Pierre Borel (1620-1689). L'auteur s'intéresse également aux dessins du *Codex* et note qu'ils ont une étrange ressemblance avec ceux de Conrad Gesner (1516-1565). Après avoir présenté la transcription du premier livre de Louis Nicolas (p. 58-121), l'auteur en fait l'analyse sur un peu plus de 300 pages agrémentées de belles photographies et de planches du *Codex canadiensis* illustrant les plantes de la Nouvelle-France.

Dans le deuxième tome, l'auteur s'attarde aux mammifères décrits dans l'œuvre du père Louis Nicolas. La méthode est la même que dans le tome précédent. Le texte intégral est suivi d'une analyse de contenu. Daniel Fortin décrit sommairement les caractéristiques de chacune des espèces et les situe dans leur environnement. Afin d'enrichir son propos, il compare les données avec des descriptions réalisées notamment par le père Gabriel Sagard, Louis-Arnaud de Lom d'Arce, baron de Lahontan, et Nicolas Perrot. En citant des travaux publiés au XIX^e siècle comme ceux d'Henry de Puyjalon, l'auteur fait des observations sur la diminution de certaines espèces au XIX^e siècle. Quant aux illustrations, il reconnaît que le père jésuite n'a pas hésité à copier des œuvres provenant de *Beasts*, une œuvre publiée par Edward Topsell, en 1607. Une section du *Codex* porte même sur la licorne et le cheval marin, deux animaux mythiques présents dans les bestiaires fantastiques médiévaux.

Le troisième tome de cette œuvre porte sur les oiseaux et les poissons décrits dans les cinq derniers livres de

l'Histoire naturelle des Indes occidentales. La transcription du manuscrit est suivie d'une analyse et de commentaires pour chacune des espèces décrites par le père Louis Nicolas.

Pour documenter le texte portant sur les oiseaux, Daniel Fortin utilise des études publiées au XIX^e siècle, notamment les travaux de l'ornithologue Charles-Eusèbe Dionne et de James MacPherson Le Moine.

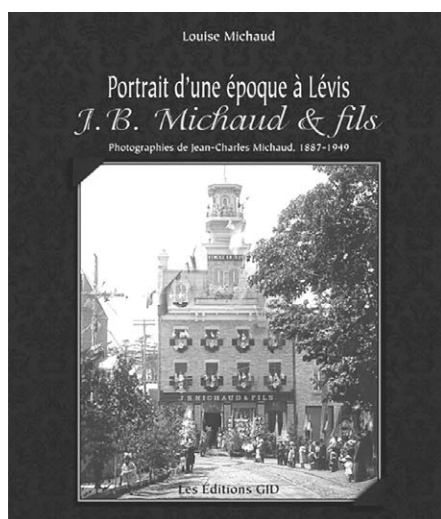
Les descriptions anecdotiques et parfois étranges du père Louis Nicolas compliquent l'analyse. Mais elles permettent de saisir dans quel univers intellectuel et scientifique évoluait le père jésuite. On doit donc souligner le travail important entrepris par Daniel Fortin pour tenter d'identifier les espèces décrites dans cette œuvre. Son travail d'analyse l'amène à considérer une histoire écologique de certaines d'entre elles compte tenu de leurs disparitions au cours des siècles. C'est le cas de la tourte voyageuse et du grand pingouin. Pour commenter la section sur les poissons, l'auteur consulte les œuvres d'André-Napoléon Montpetit sur les poissons d'eau douce du Canada (1897), de Claude Mélançon (1936) et des études plus contemporaines.

Daniel Fortin a le mérite d'avoir entrepris un projet colossal, celui de faire connaître le manuscrit étonnant du père Louis Nicolas. En réalisant un travail d'analyse et d'identifications des espèces décrites par le père Louis Nicolas et représentées dans le *Codex canadiensis*, il apporte une belle contribution à l'histoire des sciences naturelles à l'époque de la Nouvelle-France.

Yves Hébert

Louise Michaud. *Portrait d'une époque à Lévis. J. B. Michaud & fils. Photographies de Jean-Charles Michaud, 1887-1949.* Québec, Les Éditions GID, 2018, 72 p.

Emporté par un incendie dans les années 1980, le magasin J.-B. Michaud a marqué la mémoire collective lévi-



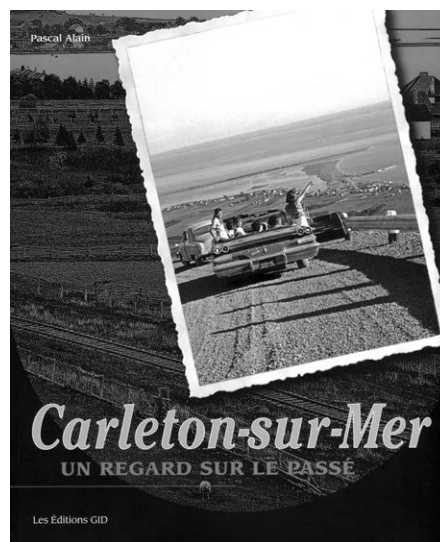
sienne. Son emplacement stratégique dans la côte du Passage à l'extrémité de l'avenue Bégin offrait une belle perspective sur son architecture monumentale, comme le montre la magnifique photo en couverture du livre. *Portrait d'une époque à Lévis. J. B. Michaud & fils. Photographies de Jean-Charles Michaud, 1887-1949* est le catalogue d'une exposition du même titre réalisée par Louise Michaud et présentée à la Maison Louis-Fréchette du 26 mai au 15 juillet 2018. L'auteure, une artiste visuelle, souhaite faire connaître les images créées par son aïeul, Jean-Charles Michaud. Petit-fils du fondateur du magasin, dessinateur et arpenteur de métier, il a eu tout au long de sa vie une véritable passion pour la photographie, à une époque où celle-ci était encore peu accessible.

Les photographies présentées dans le livre ont été cédées par la famille à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et constituent la majeure partie du Fonds Famille Jean-Charles Michaud et Jean-Baptiste Michaud (P824). Elles recouvrent la presque totalité des pages et sont accompagnées de courtes vignettes au moyen desquelles on apprend à connaître la famille Michaud. Au début du livre, une courte généalogie donne de grands repères, tandis que trois lettres de l'une des membres de la famille et de clients sont reproduites afin d'illustrer les activités du magasin. À travers l'ouvrage, le lecteur croise à

quelques reprises la poésie de Louis Fréchette, ami personnel du fondateur du magasin, qui vient appuyer le propos de certaines photos. On trouve également quelques informations sur un autre Lévisien illustre de cette époque, Alphonse Desjardins, qui aurait aussi entretenu des liens avec la famille.

Les images sont principalement des portraits et des scènes de la vie quotidienne qui montrent les intérieurs et les loisirs d'une famille bourgeoise dans les premières décennies du XX^e siècle. Quelques photos donnent à voir Lévis à cette époque, notamment le collège, l'avenue Bégin et surtout la rue Saint-Félix où se trouvait la résidence familiale. On peut aussi y voir la campagne environnante, la résidence du domaine Spencer Wood à Québec ainsi que Kamouraska où la famille passait ses vacances estivales. Ce livre est un portrait de famille plutôt touchant d'une indéniable qualité esthétique.

Pierre-Olivier Maheux



Pascal Alain. *Carleton-sur-Mer : un regard sur le passé.* Montréal, Les Éditions GID, 2017, 208 p. (Coll. « 100 ans noir sur blanc »).

Faisant partie de la collection « 100 ans noir sur blanc », ce livre nous ramène

entre les années 1860 à 1960. Personne ne sera surpris d'apprendre que même avant d'être une destination prisée par les vacanciers, Carleton-sur-Mer a toujours été un petit coin de paradis où le rythme de vie était dicté par les marées et les caprices de l'eau.

Cet ouvrage magnifique permet au lecteur de se familiariser avec la région afin de mieux en connaître l'histoire. Comme tous les villages situés près de l'eau, l'économie de l'endroit a, sans surprise, toujours tourné autour de l'industrie de la pêche et des produits de la mer.

Carleton-sur-Mer possède également un passé riche en histoire puisque sa création découle de l'arrivée d'Acadiens, en 1766, déportés de Beaubassin en Nouvelle-Écosse. Encore aujourd'hui, il existe bon nombre de musées dans la région qui se donnent comme mission de faire revivre ce pan de l'histoire afin que jamais elle ne soit oubliée.

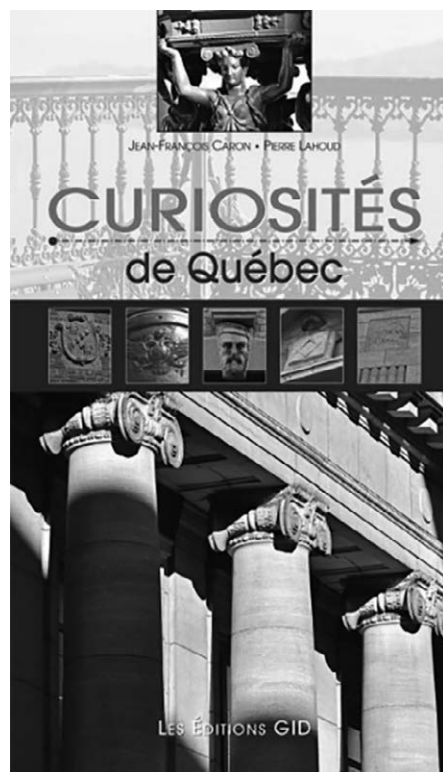
À travers cet ouvrage magnifiquement illustré, le lecteur est invité à découvrir comment les habitants de Carleton-sur-Mer vivaient au XIX^e et XX^e siècle et comment la région s'est transformée jusqu'à devenir aujourd'hui un incontournable lieu de villégiature pour de nombreux vacanciers venus d'un peu partout.

Les documents iconographiques sélectionnés dans ce livre sont d'une très grande qualité et témoignent à eux seuls de la vie des gens de l'époque. Les textes qui accompagnent les photos deviennent alors un merveilleux complément, rendant cette œuvre encore plus complète et captivante à parcourir. Au fil des ans, le paysage s'est transformé, le nom des arrondissements a changé, mais une chose est demeurée la même depuis tout ce temps, la beauté de l'endroit et le charme unique de cette région du Québec.

Si pour une raison ou pour une autre, il ne vous a pas encore été donné de visiter Carleton-sur-Mer, il est à peu près certain qu'une fois la lecture de ce livre achevée, vous aurez envie d'aller voir par vous-même à quel point il y fait bon vivre.

Une fois de plus, la collection « 100 ans noir sur blanc » des éditions GID frappe dans le mille avec cet ouvrage. Jamais la découverte historique et géographique du Québec n'a été aussi captivante que depuis la mise sur pied de cette collection.

Johannie Cantin



Jean-François Caron et Pierre Lahoud. *Curiosités de Québec*. Québec, Les Éditions GID, 2016, 226 p. (Coll. « Curiosités », 1)

Les Éditions GID amorcent, avec la publication du livre *Curiosités de Québec*, une nouvelle collection très inusitée et des plus intéressantes dans le paysage des guides touristiques, une niche pourtant fort abondante, mais qui réussit ici à se démarquer admirablement bien du lot. Pour ouvrir le bal, les auteurs-historiens Jean-François Caron et Pierre Lahoud ont choisi de parcourir les rues de la ville de Québec, un pari risqué s'il en

est un, face à l'immense quantité de livres publiés sur l'histoire de la Vieille Capitale. Mais au lieu d'aborder la ville par un aspect historique généraliste, nos guides s'attardent au détail, à l'inusité, à l'insolite, au ludique.

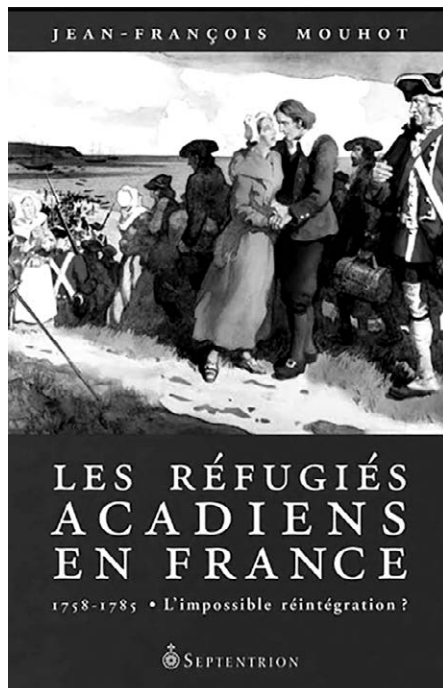
L'ouvrage est divisé en quatre circuits, soit le Vieux-Québec, Saint-Roch et Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste et Montcalm et pour finir une excursion sur les plaines d'Abraham et la colline Parlementaire. On y présente les 100 sujets retenus par un court texte accompagné par des photographies de Pierre Lahoud. Le propos s'appuie également sur des documents d'archives iconographiques, témoin des éléments disparus. Aidé par deux cartes qui permettent de se situer dans l'espace, le lecteur découvre des histoires oubliées, des faits méconnus, des anecdotes et des mystères qui éveillent la curiosité, notons tout particulièrement la fonction de la tour de la boule ou les réalisations insolites de l'architecte Michel Patry (1806-1865). L'information foisonne sur l'architecture, les sculptures, la toponymie : du bas-relief des francs-maçons à la présence de canons russes sur la terrasse Dufferin, aux capsules temporelles, en passant par la légende du Chien d'or, le coupe-feu du boulevard Langelier, le chevreuil du Faubourg, les fantômes de St. Matthew et l'incongruité de la pierre tombale d'Alexandre Cameron, sans oublier les garde-corps en lames de patins, et la liste de sujets est encore longue. Les auteurs ont pris soin d'accorder une belle place aux marquages au sol, qui trop souvent sont foulés par nos pieds sans même s'en rendre compte.

Naturellement certains lieux ou objets incontournables pour ce type de projet y sont notés, comme le mythique boulet de canon sous l'orme de la rue Saint-Louis, mais les historiens déboulonnent tous les mythes à son sujet, de quoi faire prendre le mors aux dents des caléchiers.

Pour les touristes de passage, mais également pour les résidents de longue date qui souhaitent connaître

différemment le Gibraltar d'Amérique, le présent guide est tout désigné.

Pascal Huot



Jean-François Mouhot. *Les réfugiés acadiens en France : 1758-1785 – L'impossible réintégration?*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2009, 448 p.

Ce premier livre de l'historien Jean-François Mouhot est adapté de sa thèse de doctorat; il a connu un succès enviable après sa sortie : *Les réfugiés acadiens en France : 1758-1785 – L'impossible réintégration?* a reçu le prix Pierre-Savard en 2010 et a fait l'objet d'une réédition revue et augmentée aux Presses universitaires de Rennes, en 2012. Tout ce livre part d'une question fondamentale : qu'est-il arrivé aux Acadiens après leur expulsion brutale du territoire qu'ils occupaient dans l'actuelle Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick? Après 1755, une partie de cette population décimée est retournée en France, mais la réintégration en Europe n'était pas facile. En conséquence, cette étape européenne s'avérera provisoire avant

un retour définitif en terre d'Amérique : « il est à noter que très peu de ces Acadiens passent finalement en France ou dans les colonies françaises. L'essentiel part coloniser la Louisiane, le Nouveau-Brunswick ou le Québec actuels » (p. 50). Bien que celle-ci ait fait l'objet d'une thèse, la recherche de Jean-François Mouhot sur le destin des Acadiens déportés soulève plusieurs questions restées sans réponse, auxquelles seulement des suppositions peuvent être apportées : par exemple, pourquoi certains des expulsés acadiens rentrés en France ne sont pas retournés en Nouvelle-France après quelques années? (p. 48). Ce questionnement réapparaît à plusieurs reprises. Le plus souvent, l'auteur avance précautionneusement certaines hypothèses, mais sans pouvoir les valider de manière absolue, que ce soit par des écrits ou par la correspondance d'époque. En guise d'esquisses de réponse, il utilise avec une extrême prudence des formules ou des euphémismes comme : « on peut simplement deviner qu'elle fut négative » (p. 48) et, plus loin, « il est probable que Nivernais était déjà fixé sur les intentions anglaises, mais il n'en dit rien » (p. 49). Enfin, en se demandant « Que conclure? » dès le premier chapitre, l'auteur écrit que « l'on ne peut guère tirer de conclusion définitive sur l'attachement des Acadiens à la France. Il est peu probable que les exilés aient été totalement opposés à l'idée de repasser en métropole » (p. 51). Un fort mouvement de retour vers l'Amérique, et particulièrement la Louisiane, s'est effectué 30 ans après le Grand Dérangement, entre 1785 et 1788 (p. 293). Le point fort de cette étude substantielle sur *Les réfugiés acadiens en France* est d'employer certains concepts actuels (identité collective, nation) qui étaient relativement peu usités au XVIII^e siècle pour désigner une collectivité ayant en partage une culture, une langue et une histoire commune; ainsi, pour circonscrire la nation acadienne, on apprend que le terme « nation » n'était d'abord pas très courant avant le Grand Dérangement,

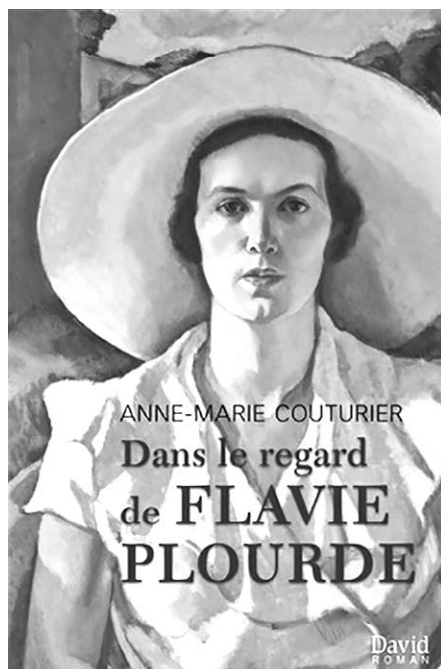
mais que « l'emploi du mot s'intensifie en effet après 1765 » (p. 240). Jusqu'en 1785, une majorité d'Acadiens déportés vers la France affirmaient constituer « un corps de nation » (p. 239 et 241). Ainsi, peu avant la Révolution française, on utilisera en 1784 le mot « nation » ou encore « Acadien de nation » afin d'identifier tel citoyen : « Éloi Thibodeau, Acadien de nation, âgé de 41 ans » (p. 180; voir aussi p. 238). Cette prétention à la nation acadienne à l'intérieur de la nation française pouvait parfois agacer certains représentants des autorités. Parmi les autres concepts propres au XXI^e siècle qui sont employés dans ce livre, on reconnaît aussi celui de diversité culturelle (au sens de cosmopolitisme, p. 121).

En utilisant à quelques reprises l'expression « Des étrangers dans leur patrie » (p. 241), Jean-François Mouhot finit par conclure (dans son épilogue) qu'un grand nombre de réfugiés acadiens aurait séjourné quelques années en France après l'exil forcé, pour ensuite migrer vers la Louisiane; le contexte de la France à la fin de l'Ancien Régime n'offrait pas à tous les exilés de réelles possibilités d'épanouissement : « il semble que beaucoup d'Acadiens aient été en partie exclus ou marginalisés sur le marché du travail, dans un premier temps du moins » (p. 300).

Les réfugiés acadiens en France : 1758-1785 – L'impossible réintégration? intéressera les historiens désireux de mieux connaître les conditions de réintégration des Acadiens en France après 1755; comment ceux-ci étaient considérés et perçus, autant par les autorités au nom du roi de France que par les populations des différentes régions côtières de France. Ce retour forcé vers la « mère patrie » exigeait une certaine réadaptation de la part d'un nombre considérable d'Acadiens qui bien souvent n'avaient jamais connu d'autre milieu de vie que la Nouvelle-France. L'invective « *Go back to France!* » – que l'on entend encore parfois au Nouveau-Brunswick de la part des Anglophones

envers les Francophones insatisfaits par l'absence de bilinguisme – avait déjà des résonnances au XVIII^e siècle, et ne constituait pas une solution, car les Acadiens étaient – déjà – profondément enracinés sur le continent américain, bien avant le Grand Dérangement, et bien avant l'arrivée des Anglais.

Yves Laberge



Anne-Marie Couturier. *Dans le regard de Flavie Plourde*. Les Éditions David, Ottawa, 2017, 413 p.

Amis depuis l'enfance, Benjamin et Flavie ont fini par se marier en 1918. Benjamin venait tout juste d'éviter l'enrôlement militaire à la suite de l'implication du pays dans la Première Guerre mondiale.

Après leur union, ils décident de s'installer dans la maison familiale afin de prendre soin de la terre et de la mère de Benjamin. Flavie se retrouve rapidement enceinte de son premier enfant. Dès lors, ce sera une succession de grossesses éprouvantes qui attendra Flavie. La grippe espagnole viendra également frapper la famille.

Comme si la vie n'était pas assez difficile, Flavie doit aussi composer avec le rude caractère de sa belle-mère. Cette dernière insulte régulièrement sa bru, la traitant de « grande girafe à Martin » et de plusieurs autres noms, en plus de lui mettre des bâtons dans les roues pour le nécessaire de la maison. À un certain moment, Flavie aura même peur pour la sécurité de ses enfants et elle devra prendre des mesures radicales pour protéger les siens.

Femme de projets et d'ambition, Flavie essaiera de reprendre un commerce de boucherie en ville. L'aventure n'ayant pas le succès escompté, elle reviendra à la campagne auprès des siens, là où elle a toujours été à l'aise.

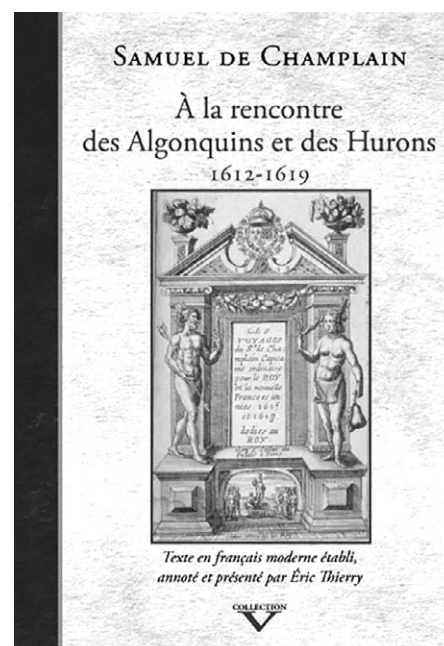
Certes, elle aura plusieurs enfants, mais jamais assez selon les préceptes du clergé. Pourtant, chacune de ses grossesses contribuera à l'affaiblir en augmentant son anémie, ce qui lui occasionnera bien des soucis. À son décès, Flavie Plourde fera don de ses yeux à l'Institut national canadien des aveugles et elle permettra ainsi à deux personnes de retrouver la vue.

Flavie Plourde était une femme de caractère, débrouillarde, travaillante déterminée, avenante. Elle savait comment faire des affaires avec presque rien. Elle démarrait des projets avec le strict nécessaire et n'avait pas peur de se mesurer aux hommes.

C'est une œuvre tout à fait inspirante que nous livre ici Anne-Marie Couturier. Avec un tel talent, pas étonnant qu'elle ait reçue le prix France-Acadie, en 2009. Son sujet est étudié et parfaitement maîtrisé. Souhaitons que cette auteure ne soit pas trop pressée de déposer sa plume...

Johannie Cantin

Samuel de Champlain. *À la rencontre des Algonquins et des Hurons, 1612-1619*. Texte en français moderne, introduction et notes par Éric Thierry. Québec, Les



éditions du Septentrion, 2009, 234 p. (Coll. « V », n° 6).

Au moment où, à Montréal, le pont Champlain devient le pont Samuel-de-Champlain, il convient de rappeler l'importance de ce grand explorateur, non seulement pour l'histoire du Canada, mais également pour documenter la vie quotidienne des Amérindiens et les origines des États-Unis d'avant l'Indépendance.

Nous avons déjà recensé dans *Cap-aux-Diamants* n° 135 (p. 54-55) un autre recueil de récits de Samuel de Champlain (1574-1635), paru sous le nouveau titre *Derniers récits de voyages en Nouvelle-France et autres écrits, 1620-1632* (dans une réédition en français moderne avec introduction et notes par Mathieu D'Avignon, aux Presses de l'Université Laval). Le présent ouvrage de Samuel de Champlain, intitulé *À la rencontre des Algonquins et des Hurons*, regroupe des textes d'une période antérieure, soit quelques années après la fondation de Québec, en l'occurrence 1613, 1615 et 1618. Dans le cas présent, les annotations – plus de 300 – sont de l'historien français Éric Thierry; ses notes précisent des noms de personnes mentionnées ou transposent les noms de lieux décrits par Champlain. On en

redemanderait, tant les commentaires sont pertinents. Par ailleurs, le vocabulaire de Champlain a été modernisé en français d'aujourd'hui afin de le rendre plus facilement lisible au lecteur du XXI^e siècle (p. 57). C'est le deuxième des quatre volumes qu'Éric Thierry a consacrés aux relations de voyages de Champlain dans cette collection « V », après *Fondations de l'Acadie et de Québec : 1604-1611* (paru en 2008), tous deux suivis du recueil *Au secours de l'Amérique française : 1632* (paru en 2011) et enfin du dernier en date, *Espion en Amérique : 1598-1603* (paru en 2013).

L'indispensable introduction d'Éric Thierry occupe près du quart de ce volume (p. 7-57) et permet de mieux saisir le contexte et les récits qui suivront. Constamment, Champlain semble manipulé ou malmené par certaines tribus autochtones qui veulent nuire à ses alliances passées avec leurs adversaires ou prévenir de nouvelles ententes avec certaines nations : « Les Kichesipirinis ne tiennent pas à voir les Français entrer en contact avec ces derniers [les Népissingues] et contracter avec eux une alliance » (p. 29). De plus, Champlain a des relations parfois conflictuelles avec ses propres partenaires amérindiens : « D'autres alliés difficiles de Champlain sont les Hurons » (p. 30), explique Éric Thierry, qui note des frictions similaires avec les Montagnais entre 1613 et 1618 (p. 36).

Le quatrième voyage de Champlain débute par son arrivée à ce que l'on nomme aujourd'hui l'île du Cap-Breton, puis à Tadoussac, après une traversée de l'Atlantique. En apercevant les Amérindiens de la baie de Tadoussac, Champlain est consterné : « les Sauvages [sic] montagnais de la pointe de Tousdiabls nous apercevant, ils se jetèrent dans leurs canots et vinrent au-devant de nous, si maigres et hideux que je ne les reconnaissais pas. En nous abordant, ils commencèrent à demander du pain, disant qu'ils mourraient de faim. Cela nous fit juger que l'hiver n'avait pas été grand, et que par conséquent la chasse

avait été mauvaise » (p. 68).

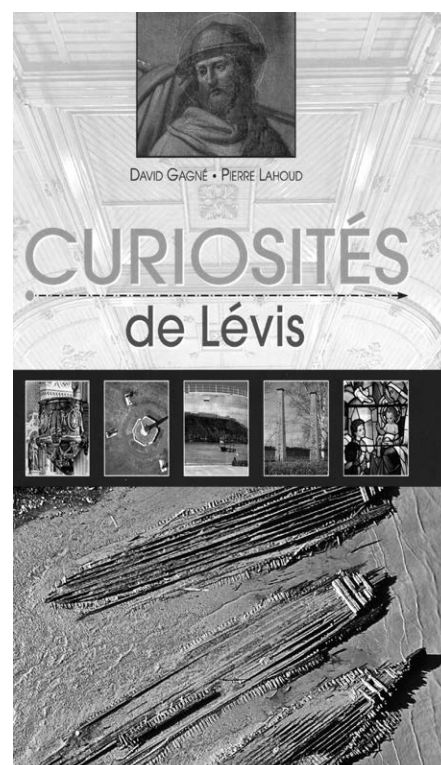
Le style de Champlain est descriptif, quelquefois jusqu'à la manie. Mais on apprécie néanmoins ses descriptions attentives des mœurs des Amérindiens d'il y a 400 ans, car sa position d'explorateur lui permettait de comparer les nations entre elles et de mettre en évidence leurs particularités et leurs différences, à une époque charnière où leurs modes de vie n'étaient pas trop influencés par les Européens (p. 144). Chaque page contient une profusion de détails révélateurs. C'est un autre point fort de ces recueils étoffés.

Cette série de quatre volumes édités par Éric Thierry aux Éditions du Septentrion contribuent à redonner à Champlain son premier statut d'explorateur de l'Amérique que l'on avait peut-être un peu négligé; l'histoire populaire le réduisant parfois à ses seuls rôles (non négligeables) de fondateur de Québec et de découvreur du lac transfrontalier qui porte son nom. Le présent volume se concentre sur les explorations de Champlain dans les régions correspondant à l'Ontario d'aujourd'hui et à la rivière des Outaouais. La chronologie en fin de volume fournit une multitude d'indications utiles : par exemple, l'année de mise en vente de la publication de ce *Quatrième voyage* de Champlain – dès 1614 (p. 212). Sans être toutes inédites, ces précisions aident à contextualiser les impressions premières et les faits relatés par Champlain. Même les jeunes lecteurs pourront apprécier ces pages historiques qui s'apparentent parfois – toutes proportions gardées – à des récits d'aventures.

Yves Laberge

David Gagné et Pierre Lahoud. *Curiosités de Lévis*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 224 p. (Coll. « Curiosités »).

La collection « Curiosités » dirigée par Pierre Lahoud aux Éditions GID a été bien pensée : de courts textes rédigés



par un historien local, accompagnés de magnifiques photos, plusieurs aériennes et quelques-unes d'archives, rassemblés dans un format facile à emporter en promenade. Pour ce numéro sur Lévis, on a fait appel à David Gagné, historien à la Ville de Lévis.

Les 100 « curiosités » lévisiennes offrent un panorama bien équilibré entre les différents secteurs de la ville. Les incontournables y sont : les nombreuses institutions d'enseignement, comme le Collège de Lévis et le Juvénat Notre-Dame, la Maison Alphonse-Desjardins, la rotonde Joffe, les chantiers Davie, les forts militaires et les lieux de culte de tailles variables, de diverses confessions et la plupart du temps d'une richesse patrimoniale méconnue. *Curiosités de Lévis* rappelle la présence sur le territoire lévisien d'une occupation amérindienne qui remonte à 10 500 ans, de bâtiments bien conservés du Régime français et de quelques éléments historiques d'une portée nationale, dont le site d'exposition de la cage de la Corriveau.

Certaines entrées, particulièrement originales et instructives, donnent tout son sens au titre de « curiosité » :

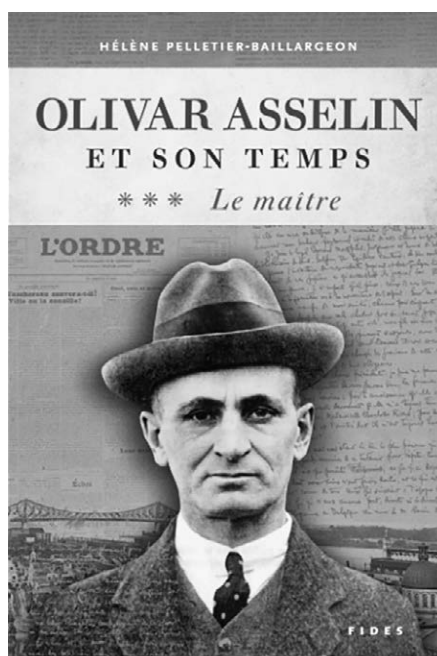
le nombre remarquablement élevé de fenêtres cintrées dans le Vieux-Lévis, le canal Caldwell-Ross, un chantier et un ouvrage d'ingénierie majeur qu'on peut toujours admirer, ou encore la Grande Plée bleue qui relève du patrimoine naturel. Le livre a aussi le mérite de consigner à l'écrit des toponymes ou anecdotes qui semblent tirés de la tradition orale, comme l'insolite pont des vaches, le faubourg à Paddy ou encore le Curve (au masculin) de Charny.

À travers ce qui est parfois considéré comme la « petite histoire » se lisent les grandes forces qui ont autrefois déterminé le développement de Lévis : la proximité de Québec, le commerce du bois, la construction maritime, la forte présence ferroviaire. En ce sens, ce livre constitue un travail de vulgarisation d'une grande utilité. Il a tout pour susciter l'intérêt – pour ne pas dire la curiosité – envers l'histoire lévisienne.

Pierre-Olivier Maheux

Hélène Pelletier-Baillargeon. *Olivar Asselin et son temps. Le maître*, Montréal, Fides, 2010, 743 p.

Ce troisième tome de la biographie consacrée au journaliste Olivar Asselin (1874-1937) débute il y a exactement 100 ans, au sortir de la « Grande Guerre », comme on le disait à l'époque. Olivar Asselin revient de France où il s'était porté volontaire (voir le deuxième tome de cette trilogie); il ignore évidemment qu'il ne lui reste que dix-huit ans à vivre. Ce seront des années déterminantes pour ce grand pamphlétaire. Déjà, depuis longtemps, Olivar Asselin fustigeait les politiques de Wilfrid Laurier et dénonçait les lois successives interdisant le français dans les écoles de l'Ontario, du Manitoba, de Saskatchewan et de l'Alberta (p. 32). Son double attachement à la France et à la langue française provient sans doute de ses années de jeunesse passées avec sa famille loin du Canada français, en



Nouvelle-Angleterre (voir les chapitres 4 et 5 du premier tome de cette trilogie et le présent tome, p. 247 et 311). Intellectuel avant la lettre, Olivar Asselin n'aura de cesse de critiquer les élus et une partie du clergé, ce qui fera parfois de lui un paria, souvent exploité et instrumentalisé par les libéraux, au provincial comme au fédéral : « S'il agit en défenseur du régime libéral à Québec, il [Asselin] pourfend également le régime conservateur à Ottawa » (p. 224). Durant la crise de 1929, « Asselin ne cesse d'activer le piston libéral pour essayer de sortir de la dèche tous ceux qui font appel à lui pour trouver un emploi » (p. 262). Durant les années 1930, Olivar Asselin dirigera plusieurs journaux (*Le Canada*; *L'Ordre*, puis un journal hebdomadaire : *La Renaissance*) mais, usé par la fatigue et les difficultés matérielles, il connaîtra une fin misérable et prématurée.

Même en étant rédacteur du quotidien *Le Canada* en 1930, Olivar Asselin reste constamment sous surveillance : les autorités veulent subtilement « vérifier la copie d'Asselin pour s'assurer que *Le Canada* ne publie rien qui puisse porter ombrage aux politiques du Parti libéral » (p. 205). Et par ailleurs, Olivar Asselin reçoit en catimini le mandat de discréditer le maire de Montréal : « En

lui confiant la direction du *Canada*, les libéraux lui ont assigné une tâche à laquelle il ne saurait se dérober longtemps : abattre Camillien Houde » (p. 210). Constamment, Olivar Asselin servira consciencieusement les intérêts du gouvernement en place; mais en avait-il vraiment le choix? Bien que rédacteur en chef du *Canada*, il prend conscience que ses manuscrits les plus virulents étaient, avant d'être publiés, systématiquement censurés, abrégés ou adoucis par « un monsieur » au service des libéraux (p. 263).

Comme pour les deux tomes précédents, *Olivar Asselin et son temps : le maître* fait revivre tout le Québec de l'entre-deux-guerres. Le point fort de cette trilogie est de contenir beaucoup d'extraits d'articles et de la correspondance du journaliste, nous permettant de juger sur pièces de ses qualités de polémiste et d'amoureux de la langue française. La biographe Hélène Pelletier-Baillargeon ne manque pas de montrer la compromission de divers politiciens, mais aussi à l'occasion d'Asselin lui-même, appauvri lors de la crise économique; elle rappelle le contexte de cette époque où trois des principaux quotidiens étaient inféodés au pouvoir en place : « Quant au *Canada* de Montréal, à *L'Événement* et au *Soleil* de Québec, ils sont tous trois des organes du Parti libéral » (p. 49). Les pages sur la postérité d'Olivar Asselin sont les plus touchantes; depuis 1955, un important prix porte son nom. En outre, l'épilogue de ce troisième tome constitue un modèle du genre, résumant en un paragraphe la destinée de chacun des personnages rencontrés dans cette biographie : la veuve et les fils d'Olivar Asselin, son ami Claude-Henri Grignon, l'ancien premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, ses collègues et quantité d'autres contemporains (p. 353-370). Toute la vie d'Olivar Asselin mériterait une adaptation filmique.

Yves Laberge

Anctil, Pierre. *À Québec, au cœur des années 1960*. Photographies de Jean-Louis Anctil. S.l., Presses de Bras-d'Apic, 2018, 143 p.

Andres, Bernard. *L'humour des Poilus canadiens-français de la Grande Guerre*. Québec, PUL, 2018, 174 p.

Baecque, Antoine de, Marie Gil et Éric Marty (dir.). *Roland Barthes : « En sortant du cinéma »*. Paris, Hermann, 2018, 281 p.

Beaudry-Dion, Jacqueline, Jean-Pierre Dion, Mario Wilson. *Peinture sur porcelaine dans les institutions religieuses au Québec 1890-1955*. Saint-Lambert, s.é. 2018, 102 p.

Bernier, Jacques. *Médecine et idéologies. La tuberculose au Québec, XVIII^e-XX^e siècles*. Québec, PUL, 2018, 232 p.

Brassard, Denis. *Catalogus generalis totius Montanensium Gentis de l'abbé Jean-Joseph Roy 1785-1795*. Québec, PUQ, 2018, 168 p.

Charlebois, Paul-Yvon et Sylvain Daigault. *La Brasserie Dow. Tome 1. L'ascension*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 254 p.

Côté, Dany. *La ville de Saguenay. Une foule de souvenirs*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 205 p.

Côté, Samuel. *L'histoire derrière des épaves du Saint-Laurent. Deuxième partie*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 69 p.

Dechênes, Louise. *Power and Subsistence. The Political Economy of Grain in New France*. Translate by Peter Feldstein. Montreal & Kingston, London, Chicago, McGill-Queen's University Press, 2018, 258 p.

Dorion, Henri. *Villes du monde. 365 questions réponses*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 173 p.

Giguère, Serge. *Les lettres de ma mère*. S.l., Éditions Somme toute, 2018, 100 p.

Gendron, Céline. *Le papier voyageur. Provenance, circulation et utilisation en Nouvelle-France au XVII^e siècle*. Québec, PUL, 2018, 370 p.

Gros-Louis, Michel et Benoît Jacques. *Les Hurons-Wendats. Regards nouveaux*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 230 p.

Harvey, Fernand et Normand Perron. *Le chantier sur l'histoire des régions du Québec : genèse et réalisations, 1980- 2013*. Québec, INRS-Centre-Urbanisation Culture et Société, 2018, 44 p.

High, Steven. *L'histoire de la vie de réfugiés montréalais. Une rencontre*. Québec, PUL, 2018, 476 p.

Labelle, Marcel. Élie Gendron. *Un photographe aux multiples signatures*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 167 p.

Lemoine, Réjean. *Québec-Ouest/Vanier, de l'indigence à l'indépendance*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 220 p.

Lesage, Louis, Jean-François Richard, Alexandra Bédard-Daigle, Neha Gupta. *Études multidisciplinaires sur les liens entre Hurons-Wendat et Iroquoiens du Saint-Laurent*. Québec, PUL, 2018, 143 p.

Neatby, Nicole. *From Old Quebec to La Belle Province. Tourism Promotion, Travel Writing and National Identities, 1920-1967*. Montreal & Kingston, London, Chicago, McGill-Queens University, 2018, 339 p.

Noël, Dave. *Montcalm, général américain*. Montréal, Les Éditions Boréal, 2018, 391 p.

Papineau, Azélie. *Vertiges - Journal, 1867-1868*. Introduction et notes Georges Aubin. Montréal, VLB éditeur, 2018, 138 p.

Pezzini, Enzo et Jean-Pierre Girard. *Les coopératives. Une utopie résiliente*. Montréal, Fides, 2018, 155 p.

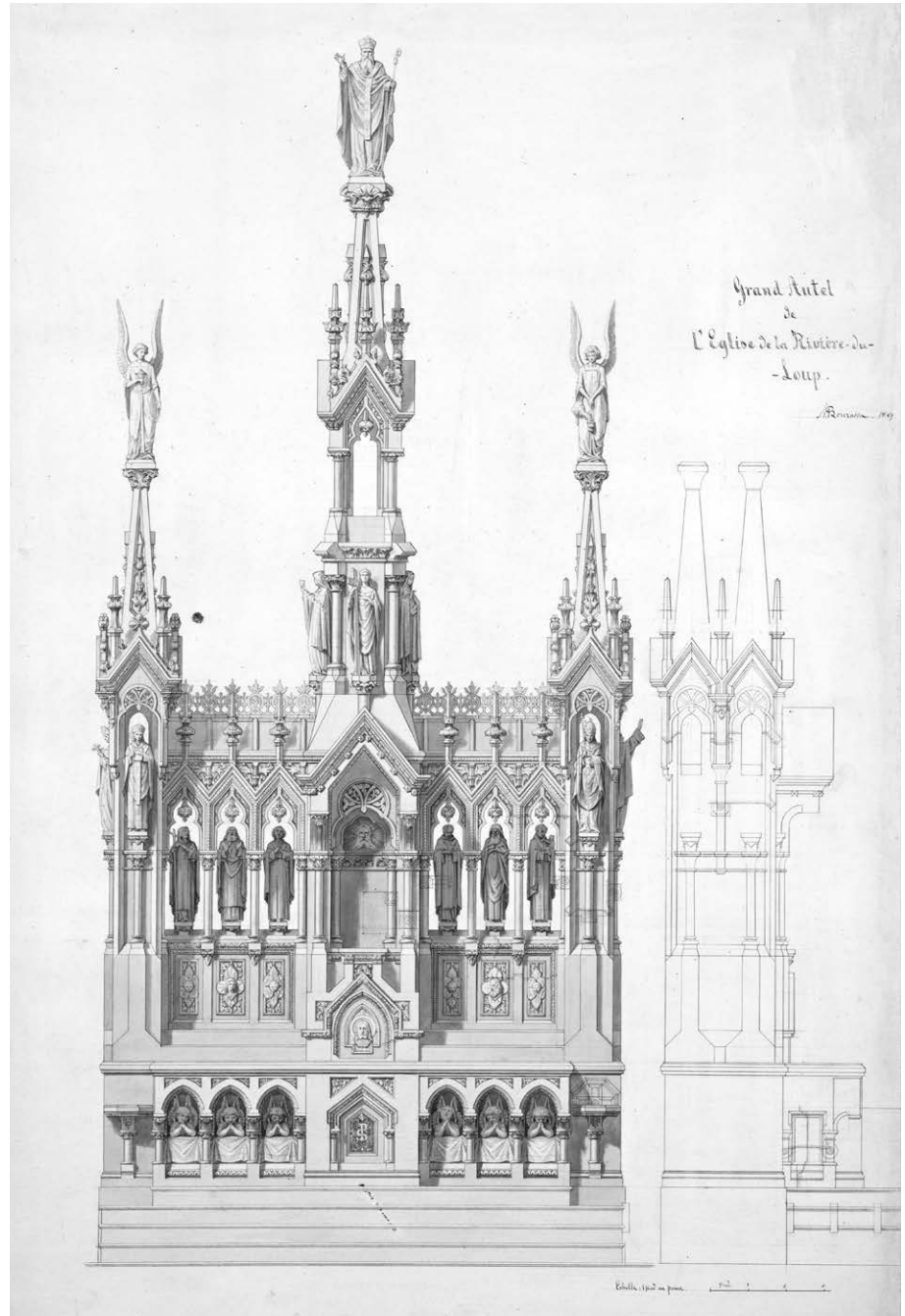
Saint-Jacques, Denis et Marie-José Des Rivières (dir.). *Les médias parlent et chantent. Chroniques de la vie culturelle à Montréal durant la crise et la guerre*. Québec, Nota Bene, 2018, 357 p.

Yves Beauregard

LE MAÎTRE-AUTEL DE L'ÉGLISE SAINT-PATRICE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

En 1877-1878, après avoir assumé la décoration intérieure de l'église paroissiale de Saint-Patrice et avoir été pressenti pour la conception du « grand autel », l'artiste Napoléon Bourassa va dessiner, une dizaine d'années plus tard, les plans dudit maître-autel. En début d'année 1889, soit le 10 janvier, David Ouellet (1844-1915), sculpteur et architecte de Québec, soumet à la fabrique son propre plan d'autel : « ... vous recevrez un plan que j'ai fait pour vous faire voir mon idée, en attendant que vous ayez celui de M^r Bourassa. Mon intention n'est pas de vous le faire accepter, c'est à vous d'en juger. Je ne doute pas que la plan de M^r Bourassa soit plus beau, car il n'y a aucune droite, qu'ayant plus vu que moi, il aura quelque chose de nouveau qui devra plaire ». Dans une lettre adressée à son fils Gustave datée du 28 février suivant, Bourassa, qui séjourne à Hyères sur la côte d'Azur avec ses deux filles Adine et Augustine, planifie un voyage à Rome deux semaines plus tard. « Durant cette quinzaine, écrit-il, j'aurai le temps d'exécuter les dessins de l'autel de La Rivière du Loup que le Curé m'a demandé dernièrement ». L'architecte montréalais sera finalement payé 100,30 \$ pour son travail.

Le Musée national des beaux-arts du Québec conserve un superbe dessin d'architecture signé par Bourassa – dont il existe une copie au trait dans les archives de la fabrique – qui montre une élévation et une coupe transversale du meuble liturgique. D'esprit néogothique, en harmonie avec le décor environnant, l'ambitieux projet comporte, au tabernacle, pas moins de vingt figures sculptées en ronde-bosse et huit autres, en relief, en plus des six bustes d'anges au tombeau, également en ronde-bosse.



Napoléon Bourassa (L'Acadie, 1827 – Lachenaie (Terrebonne), 1916), *Projet de maître-autel pour l'église Saint-Patrice, à Rivière-du-Loup. Élévation et coupe transversale, 1889*; encre, lavis et aquarelle sur papier collé sur carton, 93,6 x 60,8 cm. Titré, signé et daté au recto, en haut, à droite, à l'encre : Grand Autel / de / L'Église de la Rivière-du- / -Loup. / N. Bourassa. 1889; au recto, en bas, à droite, à l'encre : Échelle : 1 pied au pouce. MNBAQ, don de la succession Bourassa en 1941, 1943.55.169. (Photo MNBAQ, Jean-Guy Kérouac). Signé en bas, à droite : H. Cotton / 1867. Don de William E. Stavert, 2017. 396. (Photo MNBAQ, Idra Labrie).

À l'assemblée des marguilliers du 8 décembre 1889, il est proposé d'accepter la soumission de Ouellet pour la construction du grand autel d'après les plans et instructions dressés par Bourassa, et ce, pour la somme de 2 952 \$, un montant qui exclut les statues en bois prévues au projet initial, évaluées pour une quinzaine d'entre elles à 795 \$. Bourassa et l'abbé François-Xavier-Ludger Blais (1832-1925), curé de la paroisse, vont confier la réalisation de l'ensemble statuaire à la maison Jacquier de Caen, chef-lieu du département de Calvados, en Normandie. Cette entreprise d'art funéraire et religieux (sculpture, ameublement, décoration) a obtenu médaille d'or et grand prix aux Expositions universelles de Paris en 1878, puis en 1889. La maison, alors dirigée par les frères Francis (1845-1911) et Aimé Jacquier (1847-1911), entretient une correspondance intensive au sujet de cette commande avec l'abbé Blais et avec Bourassa lui-même. Dans l'une de ces lettres, l'architecte livre tous les détails sur le programme iconographique de la pièce de mobilier, un programme concerté et homogène, on ne peut plus précis : le saint patron au sommet du pinacle central, deux anges thuriféraires et deux anges aux mains jointes aux faîtes des pinacles latéraux, les trois vertus théologales, représentées en reines, au-dessus de la monstrance, les six évêques docteurs de l'Église aux niches des pinacles latéraux et les six

fondateurs d'ordre aux niches de l'étage de la monstrance. Quatre de ces figures n'apparaissent pas sur le dessin de Bourassa, soit les deux anges aux mains jointes, sur les faîtes arrière, et deux des docteurs de l'Église. L'artiste avait envoyé aux frères Jacquier des dessins des personnages. Le 23 avril 1890, ces derniers écrivent à Bourassa ainsi qu'à l'abbé Blais. À l'artiste, ils stipulent que « Les dessins que vous nous avez envoyés sont très bien. Nous voyons que le Canada n'est pas en retard sous le rapport de l'expression du dessin. Les figures indiquent bien votre idée. Avec de semblables indications, il est facile de comprendre et de travailler sans crainte d'erreur »; de même, au curé : « Nous voyons par cette lettre [de Bourassa] et par les dessins très corrects que monsieur Bourassa est un véritable artiste et un archéologue ».

Cette imposante commande à l'étranger coûtera à la fabrique de Saint-Patrice la rondelette somme pour l'époque de 1 367,20 \$ pour la réalisation proprement dite des figures, sans compter 464,32 \$ pour les frais de douane et 69,03 \$ pour le transport du Havre à Québec, via New York. Lors de la bénédiction solennelle du somptueux meuble, le 28 juin 1891 – à laquelle assiste d'ailleurs Bourassa –, il est mentionné dans le livre de délibérations que « Les statues qui ornent l'autel sont l'œuvre des artistes les plus distingués de la maison Jacquier et Frères [...] Cette maison a su dépasser

notre attente et nous n'avons qu'à nous réjouir de lui avoir confié la confection de ces statues dont le fini ne laisse absolument rien à désirer ».

Sachant que Bourassa avait l'ambition de développer un « art national », il est pour le moins étonnant que cet important contrat ait été accordé à l'atelier français alors qu'un sculpteur sur bois local aurait aisément pu l'exécuter à des coûts moindres que ceux encourus par des importations. D'ailleurs, l'ethnographe Marius Barbeau n'avait-il pas attribué, plus tard et par méprise, l'ensemble statuaire de l'autel à Louis Jobin (1845-1928) de Québec, sur la foi des grandes statues des douze apôtres de la nef livrées par le sculpteur sur bois en 1895?

Quoi qu'il en soit, le dessin du MNBAQ est, dans le domaine du mobilier liturgique, l'un des plus achevés et des plus raffinés de Bourassa en carrière. Le plan d'autel est également avec ceux de Zéphirin Perreault (1872, archives des Ursulines de Québec) et d'Eugène-Étienne Taché (non daté, Musée des beaux-arts du Canada), tous deux aussi d'inspiration néogothique, l'un des plus complexes de l'histoire de la sculpture au Québec.

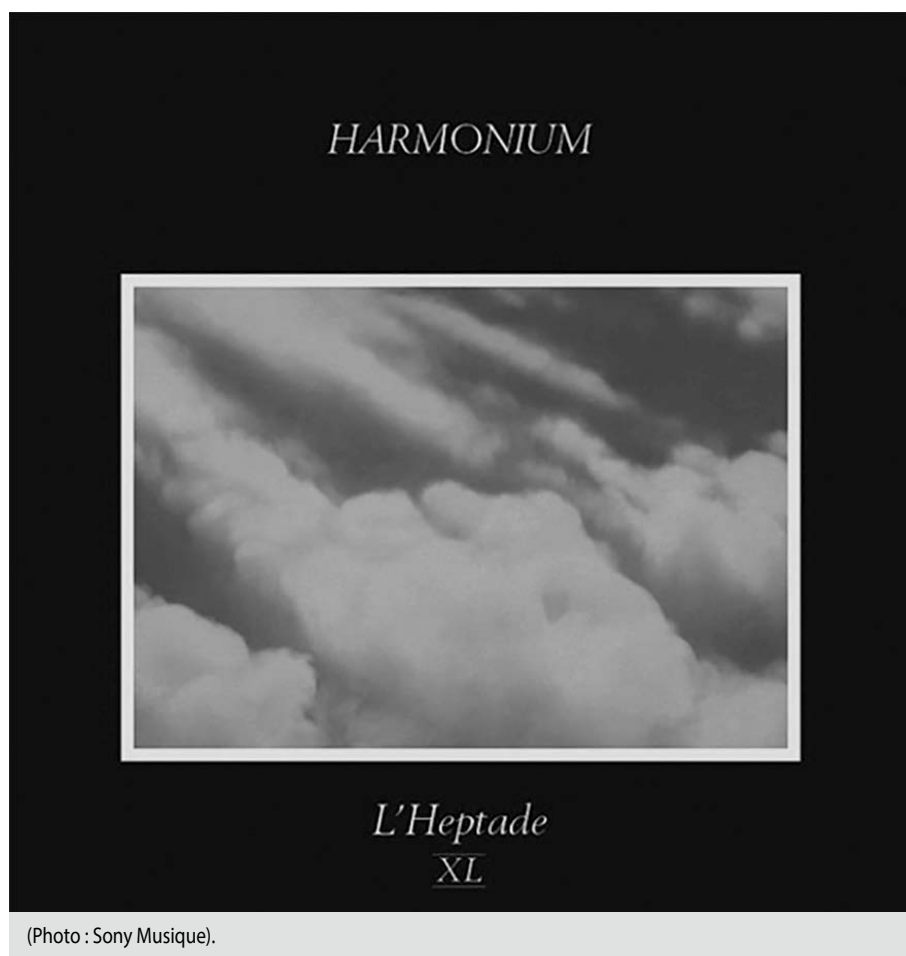
Mario Béland, msrc, historien de l'art.



DEUX RÉÉDITIONS REMARQUABLES L'HEPTADE XL D'HARMONIUM ET DEUX CENTS NUITS À L'HEURE DE SERGE FIORI ET RICHARD SÉGUIN

Il y a quatre décennies, au moment de la sortie de *L'heptade* (1976) d'Harmonium, le public québécois réalise qu'il s'agit d'un album exceptionnel, de calibre international, qui peut aisément rivaliser avec les groupes progressifs les plus en vue, que ce soit Genesis, Supertramp, les Strawbs, Yes, ou la formation italienne PFM. Non seulement *L'heptade* était le meilleur disque du groupe Harmonium, mais il surpassait en complexité tout ce qui avait précédé au Québec, même l'album *Soleil* (1971) de Jean-Pierre Ferland ou encore *Fu Man Chu/Le mur du son* (1972) de Robert Charlebois. Ce n'était pas « un disque commercial » qui tournait à la radio AM. Mais la radio FM, alors en pleine effervescence au Québec, pouvait laisser place à ces pièces complexes et élaborées, d'une ampleur dépassant les trois minutes des succès habituels du palmarès. Dans ce cas, la présence de Neil Chotem (1920-2008) donnait aux arrangements un caractère éthéré et intemporel, plus proche de la musique classique de la fin du XIX^e siècle ou du *New Age*.

Le public québécois réalisait qu'il s'agissait d'une œuvre marquante. La réaction des critiques éclairés était un peu la même qu'au moment de la sortie de *Question of Balance* (1970) des Moody Blues ou de *Dark Side of the Moon* (1973) de Pink Floyd. Certains se disaient alors, en paraphrasant dans un autre contexte le verdict d'un critique éclairé comme Benoît L'Herbier dans *La Patrie* : « les Beatles sont battus » (écrivait-il en 1970 en parlant des Moody Blues). Autrement, dit, un groupe québécois comme Harmonium pouvait aller encore plus loin



sur le plan instrumental et sonore, avec des textes profonds, intemporels, et en français. Et de plus, les audiophiles trouvaient un disque québécois à la mesure des chaînes stéréophoniques les plus sophistiquées.

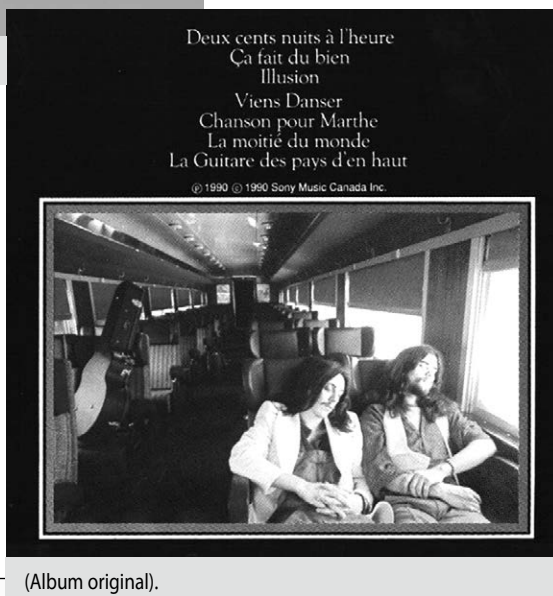
L'heptade profite d'une version augmentée pour sa réédition. Cadeau inespéré, on découvre une chanson inédite, « C'est dans le noir ». Néanmoins, on regrette que cette nouvelle version de *L'heptade* ne contienne pas de démo ou une version différente de telle ou telle

chanson. Espérons que ces archives ressortiront un jour, car les amateurs de chansons québécoises des années 1970 demeurent insatiables. On retrouve en guise de complément visuel un DVD du spectacle de *L'heptade*, possiblement enregistré le 4 mars 1977. Le spectateur du XXI^e siècle habité aux travellings incessants des caméras sur grues pourra enfin se concentrer sur le jeu des musiciens sur scène. Il s'agit d'une captation réalisée avec peu de moyens. Certains passages sont en noir et blanc ou même



(Photo : Sony Musique).

effacés (par exemple entre les chansons). En outre, un travail de remontage a ajouté à des passages instrumentaux des images animées pour accompagner plusieurs pièces. On aime ou on n'aime pas. Quoi qu'il en soit, on se réjouit de voir pour une rare fois le groupe Harmonium sur DVD, et cet ajout en soi comblera les inconditionnels du groupe.



(Album original).



(Photo : Sony Music1 Jean-Charles Labarre).

Deux cents nuits à l'heure de Fiori-Séguin
Le 33 tours *Deux cents nuits à l'heure* est sorti en mai 1978. Serge Fiori et Richard Séguin étaient alors les chanteurs les

plus en vue au Québec, et leur réunion pour cette collaboration unique a eu ici un retentissement presque équivalent à l'avènement du supergroupe Crosby, Stills, Nash and Young (toutes proportions gardées), neuf ans auparavant. Après 40 ans, la ressortie de *Deux cents nuits à l'heure* de Fiori-Séguin dans une version remixée permet

formances télévisées du groupe Harmonium jouant sur scène des pièces, alors en gestation, de leur disque *L'heptade*. On notera la présence de Michel Normandeau, cofondateur du groupe (que l'on reconnaît facilement en concert puisqu'il était le seul guitariste gaucher. Celui-ci devait quitter Harmonium quelques semaines plus tard, durant la préparation de *L'heptade*.

Ces deux coffrets sont disponibles en différents formats : CD, vinyle 180g deluxe et numérique.

Coffret *L'heptade XL* (1976) d'Harmonium, SONY, 88985362762.

Deux cents nuits à l'heure XL de Fiori-Séguin, SONY, 1907581162.

Sur Internet :

1976 : Harmonium, « Comme un fou », avec Richard Séguin : <https://www.youtube.com/watch?v=H9sTf0DBrNM>

Harmonium, « Comme un sage », avec Richard Séguin : <https://www.youtube.com/watch?v=yjRyzaCrsRM> « OK nous v'là », Harmonium, avec Richard Séguin, le groupe Beau Dommage et plusieurs autres : <https://www.youtube.com/watch?v=ikw7qwxS0o>

Une chanson inédite du groupe Harmonium, « Un refrain parmi tant d'autres », en spectacle à Québec en 1975 : Harmonium live - Un refrain parmi tant d'autres : <https://www.youtube.com/watch?v=YPtXBABds8>

Yves Laberge

l'excellent documentaire *Harmonium en Californie* (1979), produit par l'Office national du film (ONF). Toutefois, on peut trouver sur Internet quelques per-

Le legs du 125^e anniversaire du Château Frontenac



Robert Mercure, ancien directeur du Fairmont le Château Frontenac et nouveau président de la fondation, legs du 125^e anniversaire du célèbre hôtel. (Photo : gracieuseté).

Au terme d'une année de célébrations pour souligner le 125^e anniversaire de l'hôtel emblématique de Québec, M. Robert Mercure, ancien directeur général du Fairmont le Château Frontenac a annoncé, le 18 décembre dernier, la mise sur pied d'une fondation ayant pour mission d'organiser et de promouvoir l'histoire de l'hôtel, notamment par un site

Web d'archives virtuelles ou par des expositions et des événements spéciaux. M. Mercure présidera la Fondation.

Une première exposition consacrée à la visite de la princesse Grace de Monaco au Château Frontenac, en 1969, est présentée dans le grand hall de l'hôtel du Vieux-Québec du 7 février au 19 avril 2019. Cet événement a été rendu possible grâce à la collaboration du palais princier de Monaco, du consulat général de Monaco à Montréal et du Musée de la civilisation de Québec.

La Fondation souhaite tracer la voie à un nouveau modèle d'affaires en protégeant et en mettant en valeur le patrimoine d'hôtels d'intérêt historique comme le Château et d'autres entreprises.

La direction du Fairmont le Château Frontenac a aussi procédé au lancement du livre *Le Château Frontenac : au cœur du Vieux-Québec*, signé par David Mendel. L'historien de l'architecture et conférencier, qui organise depuis 1984 des visites culturelles et des séminaires pour des groupes provenant d'universités et de musées, propose au lecteur une vue d'ensemble du riche patrimoine du Vieux-Québec tel qu'on peut le découvrir à partir des tours et tourelles de l'hôtel.

Le Château Frontenac a ouvert ses portes le 18 décembre 1893.

Le Musée de la civilisation s'associe aux Rendez-vous d'histoire de Québec



(Site Web des Rendez-vous d'histoire de Québec).

Les organisateurs des Rendez-vous d'histoire de Québec ont annoncé, le 4 décembre dernier, que le Musée de la civilisation sera l'un des lieux partenaires de sa seconde édition, qui se tiendra du 15 au 18 août 2019. « Nous sommes très heureux de ce partenariat. En associant son nom et son prestige à notre jeune festival d'histoire, le musée manifeste sa confiance et son vif intérêt pour ce que nous faisons », a déclaré M^{me} Catherine Ferland, historienne et présidente fondatrice des Rendez-vous d'histoire de Québec.

« Cet événement met en lumière la richesse de notre histoire et plusieurs de ses aspects plutôt méconnus, ce qui cadre parfaitement avec la mission du Musée de la civilisation qui est non seulement de la faire connaître et de la diffuser, mais aussi de faire réfléchir à l'impact des gestes passés sur l'évolution de notre société », a précisé, pour sa part, M. Stéphan La Roche, directeur général du Musée de la civilisation.

Les Rendez-vous d'histoire de Québec, qui ont connu un très grand succès à leur première édition en août 2018, bénéficieront

donc de deux salles pouvant accueillir au-delà de 200 personnes chacune, soit la chapelle du Musée de l'Amérique francophone et l'auditorium Roland-Arpin du Musée de la civilisation.

Les Rendez-vous d'histoire de Québec est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de diffuser l'histoire du Québec auprès d'un large public. Pour en savoir plus, visitez le site RendezVousHistoireQuebec.com.

Le rempart palissadé de Beaucours retrouvé dans le Vieux-Québec



Section de la palissade découverte.

Le 6 novembre 2018, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé la découverte du rempart palissadé de Beaucours réalisée lors de travaux d'excavation rue Sainte-Ursule, dans le Vieux-Québec. « La population québécoise tout entière peut se réjouir de cette nouvelle aujourd'hui, car notre patrimoine culturel, qui a de quoi nous rendre si fiers, vient de s'enrichir, tout comme les connaissances que nous avons de notre passé et de notre histoire », a déclaré le premier ministre en conférence de presse au Musée de la civilisation.

De son côté, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{me} Nathalie Roy, a précisé que son ministère mettrait tout en œuvre pour bien protéger ce vestige, en plus d'évaluer l'ensemble des possibilités qui s'offriront pour sa mise en valeur ultérieure. Le rempart palissadé a été érigé selon les plans de l'ingénieur militaire français Josué Dubois Berthelot de Beaucours en 1693-1694. D'une longueur de près de 20 mètres, le vestige mis au jour par les archéologues est identifié comme une

plateforme accueillant les pieux, ainsi qu'une section de la banquette du parapet. Il s'agirait d'une portion de l'ancien bastion Saint-Louis.

L'enceinte de Beaucours est la deuxième à avoir été érigée du côté ouest de la ville. Elle remplaçait le premier système de fortification qui avait été construit temporairement en 1690 selon les plans de l'ingénieur militaire Robert de Villeneuve. Les travaux réalisés en 1693-1694 ont mobilisé 500 hommes de troupe, un

vaste chantier si on considère que la population de la ville de Québec se chiffrait alors à environ 1 500 personnes.

Jacques Saint-Pierre



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC
(fondée en 1937)

FIER PASSÉ OBLIGE

- pour **RECEVOIR** régulièrement des publications de haute qualité
 - le bulletin Québecensia
 - le Calendrier des vues anciennes de Québec
 - la revue Cap-aux-Diamants (membres privilégiés)
- pour **RENCONTRER** d'autres passionnés de l'histoire
- pour **ASSISTER** gratuitement aux activités organisées par la SHQ
 - les conférences publiques
 - les expositions présentées par la Société historique
- pour **PROFITER** de notre centre de documentation
- pour **BÉNÉFICIER** d'un tarif préférentiel
 - sur le prix courant de nos publications
 - sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet

6, rue de la Vieille-Université, local 158, Québec (Québec), G1R 5X8
 téléphone: 418-694-1020 poste 256
 courriel: shq1@bellnet.ca
 www.societehistoriquedequebec.qc.ca



Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30

... témoin de notre histoire...

645, boul. Louis-Fréchette, Nicolet J3T 1L6
 Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
 Courriel électronique : seminairedenicolet@sogetel.net
 Site internet : <http://archivesseminairnicolet.wordpress.com>

IL Y A 350 ANS INSTITUTION DE LA MILICE EN NOUVELLE-FRANCE

Le 3 avril 1669, à Paris, le roi Louis XIV écrit au gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle, en poste à Québec depuis septembre 1665. Le roi est préoccupé par la défense de la Nouvelle-France et institue alors la milice, sans toutefois que ce mot soit évoqué dans sa lettre. Il demande que les habitants de la colonie soient divisés en compagnies selon leur proximité de résidence pour « [...] qu'en cas que tous ceux qui composeront les compagnies puissent s'assembler et s'en retourner chez eux en un jour [...] ». Le roi demande que chacune d'elles s'assemble une fois par mois pour s'exercer au maniement des armes. Lorsque la distance entre tous les membres d'une même compagnie est trop grande, le roi exige que l'entité soit subdivisée en escouades de 40 à 50 hommes afin de faciliter la tenue de ces entraînements mensuels. Ces compagnies doivent être commandées par des capitaines, des lieutenants et des enseignes. De plus, le gouverneur doit leur fournir la poudre et les fusils nécessaires et visiter souvent les escouades et les compagnies pour veiller à leur exercice. Le roi souhaite aussi que le plus grand nombre d'habitants possible se réunisse un fois l'an pour des exercices militaires par grand groupe de personnes.

Louis XIV termine sa lettre en évoquant le conflit avec les Premières Nations ennemies de la colonie. Le roi suggère au gouverneur de faire des démonstrations de force. Il recommande d'assembler, tous les deux ou trois ans, mille à douze cents hommes de guerre bien armés pour « faire une marche dans le pays des Iroquois et autres Nations



Daniel de Rémy de Courcelle (1626-1698). Photo : anonyme d'une huile sur toile d'Henri Beau datant de 1929 (s.d.). (Bibliothèque et Archives Canada).

sauvages pour leur faire toujours connaître la puissance de Mes armes et les contenir dans les termes du devoir et de l'obéissance qu'ils me doivent ». Cette mobilisation va demander plusieurs années d'efforts. Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, successeur de Courcelle, mène finalement cette tâche à bien. L'église paroissiale est généralement le point de ralliement de la milice. Chaque compagnie est rattachée à un des trois districts de la colonie : Québec, Trois-Rivières ou Montréal. Dans chaque cas, un état-major est constitué. Le gouverneur de district commande sa milice et le gouverneur de la Nouvelle-France est le chef suprême de cette organisation militaire. L'intendant peut toutefois requérir l'aide des miliciens pour certaines obligations civiles.

En fait, l'institution de la milice, en

1669, touche l'ensemble de la Nouvelle-France. Tous les hommes de 16 à 60 ans font partie d'un corps de milice local, seigneurial ou paroissial. Ils doivent participer aux expéditions militaires, en plus d'aider à la préparation et à la construction des systèmes de défense des villes. Sur ce point, même le seigneur est assujéti au capitaine de milice. Rapidement, la milice de la Nouvelle-France va faire usage des canots, des raquettes, des mocassins et des jambières qu'utilisent leurs alliés hurons et algonquiens. Ces soldats civils vont également intégrer au XVIII^e siècle la tactique de la petite guerre pour devenir de redoutables adversaires. Cette tactique sert judicieusement la milice de la Nouvelle-France qui, malgré son infériorité numérique, s'impose face à ses ennemis de la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, la petite guerre est fondée sur l'imposition de la terreur aux populations ennemies. Par des actes cruels et des raids effectués au cœur des villages anglais, ces attaques ont instauré un climat de peur paralysant les populations de la Nouvelle-Angleterre et ont maintenu leur force militaire sur la défensive. Soutenue par ses alliés amérindiens et par une petite garnison de soldats professionnels, la milice de la Nouvelle-France agit comme l'épine dorsale des forces militaires de la colonie, et ce, jusqu'à la guerre de la Conquête.

François Droüin

MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

(431, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion)

Exposition permanente.

Par les fenêtres de l'école... Coups d'œil sur notre histoire.

Jusqu'au 4 août 2019.

Tiens ben ta tuque

POINTE-À-CALLIÈRE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(350, place Royale, Vieux-Montréal)

Jusqu'au 7 avril 2019

La petite vie

À partir du 13 février 2019.

Dans la chambre des merveilles

À partir du 17 mai 2019.

À table! Le repas français se raconte

MUSÉES DE LA CIVILISATION

(5, rue Dalhousie, Québec)

Expositions permanentes.

Le temps des Québécois

C'est notre histoire

Observer l'expo qui déroute

Jusqu'au 2 septembre 2019.

Sortir de sa réserve

Jusqu'au 12 mai 2019.

Mon sosie à 2000 ans

Jusqu'au 22 septembre 2019.

Sosies de cire

MUSÉE MCCORD

(690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)

Exposition permanente.

Porter son identité. La collection Premiers Peuples

Jusqu'au 5 mai 2019.

Kent Monkman

Honte et préjugés : une histoire de résilience

Jusqu'au 11 août 2019.

Hannah Claus - Artiste en résidence

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(335, place D'Youville, Vieux-Montréal)

Exposition permanente.

Traces. Lieux. Mémoires

Jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Explosion 67. Terre des jeunes.

Du 22 mai au 2 décembre 2019.

J'arrive à Montréal

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

(2, côte de la Fabrique, Québec)

Expositions de référence.

La colonie retrouvée

Mutations

Partir sur la route des francophones

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE

(710, avenue De Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli)

Expositions permanentes.

Philippe Aubert de Gaspé. L'héritage remarquable d'un « ancien Canadien »

Cueillettes d'hier et d'aujourd'hui

Vie de quartier. Mémoires de la basse-ville de Québec

Souvenirs de table

Excusez-la!

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

(100, rue Laurier, Gatineau)

Jusqu'au 30 juin 2020.

Au-delà du Bluenose - La collection William James Roué

À partir du 17 mai 2019.

Néandertal



MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

(1, avenue Wolfe-Montcalm, Québec)

Jusqu'au 2 septembre 2019.

Murmures

Galerie famille

Exposition permanente.

350 ans de pratiques artistiques au Québec

Jusqu'au 10 novembre 2019.

D'où venons-nous? Que sommes-nous? Où allons-nous?

Jusqu'au 8 septembre 2019.

Miró à Majorque. Un esprit libre

Jusqu'au 12 mai 2019.

Mirage blanc

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

(1379-1380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal.)

Jusqu'au 28 avril 2019.

État d'âme, esprit des lieux

Photographies de la collection Lazare

Jusqu'au 8 septembre 2019.

Thierry Mugler

Couturissime

MUSÉE DE LA GASPÉSIE

(80, boul. Gaspé, Gaspé, Québec)

Expositions permanentes.

Le grand large - Exposition

Gaspésie... le grand voyage!

- Exposition

De juin à octobre 2019.

La Gaspésienne n° 20

EXPORAIL, LE MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

(110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant)

Exposition permanente.

Arrête, regarde, écoute : train en vue

Avril-mai 2019.

Renouvellement de l'exposition permanente de la grande galerie d'Exporail

MUSÉE MARIUS-BARBEAU

(139, rue Sainte-Christine, Saint-Joseph-de-Beauce)

Expositions permanentes.

Céramique de Beauce

La Beauce : mythes et réalité

Jusqu'au 5 mai 2019.

Valérie Gilbert

La Sapinière

MUSÉE POP

(200, rue Laviolette, Trois-Rivières)

Jusqu'au 29 septembre 2019.

Notre Far West

Souline les 50 ans du Festival western de Saint-Tite.

Jusqu'au 13 septembre 2020.

Autour d'une broue : l'aventure de la bière au Québec



MUSÉE DES RELIGIONS DU MONDE

(900, boul. Louis-Frédéric, Nicolet)

Jusqu'au 14 octobre 2019.

Maudite boisson

Jusqu'au 5 mai 2019.

Elles - Le périple des femmes tharues

MUSÉE NATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE

(400, rue Hériot, Drummondville)

Jusqu'au 21 avril 2019.

John Wilhem

Bernard Brault

Jusqu'au 7 juillet 2019.

Samian

Yves Beaugard

PARTAGEZ NOS TRÉSORS!

Suite à la réorganisation de ses espaces,
CAP-AUX-DIAMANTS est heureuse de partager
les grands crus de ses réserves.

Nous vous offrons la chance de vous procurer les numéros
antérieurs au prix exceptionnel de 5\$ + taxes
& manutention.

ATTENTION

Les numéros de l'année en cours sont au prix régulier de 9,50\$

QUANTITÉS LIMITÉES

Rien de plus simple,
téléphonez-nous : 418-656-5040

OFFRE D'ABONNEMENT

ABONNEMENT :

1 an : 35\$ | 2 ans : 60\$ (taxes incluses)

Institution : 1 an : 45\$ | 2 ans : 80\$ (taxes incluses)

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

Pour commander :
(418) 656-5040

- ☐ Je m'abonne pour 1 an ☐ / 2 ans ☐
☐ J'abonne un(e) ami(e) pour 1 an ☐ / 2 ans ☐

MODE DE PAIEMENT :

☐ chèque ☐ Visa ☐ MasterCard

Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone () _____
Courriel _____

N° de carte

Exp. _____
Signature _____

CAP-AUX-DIAMANTS, C.P. 26, Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8
(418) 656-5040 • revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca



ET DE LA RÉDACTION

GURES DE PROUE
HIER ET D'AUJOURD'HUI

CHÂTEAU DE LA MODERNITÉ, ALI

BO TRANQUILLE, LIBRAIRE DE L'

GRAND MAÎTRE DE LA TRADITION

PREMIÈRES LOGES DE L'HISTOIRE

ARD THIBAUT, LE ROI DU CABARET

ME DES FILLES, LES URSULINES

ONS DE SOINS HOSPITALIERS, L'HO

GER LE CORPS ET SAUVER L'ÂME

AGUSTINS DE QUÉBEC

GICHES DE LA RUE SAINT-JEAN, CYRILLE DUCQUET

SAN DES CAISSES POPULAIRES, ALPHONSE DESJARDINS

EN DU DREPEAU DE CAILLON, DE GOSZAGUE, BAILLARGE

Page couverture

45 AU MUSÉE DU QUÉBEC
75 AGENDA DES EXPOSITIONS
77 LE CARNET DES SUCCÈS
78

55



DEPUIS
1978

40 ans sodep

revues
culturelles
québécoises

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE ESPACE ESSE INTER LE SABORD VIE DES ARTS ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES
CINÉ-BULLES CINÉMAS SÉQUENCES CRÉATION LITTÉRAIRE CONTRE-JOUR ENTREVOUS ESTUAIRE EXIT LES ÉCRITS
MŒBIUS XYZ LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD! L'ACTION NATIONALE LIBERTÉ
L'INCONVENIENT NOUVEAU PROJET NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES RELATIONS
TICARTTÔC HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS CONTINUITÉ HISTOIRE QUÉBEC MAGAZINE GASPÉSIE
LITTÉRATURE LES CAHIERS DE LECTURE LETTRES QUÉBÉCOISES LURELU NUIT BLANCHE SPIRALE THÉÂTRE ET MUSIQUE
CIRCUIT JEU REVUE DE THÉÂTRE LES CAHIERS DE LA SQRM THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART
CANADIEN ÉTUDES LITTÉRAIRES INTERMÉDIALITÉS TANGENCE VOIX ET IMAGES

dans
quel univers
naissent les murs

la culture
en revues



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

1055, Avenue du Séminaire, local 3112, Québec
Tél. : 418 651-9127
Portail : www.sgq.qc.ca

Retracez l'origine de vos familles et l'histoire de vos ancêtres

- 🔑 Accès illimité aux grandes banques de données
- 🔑 Centre de documentation
- 🔑 Revue **L'Ancêtre** en format papier et ePub
- 🔑 Conférences et formation
- 🔑 Recherche et entraide
- 🔑 Transcription de documents anciens
- 🔑 Héraldique et confection de vos armoiries
- 🔑 Confection de parchemins homologués



Société généalogique canadienne-française



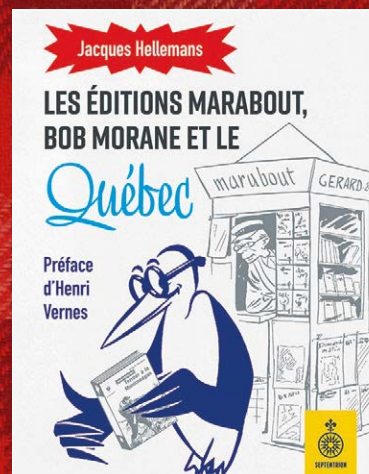
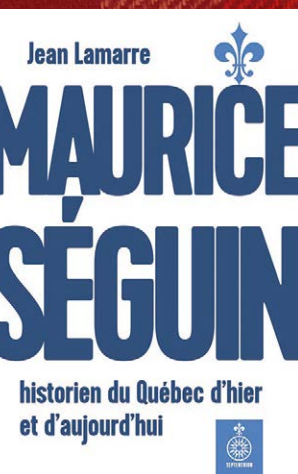
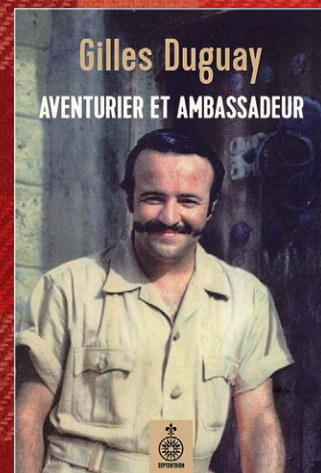
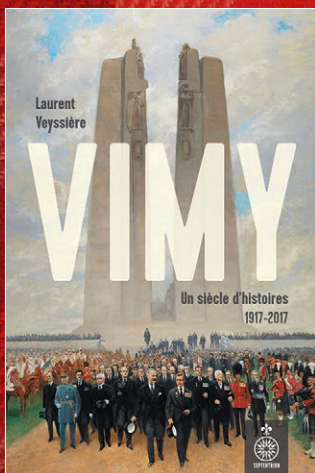
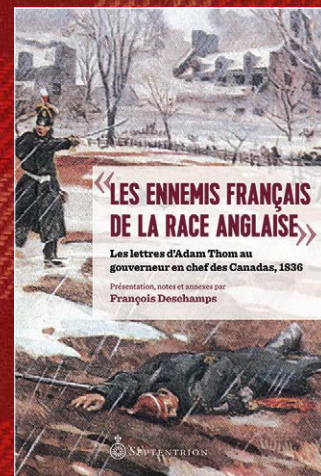
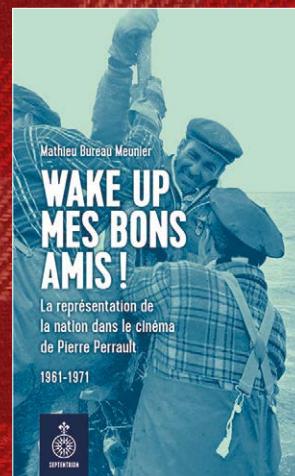
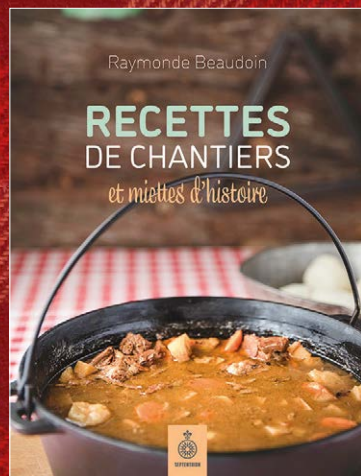
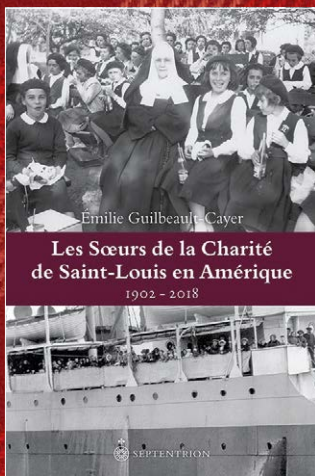
75 ans au service de nos membres



- ♦ Fonds d'archives privées
- ♦ Archives iconographiques
- ♦ Périodiques généalogiques du Québec, du Canada, des États-Unis et d'Europe
- ♦ Monographies familiales et paroissiales
- ♦ Revue trimestrielle les Mémoires
- ♦ Conférences mensuelles et formations



3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 - Courriel : info@sgcf.com
www.sgcf.com



www.septentrion.qc.ca